

**RAPPORT PREPARE PAR M. JEAN KIEFFER
AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE**

DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DE
LA REGION ILE-DE-FRANCE AVEC LE BRESIL, LA RUSSIE, L'INDE
ET LA CHINE (GROUPE BRIC) AINSI QU'AVEC LE MEXIQUE

JEAN KIEFFER
- 17 OCTOBRE 2007 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
A- PHOTOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT DES CINQ GRANDS PAYS EMERGENTS ETUDIES	7
1- Tableaux de comparaison des populations de ces pays avec la France	8
2- Tableaux de comparaison de l'économie de ces pays avec la France	9
3- Tableaux de comparaison du commerce extérieur de ces pays avec la France	10
4- Tableaux de comparaison du bilan énergétique de ces pays avec la France	10
B- L'AVIS DE LA COFACE SUR LES ECONOMIES DES CINQ PAYS EMERGENTS ETUDIES	11
1- Le Brésil	11
2- La Russie	11
3- L'Inde	12
4- La Chine	12
5- Le Mexique.....	13

PREMIERE PARTIE : LES ECHANGES ENTRE LA FRANCE ET LES CINQ GRANDS PAYS EMERGENTS ETUDIES	14
---	----

A- ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET APERÇU DE LA SITUATION SOCIALE DES PAYS ETUDIES	14
1- Le Brésil	14
2- La Russie	15
3- L'Inde	16
4- La Chine	17
5- Le Mexique.....	18
B - LES ECHANGES COMMERCIAUX, SCIENTIFIQUES, EDUCATIFS ENTRE LA FRANCE ET LES CINQ PAYS EMERGENTS ETUDIES	19
1- Les échanges commerciaux de la France avec ces pays émergents	19
a) Avec le Brésil	19
b) Avec la Russie	21
c) Avec l'Inde	24
d) Avec la Chine.....	26
e) Avec le Mexique	27
2- La part de l'Ile-de-France dans ces échanges commerciaux de la France avec ces pays émergents	29
a) Les exportations	29
b) Les importations	29
3- Les échanges culturels et éducatifs.....	31
a) Avec le Brésil	32
b) Avec la Russie	33
c) Avec l'Inde	34
d) Avec la Chine.....	36
e) Avec le Mexique	37
4- Les échanges scientifiques et techniques	38
a) Avec le Brésil.....	38
b) Avec la Russie	38
c) Avec l'Inde	39
d) Avec la Chine.....	40

DEUXIEME PARTIE : LES GRANDS PRINCIPES ET LES ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE..... 41
--

A- LES PARTENAIRES FRANÇAIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	42
1- Les organes de l'Etat de suivi et de coordination de la coopération décentralisée.....	42
a) <i>Le dispositif d'aide à la coopération décentralisée.....</i>	43
b) <i>La Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECL).....</i>	44
c) <i>La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD).....</i>	44
d) <i>Le secrétariat technique des commissions mixtes.....</i>	44
e) <i>Le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI).....</i>	45
2- Les organisations représentatives des collectivités territoriales.....	45
a) <i>Cités unies France.....</i>	45
b) <i>L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.....</i>	45
c) <i>METROPOLIS.....</i>	46
d) <i>La Fédération Mondiale des Cités et Villes Jumelées (FMCU)</i> <i>et l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux (IULA).....</i>	47
B- LES PARTENAIRES FRANÇAIS DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL.....	47
1- Le rôle de la DRCE (Direction régionale du commerce extérieur).....	47
2- Le rôle d'UBIFRANCE.....	48
a) <i>Information du monde des entreprises désireuses d'exporter.....</i>	48
b) <i>Conseils à l'export et action commerciale.....</i>	48
c) <i>Gestion du Volontariat International en Entreprise.....</i>	49
3- Le rôle de l'Espace Emploi International.....	49
a) <i>Faciliter les recrutements à l'étranger.....</i>	49
b) <i>Accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels.....</i>	50
4- Les Chambres de Commerce et d'Industrie.....	50
a) <i>Les actions de la CCIP en direction du Brésil.....</i>	50
b) <i>Les actions de la CCIP en direction de la Russie.....</i>	51
c) <i>Les actions de la CCIP en direction de l'Inde.....</i>	51
d) <i>Les actions de la CCIP en direction de la Chine.....</i>	51
5- Actions menées par le CNRS.....	52
a) <i>Echanges de chercheurs.....</i>	52
b) <i>Projet International de Coopération Scientifique (PICS).....</i>	52
c) <i>Laboratoire européen – Laboratoire international associé (LEA/LIA).....</i>	52
d) <i>Groupement de Recherche Européen ou International (GRDE/GDRI).....</i>	52
e) <i>Unité Mixte Internationale (UMI).....</i>	52
f) <i>Les actions du CNRS d'Ile-de-France dans les pays du groupe BRIC.....</i>	53
C- L'UNION EUROPEENNE ET LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	53
1- La refonte des instruments européens destinés aux relations extérieures de l'Union.....	53
a) <i>L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).....</i>	53
b) <i>L'Instrument de coopération au développement et de coopération économique</i> <i>avec les autres pays.....</i>	54
c) <i>L'Instrument de stabilité.....</i>	54
2- Le programme PVD-ALA (pays en développement Asie – Amérique Latine).....	54
a) <i>En ce qui concerne l'Asie.....</i>	54
b) <i>En ce qui concerne l'Amérique latine.....</i>	55
3- D'autres programmes européens intéressent également les grands pays émergents.....	55
a) <i>En matière de recherche.....</i>	55
b) <i>En matière de jeunesse, d'éducation et d'enseignement supérieur.....</i>	56
c) <i>En matière de culture.....</i>	56
d) <i>En matière d'environnement.....</i>	56

4- Les relations de l'Union européenne avec ces grands pays émergents	56
a) Les relations de l'Union européenne avec le Brésil et le Mexique	56
b) Les relations de l'Union européenne avec la Russie	57
c) Les relations de l'Union européenne avec l'Inde	57
d) Les relations de l'Union européenne avec la Chine	57

TROISIEME PARTIE :	
LES ACTIONS MENEES EN ILE-DE-FRANCE	
AVEC CES PAYS EMERGENTS DU GROUPE BRIC	59

A- ACTIONS MENEES PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE EN MATIERE DE COOPERATION	
DECENTRALISEE AVEC DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU GROUPE BRIC	59
1- Les lignes directrices de la politique internationale de la Région Ile-de-France	59
a) Dans le cadre de l'appui au développement international des entreprises	59
b) Dans le cadre de l'accompagnement d'évènements et rencontres professionnelles	63
c) Dans le cadre du rayonnement international	63
d) Dans le cadre de la coopération décentralisée	64
2- La coopération décentralisée menée avec Sao Paulo	64
a) Développement social	65
b) Education – Formation professionnelle	65
c) Développement économique	65
d) Culture et francophonie	66
e) Coopération institutionnelle	66
3- Les perspectives de coopération décentralisée avec les autres pays émergents étudiés	67
a) Avec Moscou ?	67
b) Avec New Delhi ?	67
c) Avec Pékin et/ou Shanghai ?	68
d) Avec Mexico ?	69
B- ACTIONS DES CONSEILS GENERAUX FRANCILIENS DANS LE CADRE	
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LES PAYS ETUDIES	70
1- Le Département des Hauts-de-Seine	70
2- Le Département du Val de Marne	71
3- Le Département du Val d'Oise	71
4- La Ville de Paris	72
C- APERCU DES ACTIONS LIEES A LA COOPERATION DECENTRALISEE	
MENEES DANS LES AUTRES REGIONS DE FRANCE CONCERNANT LES PAYS ETUDIES	73
1- Des actions de rayonnement international pouvant concerner les BRIC	73
a) La Région Auvergne	73
b) La Région Bourgogne	73
2- Des actions de coopération décentralisée ciblées sur les BRIC et/ou le Mexique	73
a) La Région Alsace	73
b) La Région Basse-Normandie	73
c) La Région Bretagne	74
d) La Région Champagne-Ardenne	74
e) La Région Franche-Comté	74
f) La Région Languedoc-Roussillon	74
g) La Région Limousin	74
h) La Région Lorraine	74
i) La Région Pays de la Loire	75
j) La Région Poitou-Charente	75
k) La Région Rhône-Alpes	75

**QUATRIEME PARTIE :
CONCLUSION ET PROPOSITIONS DU CESR..... 76**

- 1- Anticiper les développements futurs 76
- 2- La Région Ile-de-France comme pilier
d'un réseau « *Grands Pays Emergents – Paris Ile-de-France* » 77
- 3- Aider les acteurs franciliens pour développer les échanges
avec les grands pays émergents 77
- 4- Aider à nouer des partenariats entre les acteurs de différents niveaux 78
- 5- Valoriser le savoir faire propre de la Région Ile-de-France dans les pays émergents 78
- 6- Promotion internationale de la marque « *Paris – Ile-de-France* » 78
- 7- Détecter des exportateurs désireux de s'engager dans les grands pays émergents 78

**ANNEXE A : LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE
DE LA COOPERATION DECENTRALISEE (CNCD) 80**

**ANNEXE B : LISTE DES MEMBRES DU HAUT CONSEIL
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (HCCI) 82**

**ANNEXE C : FICHE ACTION 12 « DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
DES ENTREPRISES FRANCILIENNES » DU SCHEMA REGIONAL
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (SRDE) 86**

**ANNEXE D : FICHE ACTION 13 « L'INDUSTRIE DES EVENEMENTS
ET RENCONTRES DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE (SRDE) 88**

LISTE DES AUDITIONS ET ENTRETIENS

Pour mener à bien cette étude, la commission de l'action européenne et internationale du CESR a organisé plusieurs séances d'audition au cours desquelles les personnes suivantes ont bien voulu accepter de lui apporter les informations qui pouvaient lui être utiles et prendre part à ses réflexions (les personnalités mentionnées sont citées avec les fonctions qu'elles occupaient lors de leur audition devant la commission ou au moment de leur entretien avec le rapporteur) :

- ➔ **Madame Maryse BOSSIERE**
Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- ➔ **Monsieur Antoine JOLY**
Délégué à l'action extérieure des collectivités locales ;
- ➔ **Monsieur Denis TERSEN**
Directeur régional du commerce extérieur (DRCE) d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Laurent TRUPIN**
Directeur général de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) ;

Par ailleurs, afin de recueillir de plus amples éléments d'information, le rapporteur a rencontré au cours d'entretiens particuliers :

- ➔ **Monsieur Gilles ANTIER**
Directeur des Actions internationales de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (IAURIF) ;
- ➔ **Monsieur Gilles BAUDOIN**
Directeur régional du commerce extérieur (DRCE) d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Jean-François BENON**
Directeur général du Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) ;
- ➔ **Monsieur Bernard CHARBONNEL**
Responsable Europe-international du Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ) ;
- ➔ **Monsieur Jérôme DECOURS**
Directeur général adjoint du Pôle attractivité et emploi du Conseil général des Hauts-de-Seine ;
- ➔ **Madame Marie DEKETELAERE-HANNA**
Directrice générale adjointe de l'Unité Affaires internationales et européennes (UAIE) du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Jean-Marie DISSIDI**
Vice-président délégué de la CGPME pour Paris et Président de la fédération des métiers d'art et de la création (FMAC) ;

- ➔ **Monsieur Jean-Luc DUBOIS**
Responsable du département des relations internationales de l'ANPE-International ;
- ➔ **Monsieur Salvator ERBA**
Directeur du développement économique et de l'emploi à l'Unité Développement (UD) du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Bertrand GALLET**
Directeur général de Cités Unies France (CUF) ;
- ➔ **Monsieur Vincent GOLLAIN**
Directeur du pôle Prospective et de l'économie régionale de l'Agence régionale de développement (ARD) ;
- ➔ **Madame Rose-Marie LY VAN TU**
Chef du bureau de l'action économique et sociale des affaires européennes et internationales à la Préfecture de région d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Christian PEPINEAU**
Premier Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) –
Président de la délégation du Val-de-Marne de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ;
- ➔ **Monsieur Denis TERSEN**
Directeur général adjoint de l'Unité Développement (UD) du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Pierre THOMAS**
Délégué adjoint aux relations internationales de la Mairie de Paris ;
- ➔ **Monsieur Francis VERILLAUD**
Directeur adjoint et directeur des affaires internationales et des échanges de Sciences-po ;
- ➔ **Madame Anne VOISIN**
Chargée de mission pour l'environnement et les actions internationales auprès du Préfet de région d'Ile-de-France ;
- ➔ **Monsieur Christian WENDLING**
Directeur export de l'Association française de normalisation (AFNOR) ;

Le président Patrick ARACIL, M. Jean KIEFFER et l'ensemble des membres de la commission de l'action européenne et internationale du CESR tiennent à remercier très vivement ces personnes dont la collaboration a permis d'enrichir ce rapport.

INTRODUCTION :

Le rapport-cadre du Conseil régional du 19 novembre 2004, intitulé « *Orientations de la politique décentralisée et actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France* », a consacré un paragraphe aux perspectives liées à la mise en œuvre de nouvelles coopérations.

Parmi ces perspectives figurait la coopération avec les grands pays émergents du groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) ainsi qu'avec le Mexique. Ces cinq pays sont ainsi explicités comme « *des pays clés dans le développement de l'économie mondiale et sont donc appelés à jouer un rôle très important à l'avenir. Leurs démographies étant considérables, ils représentent des potentiels de marchés colossaux, leur croissance économique étant très supérieure à celles des USA, de l'Europe ou du Japon* »

Ce rapport-cadre a également traité des autres aspects de la coopération décentralisée de la Région Ile-de-France, notamment liés à la solidarité avec les peuples, aux aides à un développement durable, aux échanges culturels, scientifiques et éducatifs, etc.

Il s'agit, dans ce contexte, pour le CESR, « *de réaliser un état des lieux des premières mesures mises en place vers cette nouvelle orientation et de définir celles pouvant favoriser une politique de coopération efficace de la Région avec des collectivités territoriales des pays émergents* ».

Ce rapport traitera également des échanges entre la Région Ile-de-France et les collectivités territoriales de ces pays émergents dans tous les domaines, en particulier les échanges économiques et sociaux, mais aussi culturels, scientifiques éducatifs et sportifs, dans la mesure où ces grands pays émergents vont faire face à des défis de tous ordres mais aussi en termes de développement durable.

Enfin, en conclusion, le CESR formulera des propositions destinées à favoriser le développement des relations de la Région Ile-de-France avec ces grands pays émergents.

A- PHOTOGRAPHIE DU DEVELOPPEMENT DES CINQ GRANDS PAYS EMERGENTS ETUDIES

Une présentation du développement des grands pays émergents ainsi étudiés a paru nécessaire afin de permettre des comparaisons entre ces pays (et avec la France) en ce qui concerne la population, l'économie, le commerce extérieur et le bilan énergétique.

La lecture de ces tableaux, qui ont été établis en collationnant les données de l'Atlas économique et politique mondial 2006 (l'ATLASECO) du Nouvel Observateur, fait apparaître des situations contrastées selon les pays étudiés. La croissance en volume du PIB ne peut à lui seul être le baromètre de "l'émergence".

Il n'existe pas de définition internationale reconnue de "l'émergence". D'une manière générale, on considère les pays émergents comme étant "des pays en développement" qui pratiquent, d'une manière plus ou moins efficace, l'économie de marché et accèdent aux financements internationaux.

Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) a dégagé trois critères, purement économiques : le niveau des richesses (revenu par tête inférieur de 70% au niveau moyen des pays de l'OCDE), la participation croissante aux échanges internationaux de produits manufacturés et l'attraction exercée sur les flux internationaux de capitaux.

Si d'autres critères (non économiques) peuvent être pris en compte pour définir l'émergence, il faut cependant considérer, à la lecture de ce qui précède, que les pays étudiés sont bien des grands pays émergents. D'autres pays pourraient recevoir le même qualificatif, par exemple l'Afrique du Sud et ou certains autres pays d'Asie ou d'Amérique latine.

1- Tableaux de comparaison des populations de ces pays avec la France

	BRESIL	RUSSIE	INDE	Commentaires
Nombre d'habitants	175 596 000	143 425 000	1 064 399 000	Population en 2003
Accroissement Population	1,20%	-0,45%	1,49%	Moyenne sur les cinq dernières années en %
Densité absolue	21 hab/km ²	8 hab/km ²	324 hab/km ²	Quotient de la pop. par la superficie
0-14 ans	27,52%	16,34%	32,40%	Année 2003 – source banque mondiale
14-64 ans	67,10%	70,44%	62,53%	Année 2003 – Source banque mondiale
65 et plus	5,38%	13,22%	5,07%	Année 2003 – Source banque mondiale
Indice de fécondité	2,14	1,28	2,86	Nombre d'enfants par femme
Espérance de vie	66,72 ans	65,70 ans	63,41 ans	Espérance de vie à la naissance
Population urbaine	82,89%	72,90%	28,31%	Source banque mondiale

	CHINE	MEXIQUE	FRANCE	Commentaires
Nombre d'habitants	1 288 400 000	102 291 000	59 762 000	Population en 2003
Accroissement population	0,62%	1,45%	0,46%	Moyenne sur les cinq dernières années en %
Densité absolue	138 hab/km ²	52hab/km ²	109 hab/km ²	Quotient de la pop. par la superficie
0-14 ans	23,65%	32,33%	18,60%	Année 2003- Source banque mondiale
14-64 ans	69,05%	62,51%	65,27%	Année 2003 – Source banque mondiale
65 et plus	7,30%	5,16%	18,27%	Année 2003 – Source banque mondiale
Indice de fécondité	1,88	2,21	1,89	Nombre d'enfants par femme
Espérance de vie	70,80 ans	73,63 ans	79,26 ans	Espérance de vie à la naissance
Population urbaine	38,65%	75,01%	75,88%	Source banque mondiale

Il faut noter que les prévisions démographiques pour 2050 montrent que la population indienne dépassera alors la population chinoise et l'Inde sera le pays le plus peuplé au monde.

La population indienne devrait atteindre 1,57 milliards d'habitants contre 1,46 milliards pour la Chine, d'ici une quarantaine d'années.

L'Inde est aujourd'hui le pays le plus jeune du monde, 50% de sa population ayant moins de 25 ans, alors que la population de la Chine connaît un vieillissement, conséquence de la loi « une famille, un enfant ».

2- Tableaux de comparaison de l'économie de ces pays avec la France

	BRESIL				RUSSIE				INDE			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
PNB global (en Mds \$)	532,9	499,8	479,5	536,6	253,4	307,9	374,8	461,0	437,4	494,8	570,8	654,5
PNB par habitant (en \$)	3070	2860	2720	3000	1800	2140	2610	3230	460	470	540	600
Croissance en volume du PIB	1,5	1,5	-0,2	0,1	5	4,5	7,4	7,3	5,2	4,6	8,3	7,6
Dettes extérieures brutes	185,2	227,9	222,4		152,5	147,5	153,5	165,4	97,5	104,4	100,6	95,3
Taux d'inflation	6,9	8,4	14,7	6,6	21,5	15,8	13,7	10,9	3,7	4,4	3,8	3,8
Taux d'intérêt	17,86	19,14	21,97	15,42	4,85	4,95	4,48	3,79				
Taux de chômage	9,4	9,2	9,7		8,9	8,5						
Recettes touristiques	1,844	2,14	2,67	2,98	4,73	5,4	5,9	5,9	3,0	2,9	2,9	
Investissements étrangers	22,46	16,59	10,14	18,17	2,92	3,46	7,96	11,67	3,77	3,70	4,27	

	CHINE				MEXIQUE				FRANCE
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2004
PNB global (en Mds \$)	1138	1234	1416	1576	550,2	596,7	637,2	643,8	1674
PNB par habitant (en \$)	900	970	1100	1215	5530	5950	6230	6210	28 220
croissance en volume du PIB	7,5	8,3	9,3	9,1	-0,3	0,9	1,3	1,2	0,1
Dettes extérieures brutes	170,1	168,3	149,4	184,0	145,7	141,3	150,0	159,3	
Taux d'inflation	0,5	-0,8	1,2		6,4	5,0	4,6	4,7	2
Taux d'intérêt	2,25	1,98	1,98	2,25	6,23	3,76	3,09	2,70	2,25
Taux de chômage	3,6	4,0			2,1	2,4	2,5		9,6
Recettes touristiques	19,0	21,74	18,7	19,2	9,19	9,55	10,15	10,62	33,88
Investissements étrangers	44,24	49,31	47,08		27,63	15,13	11,37	16,60	24,50

- PNB par habitant : c'est le quotient en dollars du PNB par le nombre d'habitants.
- Variation en volume du PIB : c'est la mesure de la croissance économique, c'est-à-dire la modification en volume, année par année, exprimé en pourcentage de la quantité de produits et de services créée par la population active du pays.
- Dette extérieure brute : C'est la mesure de l'endettement extérieur brut (non comprise les créances sur l'extérieur) telle qu'elle figure dans l'étude de l'OCDE, « financement et dette extérieure des pays en développement ». Il s'agit ici de la dette aussi bien à l'égard des pays membres de l'OCDE que de l'OPEP.
- Taux d'inflation : Ce concept est impropre mais facilement compréhensible. Il correspond en fait à la variation moyenne (et non en glissement), exprimé en pourcentage, des prix à la consommation d'une année sur l'autre.
- Taux d'intérêt : C'est le taux d'intérêt (en pourcentage) servi aux résidents par les banques commerciales pour les dépôts à vue, les dépôts à terme ou les dépôts d'épargne. Il s'agit donc d'un taux à court terme, toujours inférieur ou égal à un an.

3- Tableaux de comparaison du commerce extérieur de ces pays avec la France

(Mds de dollars)	BRESIL				RUSSIE				INDE			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Exp. marchandises	58,22	60,36	73,08	96,48	101,8	107,3	135,9	183,5	44,61	50,7	57,08	70,05
Imp. marchandises	-55,57	-47,24	-48,29	-62,78	-53,76	-60,97	-76,07	-96,31	-51,99	-57,10	-65,42	-82,63
Exp. services	9,32	9,55	10,45	12,44	11,44	13,61	16,23	20,29	21,33	24,96	27,62	32,91
Imp. services	-17,08	-14,09	-15,38	-17,21	-20,71	-23,50	-27,12	-33,7	-23,14	-18,20	-16,93	-13,11
Balance paiements	-23,21	-7,64	4,18	11,67	33,80	29,12	35,41	60,11	0,18	5,82	-8,16	4,90

(Mds de dollars)	CHINE				MEXIQUE				FRANCE
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2003
Exp. marchandises	266,1	325,7	438,3	551,0	158,8	161,0	164,8	188,6	425,2
Imp. marchandises	-232,0	-281,5	-393,6	-510,3	-168,4	-168,7	-170,5	-197,2	-414,2
Exp. services	33,33	39,74	46,73	52,85	12,70	12,74	12,71	14,09	108,0
Imp. services	-39,27	-46,52	-55,31	-63,07	-17,19	-17,66	-18,14	-19,78	-98,91
Balance paiements	17,40	35,42	48,88	30,32	-17,60	-13,07	-6,61	-7,81	2,36

Source : *Statistiques Financières Internationales du FMI.*

Ces tableaux rassemblent les exportations et les importations de marchandises et de services en milliards de dollars. La lecture de ce tableau permet de constater que tous les pays étudiés ont une balance commerciale positive, à l'exception du Mexique.

4- Tableaux de comparaison du bilan énergétique de ces pays avec la France

	BRESIL				RUSSIE				INDE			
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	1999	2001	2002	2003
Production totale d'énergie	134,5	142,1	146,0	161,7	950,6	966,5	996,5	1035	409,6	418,8	428,4	438,8
Consom. totale d'énergie	179,7	183,2	185,1	190,7	603,0	613,9	621,3	617,8	502,6	516,9	524,2	538,3
Consom. Energie par hab.	1,07	1,091	1,083	1,093	4,12	4,218	4,293	4,288	0,502	0,509	0,508	0,513
Production d'électricité	332,3	349,2	327,9	344,6	846,5	876,5	889,3	889,3	532,6	555,7	576,5	596,5
Dont hydraulique	87,5%	87,3%	81,7%	82,7%	19%	18,7%	19,6%	18,2%	15,4%	13,7%	12,8%	10,7%
Dont nucléaire	1,20%	1,73%	4,36%	4,01%	14,4%	14,9%	15,4%	15,9%	2,48%	3,10%	3,35%	3,25%
Cons. Electricité par hab.	1817	1877	1729	1776	4050	4181	4270	4291	354	355	363	380

- Production et consommation totale d'énergie (milliards de TEP ou tonnes équivalent pétrole).
- Consommation d'énergie par habitant : en TEP.
- Production d'électricité : en milliards de KWh.
- Consommation d'électricité par habitant : en milliers de KWh.

	CHINE				MEXIQUE				FRANCE
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	2002
Production totale d'énergie	1091	1108	1139	1221	223,0	226,2	230,1	229,9	134,4
Consom. totale d'énergie	1118	1140	1137	1229	149,9	150,6	152,1	157,3	265,9
Consom. Energie par hab.	0,892	0,905	0,895	0,960	1,552	1,537	1,532	1,560	4,470
Production d'électricité	1239	1356	1472	1640	192,3	204,4	209,6	215,2	554,8
Dont hydraulique	16,4%	16,4%	18,9%	17,6	17,1%	16,2%	13,6%	11,6%	10,9%
Dont nucléaire	1,21%	1,23%	1,19%	1,53%	5,20%	4,02%	4,16%	4,53%	78,7%
Cons. Electricité par hab.	758	827	893	987	1570	1655	1643	1660	6606

A la lecture de ce tableau nous constatons, sans surprise, que la Russie et le Mexique consomment moins d'énergie qu'ils n'en produisent.

B- L'AVIS DE LA COFACE SUR LES ECONOMIES DES CINQ PAYS EMERGENTS ETUDIES

La COFACE est l'acronyme de la Compagnie Française pour l'Aide au Commerce Extérieur. Sa mission consiste donc à faciliter le commerce des entreprises françaises qui exportent partout dans le monde.

La COFACE assure à ses clients un service de proximité dans 93 pays qui représente plus de 80% du commerce mondial, grâce :

- à une présence directe dans 58 pays (4000 collaborateurs répartis dans 160 villes) ;
- au réseau Crédit Alliance, composé des filiales et succursales de COFACE dans le monde et de 40 partenaires en assurance-crédit et en information d'entreprises.

La COFACE édite annuellement un guide intitulé « Risque Pays ». A ce stade du rapport, il nous a paru intéressant de faire connaître l'avis de la COFACE, tiré de son guide de l'année 2005, sur les économies des pays émergents étudiés.

1- Le Brésil

a) Points forts

Le Brésil dispose de ressources naturelles abondantes et son économie est relativement diversifiée. Les produits exportés (agroalimentaire, minéraux, avions) profitent à la demande chinoise. Les potentialités du marché intérieur et le faible coût du travail sont des attraits pour les investisseurs étrangers.

Les politiques budgétaire et monétaire sont prudentes et pragmatiques. Le niveau actuel du real permet une bonne compétitivité des entreprises brésiliennes. Le pays dispose du soutien de la communauté financière internationale.

b) Points faibles

La dette publique est encore lourde et sa maturité trop courte. Le niveau de l'endettement et du besoin de financement extérieur demeure excessif. Le Brésil est vulnérable à un retournement du cycle des matières premières. La faiblesse de l'épargne, essentiellement absorbée par les besoins de financement de l'Etat, limite l'investissement des entreprises privées.

La coalition au pouvoir limite la marge de manœuvre pour faire avancer les réformes.

2- La Russie

a) Points forts

La Russie est dotée de nombreuses ressources naturelles et d'une force de travail qualifiée.

Son statut de puissance régionale et nucléaire s'affirme depuis la venue au pouvoir de Vladimir POUTINE. De nombreuses réformes ont été introduites sur le plan législatif. La reprise en main de la Fédération, du Parlement et des oligarques par l'Etat fédéral apporte une stabilité politique, qui commence à se traduire dans les comportements économiques.

b) Points faibles

L'économie, dominée par les matières premières est vulnérable au mouvement des prix mondiaux. La production nationale est entravée par les pressions sur le taux de change réel. Le secteur industriel est peu ouvert aux investissements étrangers qui restent très faibles.

Les réformes votées sont souvent bloquées par les intérêts économiques régionaux. Les réformes concernant les droits de propriété et la transparence financière des entreprises sont encore insuffisantes pour améliorer le climat des affaires.

3- L'Inde

a) Points forts

Ce pays a un potentiel de marché important (plus d'un milliard d'habitants) et connaît un fort développement des industries liées aux technologies de l'information et de la communication.

L'Inde a des réserves de change qui progressent grâce aux revenus des services et aux transferts privés. Sa dette extérieure reste élevée mais gérable. Enfin, les réformes structurelles (secteur bancaire, libéralisation des échanges, fiscalité) avancent progressivement.

b) Points faibles

La situation des finances publiques est préoccupante, avec un endettement interne élevé et un niveau d'investissement insuffisant, dû à une faible intermédiation financière et à des infrastructures également insuffisantes. La croissance est également très inégalitaire, susceptible d'engendrer de fortes frustrations sociales.

Enfin, les négociations avec le Pakistan, en dépit des progrès en cours, sont difficiles.

4- La Chine

a) Points forts

Les réformes structurelles, induites par l'entrée du pays dans l'OMC, se poursuivent. Les comptes extérieurs demeurent excédentaires, grâce au dynamisme et à la compétitivité du secteur exportateur. L'endettement extérieur est négligeable en comparaison du PIB et des réserves qui sont les secondes au monde après celles du Japon. Les taux d'épargne et d'investissement sont élevés. La main-d'œuvre est relativement bien formée et encore peu coûteuse.

b) Points faibles

La restructuration du secteur public ne progresse que lentement et le secteur bancaire reste handicapé par l'importance de ses créances douteuses sur les entreprises d'Etat. Les fortes disparités entre les provinces côtières riches et les provinces pauvres subsistent. La mise en place d'une véritable protection sociale s'avère nécessaire, en raison d'inégalités croissantes et d'un chômage en hausse.

Par ailleurs, l'atténuation des problèmes environnementaux conditionne un développement durable. Enfin, les relations avec Taiwan restent problématiques.

5- Le Mexique

a) Points forts

Le Mexique est devenu une puissance manufacturière importante grâce, notamment, à son appartenance à la zone nord-américaine de libre-échange. Ses fondamentaux sont devenus plus sains et sa dette extérieure est devenue plus modérée que la plupart des pays de la région, ce qui rassure les investisseurs internationaux. Les bilans des banques et les réserves en devises se sont fortement redressés depuis la crise de 1994-1995 et le pays est nettement moins vulnérable à une crise financière.

b) Points faibles

Le Mexique souffre, faute d'investissements suffisants, de problèmes de compétitivité face à des concurrents tels que la Chine. L'activité bancaire ne joue pas son rôle de financement de l'économie. Les finances publiques restent dépendantes des recettes pétrolières. Les réformes structurelles indispensables progressent lentement.

PREMIERE PARTIE : LES ECHANGES ENTRE LA FRANCE ET LES CINQ GRANDS PAYS EMERGENTS ETUDIES

A- ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET APERÇU DE LA SITUATION SOCIALE DES PAYS ETUDIES

1- Le Brésil



Le Brésil est une république fédérale, qui comporte 26 Etats et un District fédéral (avec la capitale Brasilia).

Le Brésil est géographiquement divisé en cinq grandes régions (Sud-Est, Sud, Centre-Ouest, Nord et Nord-Est) :

- ➔ la région du Nord regroupe sept Etats fédérés (Acre, Amazonas, Amapa, Para, Rondonia, Roraima et Tocantins) ;
- ➔ la région du Nord-Est regroupe huit Etats fédérés (Alagoas, Bahia, Ceara, Maranhão, Paraíba, Piaui, Rio Grande do Norte et Sergipe) ;
- ➔ la région du Sud-Est regroupe quatre Etats fédérés (Espírito Santo, Minas Gerais, Rio de Janeiro et São Paulo) ;
- ➔ la région du Sud regroupe trois Etats fédérés (Parana, Rio Grande do Sud et Santa Catarina) ;
- ➔ la région du Centre-Ouest regroupe trois Etats fédérés et le district fédéral (Brasilia, Goias, Mato Grosso et Mato Grosso do Sud).

Le tableau ci-dessous souligne les déséquilibres territoriaux :

GRANDES REGIONS DU BRESIL	PIB 2003	POPULATION 2003	PIB par habitant 2003
Sud-Est	57,8%	42,6%	3 752 USD
Sud	17,6%	14,8%	3 666 USD
Centre-Ouest	7,0%	6,9%	3 093 USD
Nord	4,6%	7,6%	1 837 USD
Nord-est	13,1%	28,1%	1 435 USD

Il faut savoir qu'en 2004, 33,4% de la population du Brésil vivait en dessous du seuil de pauvreté (2 dollars par jour) contre 48% en 1991. De même, 14,6% de cette même population vivait en dessous du seuil d'indigence (1 dollar par jour) alors que 23,4% étaient dans ce cas en 1991.

Les principales agglomérations du Brésil sont :

- São Paulo - 20,2 millions d'habitants (5^{ème} ville mondiale la plus peuplée) ;
- Rio de Janeiro – 12,2 millions d'habitants ;
- Belo Horizonte – 5,6 millions d'habitants ;
- Brazilia – 4,2 millions d'habitants ;
- Recife – 3,8 millions d'habitants ;
- Porto Alegre – 3,6 millions d'habitants.

2- La Russie

La population russe comprend 128 nationalités. Douze villes russes comptent plus d'un million d'habitants.



La Fédération de Russie comporte 89 "sujets", créés par la Constitution de 1993, qui répartit le pouvoir entre la Fédération et ces 89 sujets :

- 21 Républiques ;
- 6 Territoires (Kraïs) ;
- 49 Régions (Oblast) ;
- 2 Villes (Moscou et Saint-Pétersbourg) ;
- 1 Région autonome (Birobijian) ;
- 10 Districts autonomes (Okrougs).

Les institutions au niveau régional sont les suivants :

- Une assemblée (Douma), élue par la population, qui adopte les lois régionales et le budget et qui dispose d'une large initiative législative.
- Un chef d'administration (Gouverneur) élu au suffrage universel et qui détient le pouvoir exécutif.

Selon le rapport au CES de M. Lucien BOUIS, « *les inégalités régionales sont considérables. Etant donné que Moscou est le principal bénéficiaire du passage à l'économie de marché et des investissements russes et étrangers, le taux de chômage y est plus faible et les salaires plus élevés. Les écarts régionaux de revenus allaient de 1 à 5 durant la période soviétique. Ils étaient en 2000 de 1 à 20* ».

3- L'Inde

L'Union indienne est une fédération comprenant 28 Etats et 7 Territoires, dotés chacun d'une capitale. Sur le plan économique, les Etats fédérés les plus dynamiques sont le Maharashtra (capitale Mumbaï, anciennement Bombay), le Tamil Nadu (capitale Chennai, anciennement Madras), le Karnataka (capitale Bangalore) et New-Delhi. Viennent ensuite Calcutta, Goa et Pondichéry.



La population urbaine indienne est la plus importante du monde : près de 300 millions de citadins en 2003. Malgré cela, 72,7% de la population vit à la campagne. On recense vingt-cinq villes dépassant le million d'habitants, dont les quatre plus grandes :

- Mumbai (Bombay) : 18,1 millions d'habitants ;
- Calcutta : 12,9 millions d'habitants ;
- Delhi : 11,9 millions d'habitants ;
- Chennai : (Madras) 7 million d'habitants.

Voulu par la constitution de 1950, l'Union indienne est aussi une fédération linguistique hors normes. Plus de 1600 langues différentes ont été, jusqu'à présent, recensées dans le pays, parmi lesquelles 418 sont officiellement répertoriées et dont 34 sont parlées chacune par plus d'un million de locuteurs, rassemblant ainsi 84,5% de la population (soit 765 millions de personnes).

L'hindi, de la famille linguistique indo-européenne, est sans aucun doute la langue la plus importante. Elle est en expansion, mais l'anglais garde une place très importante. En Inde, la proportion d'analphabètes est parmi les plus élevés du monde ; on estime que 40% de la population est touchée par le fléau, ce qui correspond à la population touchée par la pauvreté.

4- La Chine

L'organisation administrative actuelle de la République Populaire de Chine est l'héritière d'un appareil d'Etat et d'un système bureaucratique de longue tradition. Certaines unités administratives sont très anciennes, comme les "districts" ; d'autres plus récentes, comme les "provinces", apparues sous la dynastie Ming (XIVème – XVIIème siècle).



La République Populaire de Chine a introduit, à partir de 1949, la notion d'autonomie régionale garantissant les droits et les libertés des minorités nationales.

Traduite sous des vocables multiples selon les régions, la notion d'autonomie peut recouvrir tous les échelons de la hiérarchie administrative. Au niveau supérieur, le régime communiste a procédé, sous le période maoïste, à l'extension du périmètre des grandes "municipalités", leur adjoignant les zones périphériques.

Sous l'ère Deng Xiaoping, la décollectivatisation de l'agriculture et la disparition officielle des "communes populaires" (en 1982) ont permis un retour aux unités rurales traditionnelles tels que le "canton" et le "village". Enfin, l'appel aux initiatives privées et la politique d'ouverture internationale ont permis aux bureaucraties locales d'accroître considérablement leurs prérogatives.

Aujourd'hui, le découpage administratif s'établit autour de cinq niveaux interdépendants :

- le niveau 1, qui comprend trois types d'unités administratives (les provinces, au nombre de 22, les régions autonomes au nombre de cinq et les municipalités spéciales au nombre de quatre) ;
- le niveau 2, dont l'unité administrative est la préfecture ou ligue dans la région de Mongolie intérieure et auxquelles ont été associées depuis dix ans de nombreuses municipalités élevées au niveau de la sous-préfecture ;
- le niveau 3, dont l'unité administrative est le district ou la bannière en région de Mongolie intérieure et auxquels ont été ajoutées, dans les années quatre-vingt, 413 municipalités élevées au rang de districts ;
- le niveau 4, dont l'unité administrative est le canton, réapparu au début des années quatre-vingt en remplacement des communes populaires, et qui a été doté d'un gouvernement cantonal, le canton étant caractéristique du monde rural, faisant le lien entre l'agriculture et l'activité urbaine des bourgs ;
- enfin, le niveau 5, dont l'unité administrative est le village, qui regroupe toutes les unités de bases telles les villages, hameaux et marchés ruraux et dont la représentation est assurée par des comités de villageois, depuis la législation de 1987.

Selon un rapport récent de la Banque mondiale, le quart de siècle qui vient de s'écouler à parmi d'arracher 400 millions de Chinois à la pauvreté. Cependant les écarts entre les paysans les plus pauvres et les citadins ne cessent de grandir. C'est ainsi qu'on estime à 130 millions de personnes qui vivent avec moins d'un euro par jour.

5- Le Mexique

Le Mexique est une fédération constituée de vingt Etats fédérés (plus le district fédéral de Mexico) qui sont répartis en deux grandes régions :

- le Nord-Est et le Centre (Basse-Californie, Sonora, Chihuahua, Coahuila, Nuevo Leon (Monterrey), Durango, Sinaloa, Zacatecos, Nayarit, Tamaulipas et Mexico) ;
- l'Est et le Sud (Morelos, Puebla, Guerrero (Acapulco), Veracruz, Ooxaca, Tabasco (Villahermosa), Chiapas (Tuxla), Campeche, Yucatan (Merida) et Quintana Roo).



Limitée au "Districto Federal", la ville de Mexico s'étend sur 35 km du nord au sud et 40 km d'est en ouest. Elle comptait 8,87 millions d'habitants en 2003, pour une densité de près de 6000 habitants par km². Mais l'ensemble de la zone métropolitaine étendue compte près de 20 millions d'habitants. Mexico constitue ainsi la deuxième plus grande conurbation au niveau mondial, derrière Tokyo-Okahama.

Cette concentration de population (près d'un Mexicain sur quatre vit dans le "Districto Federal" ou dans l'Etat de Mexico) n'est pas sans conséquences : pollution atmosphérique, insalubrité et pauvreté dans les faubourgs les plus défavorisés.

La population dite « économiquement active » représente 55,5% de la population de plus de 12 ans (72,9% pour les hommes et 39% pour les femmes), soit un peu plus de 43 millions de personnes. Le taux de chômage officiel, s'il est très faible (moins de 4% de la population active), a peu de signification. Bien plus significatif est le taux de sous-emploi, estimé à environ 30% de la population active.

B- LES ECHANGES COMMERCIAUX, SCIENTIFIQUES, EDUCATIFS ENTRE LA FRANCE ET LES CINQ PAYS EMERGENTS ETUDIÉS

1- Les échanges commerciaux de la France avec ces pays émergents

a) Avec le Brésil

Dans une perspective historique, beaucoup de progrès ont été réalisés mais de nombreux problèmes ne sont pas réglés et risquent de ne pas être réglables... Les militaires ont industrialisé les pays mais avec un modèle très longtemps autocentré. Le Président COLOR a ouvert le pays pour développer le commerce extérieur brésilien.

Le Président CARDOSO a articulé le rétablissement de la stabilité monétaire et économique brésilienne, permettant l'accession à la présidence fédérale du Président LULA (jusque là à la tête du PT, parti à double tendance marxiste et chrétienne, qui ne se rejoignent que sur le social !), tout en favorisant l'accès à une certaine forme de libéralisme, par le biais de la tendance chrétienne.

D'où le positionnement du Brésil, lors de la négociation OMC de Doha, notamment en faveur d'une importante ouverture sur l'agriculture. Le Brésil a compris le rôle international qu'il peut ainsi jouer, déjà au sein du groupe de Cairns lors cycle précédent de l'OMC, mais surtout avec ce cycle de Doha.

Le Brésil est porté, comme la Russie, par les cours des matières premières et a constitué un matelas agro-alimentaire mais également de ressources naturelles énergétiques. C'est une dimension internationale en train d'émerger, notamment dans ce domaine des matières premières (exemple du nickel).

Le Brésil est membre du MERCOSUR (littéralement « Marché Commun du Sud ») aux côtés de l'Argentine, du Paraguay, de l'Uruguay et de l'Equateur (depuis 2004), la Colombie et le Venezuela étant membres associés. Le Brésil y joue un rôle important, même s'il existe des tiraillements avec l'Argentine, du fait de leur compétition économique. Le MERCOSUR progresse lentement mais a conduit le Brésil à adopter une politique internationale différente, en avantageant l'Union européenne, du fait de la volonté de ne pas être à la remorque des Etats-Unis, avec une volonté forte d'équilibre, même dans le commerce extérieur (Etats-Unis, comme Union européenne, en représentent chacun environ 30%).

La déclaration de Cuzco du 8 décembre 2004 prévoit son intégration progressive dans une Union politique de toute l'Amérique du Sud : la Communauté Sud-américaine de Nations (CSAN), qui prévoit une fusion du MERCOSUR avec la Communauté Andine (Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou et Bolivie) et l'intégration du Chili, du Guyana et du Suriname. Le Brésil est aussi partie prenante dans les négociations en vue de créer, sous l'impulsion des Etats-Unis, la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), comme prolongement de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain constitué des Etats-Unis, du Canada et du Mexique).

Enfin, le Brésil est membre de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et participe à ce titre à plusieurs comités et groupes de travail sur le développement, l'acier, la lutte contre la corruption, l'agriculture, les échanges, la concurrence, la gouvernance publique, les investissements, la privatisation et le gouvernement d'entreprise des actifs appartenant à l'Etat ainsi que sur le régime des pensions privées.

Evolution des échanges entre la France et le Brésil (en millions d'Euros) :

	2001	2002	2003	2004	2005
Importations françaises	2610	2342	2445	2487	2777
Produits alimentaires	1246	1204	1149	1142	1131
Produits énergétiques	94	31	112	36	73
Produits industriels	1270	1107	1183	1306	1572
Exportations françaises	2752	2690	1500	1816	2228
Produits alimentaires	93	83	94	59	60
Produits énergétiques	14	8	5	8	14
Produits industriels	2639	2596	1399	1746	2153
Solde commercial avec la France	+ 142	+348	- 944	-671	- 549

Part de la France dans le commerce extérieur brésilien :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Dans les importations brésiennes	3,4%	3,7%	3,8%	3,7%	3,6%	3,7%
Classement	6ème	6ème	5ème	6ème	7ème	7ème
Dans les exportations brésiennes	3,1%	2,8%	2,5%	2,3%	2,3%	2,1%
Classement	8ème	11ème	11ème	12ème	10ème	12ème

Investissements français au Brésil (en milliards de dollars) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Entrée d'investissements	1910	1913	1815	825	486	1458
Part de la France dans les IDE	6,4%	9,1%	9,7%	6,4%	2,4%	6,7%
Classement dans les IDE	6ème	3ème	3ème	5ème	9ème	4ème

Les ventes françaises vers le Brésil, tirées par les livraisons aéronautiques et spatiales, ont enregistré en 2005 une progression de 23% pour atteindre 2,229 milliards d'euros. Le Brésil est le principal marché de la France en Amérique latine et un des vingt-cinq pays prioritaires de l'action de la France en matière de commerce extérieur.

Avec la reprise des ventes aéronautiques, les exportations vers le Brésil retrouvent leur structure traditionnelle. Les biens d'équipement constituent le premier poste d'exportation de la France vers le Brésil, avec une part de 40%. Suivent la catégorie des biens intermédiaires (29%), puis les biens de consommations (15%) et les produits de l'industrie automobile (12%).

Les importations de produits de l'industrie brésilienne alimentaire brésilienne diminuent. En 2005, les ventes brésiennes en France ont atteint 2,778 milliards d'euros, soit une progression de 11%, supérieure à la progression totale française (+ 8,1%). Le Brésil, se situe au rang de 26^{ème} fournisseur de la France. C'est le premier fournisseur en Amérique latine. La France, quant à elle, occupe le 12ème rang des clients du Brésil.

Nos importations en provenance du Brésil sont concentrées sur cinq produits qui représentent plus de la moitié de nos achats. Il s'agit du complexe soja (23,6%), des minerais de fer (15,8%), de la pâte à papier (5%), des produits de sciage (5%) et des plantes à boisson (4,6%).

Le Brésil est notre 4^{ème} partenaire commercial hors OCDE et hors Maghreb, après la Chine, la Russie et Singapour. Au sein de l'Amérique latine, c'est sans conteste notre plus grand marché devant le Mexique et l'Argentine. Ainsi, il compte pour 37% de nos échanges avec l'Amérique latine, loin devant le Mexique (17%) et l'Argentine (8%).

b) Avec la Russie

C'est un univers plus proche, même si la mentalité russe est très différente de la mentalité française. La Russie connaît une évolution très importante et rapide, notamment en matière économique, depuis une douzaine d'années, avec l'assainissement des finances et les fruits tirés des bénéfices liés aux matières premières.

Elle connaît un effet de concentration très fort et très autoritaire, s'assimilant à une reprise en main mais alliant espace économique à tendance libérale très contrôlé par la puissance centrale russe, avec l'ambition de maintenir en étroite dépendance certains pays comme l'Ukraine, le Belarus et ceux d'Asie centrale.

Pour permettre le redémarrage des autres secteurs, on peut considérer que le secteur de l'énergie contribue à développer la richesse nécessaire pour favoriser l'émergence industrielle. On s'interroge cependant sur le niveau de formation technologique des ingénieurs russes.

Persiste un certain retard de développement industriel par rapport à cette forte évolution des seuls secteurs industriels liés aux ressources énergétiques. Il existe un risque de voir un auto-centrage russe, avec l'ambition de faire renaître la puissance russe sans faire appel à la compétitivité extérieure dans ces domaines technologique et éducatif.

La Fédération de Russie fait partie de Communauté des Etats Indépendants (CEI). La CEI fut pensée à l'origine comme l'équivalent, dans l'ex-espace soviétique, de l'Union européenne. Aujourd'hui la CEI n'est essentiellement qu'une enceinte de dialogue entre les pays de l'ex-URSS, avec un contenu économique limité (nombreux accords bilatéraux de libre-échange entre les membres).

Les membres fondateurs de la CEI sont la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, auxquels se sont ajoutés la Moldavie, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Géorgie, le Turkménistan étant membre associé.

Evolution des échanges entre l'Union européenne et la Fédération de Russie (millions d'€) :

	2000	2001	2002
Exportations en valeur	19 900	28 000	30 400
Importations en valeur	45 700	47 700	47 600
Solde en valeur	- 25 800	- 19 700	- 17 200

Le rapport de M. Lucien BOUIS¹ rappelle que l'Allemagne joue un rôle fondamental dans ces relations puisqu'elle contribue pour plus de 30% aux échanges russo-européens. Viennent ensuite l'Italie (13,6%), les Pays-Bas (11,7%), la Grande-Bretagne (9,8%), la Finlande (9,5%) et la France (6,7%).

Le commerce entre l'Union européenne et la Russie se caractérise par une forte asymétrie : La Russie exporte surtout des matières premières alors que l'Union européenne lui vend essentiellement des biens d'équipement, des produits transformés et de l'agroalimentaire.

Les importations européennes portent avant tout sur des produits énergétiques, du fer, de l'acier et des métaux non ferreux dont la Russie est le premier fournisseur, à l'exception du gaz dont elle est le troisième fournisseur (après la Norvège et l'Algérie).

¹ Rapport de M. Lucien BOUIS, adopté le 7 juillet 2004 par le Conseil Economique et Social, sur « *Les relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie* »

Evolution des échanges entre la France et la Russie (en millions d'euros) :

	2002	2003	2004	2005
Importations françaises	5200	6100	7400	8100
Exportations françaises	2300	2800	3100	3400
Solde commercial	- 2900	- 3300	- 4300	- 4700

Source : Mission économique de Moscou (Ministère des Affaires étrangères)

Part de la France dans le commerce extérieur russe :

	Importations russes (Mds USD)	Part dans le total des importations russes	Vente de la France (Mds USD)	Rang de la France (fournisseurs)
Equipements électriques et mécaniques	18	26%	0,6	10ème
Produits agro alimentaires	13	20%	0,5	7ème
Automobiles	7,4	11%	0,3	5ème
Produits chimiques	7	10%	0,4	9ème
Métaux – produits dérivés	4,9	7%	0,02	NS
Produits pharmaceutiques	1,2	4%	0,2	2ème

En 2002, le classement des clients de la Russie par pays s'établissait de la manière suivante (les chiffres étant exprimés en milliards de dollars) :

1 – Allemagne	11 332	10,9%
2 – Chine	7 374	7,1%
3 – Ukraine	6 788	6,5%
4 – Etats-Unis	6 532	6,3%
5 – France	4 671	4,5%
6 – Italie	4 466	4,3%
7 – Pologne	4 051	3,9%
8 – Turquie	3 651	3,5%
9 – Finlande	3 244	3,1%
10 – Pays-Bas	3 210	3,1%

Le classement des fournisseurs de la Russie, pour la même année, est le suivant :

1 – Allemagne	10 250	20,1%
2 – Italie	3 582	6,9%
3 – Ukraine	3 191	6,2%
4 – Finlande	2 892	5,6%
5 – Chine	2 770	5,4%
6 – Etats-Unis	2 335	4,5%
7 – France	2 210	4,3%
8 – Pays-Bas	2 089	4,1%
9 – Kazakhstan	1 795	3,5%
10 – Royaume-Uni	1 485	2,9%

Toujours d'après la Mission Economique de Moscou, les tendances sont les suivantes :

- De nouveaux concurrents progressent plus vite que la France dans des secteurs où nos volumes d'exportation sont significatifs (exemples : agro alimentaire avec le Brésil et les biens d'équipements avec la Chine)...
- La position de la France est faible dans certains secteurs en forte progression d'achats russes (exemples : les équipements électriques et mécanique et les automobiles).
- Nos points forts restent la pharmacie et les produits de beauté.

Pour ce qui concerne l'énergie, la Russie représente :

- 1/3 des réserves mondiales de gaz ;
- 7% des réserves mondiales de pétrole ;
- Le premier producteur mondial de gaz et de pétrole ;
- Elle fournit 18% de la consommation françaises de gaz.

La présence française en Russie :

- Entre 450 et 500 entreprises françaises sont implantées en Russie ;
- 6078 entreprises françaises ont exporté en Russie en 2004 ;
- 1733 entreprises françaises ont réalisé un chiffre d'affaires export supérieur à 100 000 euros en 2004 ;
- La France occupe une position variable d'une année sur l'autre parmi les 10 premiers investisseurs étrangers en Russie ;
- En stocks d'investissements, la France est en 7^{ème} position.

c) Avec l'Inde

L'Inde est un continent très centré sur lui-même et qui connaît toujours les difficultés structurelles liées au système des castes. Le frein premier pour l'Inde est de permettre de produire de quoi alimenter toute la population. L'Inde aura sans doute besoin de dix ans pour réaliser un rattrapage industriel à la chinoise.

Il faut observer quelles ont été les positions de la Chine et de l'Inde pendant les négociations multilatérales de l'OMC en 2006 ? Avant, ces négociations avaient deux pilotes, les Etats-Unis et l'Union européenne. Mais, depuis le début du cycle de Doha, on assiste à l'émergence de nouveaux acteurs tels que le Brésil, la Chine et l'Inde.

Les services, par exemple, constituent une question centrale pour l'Inde du fait de l'importance de ses activités de services. Même s'y a des interrogations fortes sur l'avenir de ces activités, la capacité industrielle est très importante, si l'on en juge par le fort développement des formations d'ingénieurs (beaucoup plus importantes qu'au sein de l'Union européenne).

L'Inde a découvert, lors des négociations de Doha, qu'elle était devenue une puissance mondiale, d'où son intérêt à développer un nouvel appareil industriel.

L'Inde fait partie du " South Asia Free Trade Agreement " (SAFTA), Zone de libre échange comportant également le Pakistan, le Bangladesh, le Sri Lanka, le Népal, le Boutan et les Maldives.

Par ailleurs, l'Inde se pose en partenaire, au même titre que la Chine, de l'Association des Nations du Sud-est Asiatique (ASEAN). Cette association regroupe dix pays du Sud-est asiatique.

Evolution des échanges entre la France et l'Inde (millions d'euros) :

	2001	2002	2003	2004
Importations françaises	1400	1500	1475	1670
Exportations françaises	1000	1000	1002	1294
Solde	-400	-500	- 473	- 376

Les chiffres 2002 et 2003 sont des estimations tirées du rapport au CES de M. Georges ABADIE². En 2004, le total des exportations de l'Inde en 2004 s'est élevé à 70,05 milliards de dollars pour les marchandises et à 32,91 milliards de dollars pour les services.

De leur côté, les importations pour la même période se sont élevées à 82,63 milliards de dollars pour les marchandises et 13,11 milliards pour les services.

Les échanges avec l'Inde restent modestes par rapport à ceux de la Chine, par exemple. Ils sont cependant en progression. Dans leur déclaration conjointe de février 2006, le Président de la République et le premier Ministre indien Monmohan SINGH, ont acté que les échanges commerciaux entre les deux pays étaient appelés à un doublement en cinq ans.

Evolution des exportations françaises à destination de l'Inde par secteur (millions d'euros) :

	2003	2004
Agriculture	25,3	11,8
Agroalimentaire	14,7	15,7
Biens de consommation	115,6	112,0
Automobiles	25,3	34,8
Biens d'équipement	396,7	543,6
Biens intermédiaires	392,3	533,0
Energie	10,9	13,9
Total	1002	1294

Répartition des exportations françaises en 2004 par secteur :

Biens d'équipement	42%
Biens intermédiaires	41,2%
Biens de consommation	13,5%
Autres	3,3%
Total	100%

Répartition des importations françaises en provenance de l'Inde par secteur (en millions d'euros) :

	2003	2004	Evolution
Agriculture	32	36,6	+ 13%
Agroalimentaire	114	133	+ 17%
Biens de consommation	687	736	+ 7,2%
Automobiles	16,7	24,5	+ 46%
Biens d'équipement	68	79	+ 16%
Biens intermédiaires	529	612	+ 16%
Energie	26	47	+ 78%
Total	1475	1670	+ 13%

Dans une fiche de synthèse établie par la mission économique de l'ambassade de France en Inde, il est indiqué que les échanges entre la France et l'Inde connaissent une vigueur particulière depuis septembre 2003.

² Rapport de M. Georges ABADIE, adopté le 22 avril 2004 par le Conseil Economique et Social, sur « *Les relations économiques et culturelles entre la France et l'Inde* »

L'Inde, qui n'est cependant que le 39^{ème} client de la France et ne représente que 0,5% de nos exportations, s'est ainsi hissé au 18^{ème} rang de nos partenaires par le surplus d'exportations généré en 2004 (292 millions d'euros).

d) Avec la Chine

L'industrie chinoise a maîtrisé la quasi-totalité de la chaîne industrielle (des produits les plus basiques à des technologies les plus sophistiquées, notamment dans les domaines de l'espace et du laser). Ainsi, par exemple, la moitié du développement des cristaux laser est tenu par les Chinois. Le problème est que cette évolution touche toutes les strates de l'industrie européenne (le rattrapage dans tous les domaines devrait être très rapide pour la Chine).

La Chine souhaite, comme l'Inde, renforcer ses relations commerciales avec les pays de l'ASEAN. Ainsi, à Phnom Penh en novembre 2002, elle a signé avec ses membres un accord cadre visant à établir d'ici 2010 une zone de libre-échange entre la Chine et les pays de l'ASEAN (qui regroupe la Birmanie, Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam).

Evolution des échanges entre la France et la Chine (en Millions d'euros) :

	2004
Importations françaises	16 496
Exportations françaises	5 258
Solde	-11 211

Pour l'année 2004, le total des exportations de la Chine s'est élevé à 551 milliards de dollars pour les marchandises et 52,85 milliards de dollars pour les services. En ce qui concerne les importations, le montant de celles-ci pour la même année s'élève à 510,3 milliards de dollars pour les marchandises et 63,07 milliards de dollars pour les services.

Répartition des échanges par secteurs en 2004 (en millions d'euros) :

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	SOLDE
Agroalimentaire	250	239	11
Biens de conso.	421	7 404	-6 963
Biens d'équipement	2 744	5 150	-2 408
Biens intermédiaires	1 552	3 470	-1 917
Energie	8	165	- 157
Autres	283	66	217

Avec un montant de 438 millions d'euros en 2004, la Chine (hors Hong Kong) n'a compté que pour 1,1% de nos investissements à l'étranger. En Asie, il s'agit de notre 2^{ème} cible d'investissement, loin derrière le Japon. Ce chiffre modeste correspond néanmoins à environ 600 entreprises, présentes dans plus de 1100 implantations.

Part de marchés des 15 premiers fournisseurs de la Chine en 2004 :

RANG	PAYS FOURNISSEURS	Importations en millions USD	Part de marché en %
1	Japon	94,4	16,8
2	Taiwan	64,8	11,5
3	Corée	62,3	11,1
4	Etats-Unis	44,7	8,0
5	RFA	30,4	5,4
6	Malaisie	18,2	3,2
7	Singapour	14,0	2,5
8	Russie	12,1	2,2
9	Hong-Kong	11,8	2,1
10	Australie	11,5	2,0
11	Thaïlande	11,5	2,0
12	Philippines	9,1	1,6
13	Brésil	8,7	1,5
14	Inde	7,7	1,4
15	<i>France</i>	<i>7,7</i>	<i>1,4</i>
	Tous pays	561,4	100,00

En incluant les 2,2 milliards d'euros de ventes à Hong-Kong, l'ensemble chinois passe au 9^{ème} rang devant le Japon. La Chine se situe au 7^{ème} rang de nos fournisseurs. Le solde bilatéral, négatif, est le premier des déficits contractés avec un pays étranger.

Plus de 11 800 Français résidaient officiellement en Chine fin 2004, dont un peu moins de la moitié à Hong-Kong. Il s'agit de la 2^{ème} destination d'expatriation en Asie Océanie, loin derrière l'Australie mais devant l'Inde et le Japon.

La communauté chinoise en Ile-de-France, c'est :

- 225 000 personnes ;
- 3113 entrepreneurs chinois ;
- 78% des ressortissants chinois sont à la tête d'une SARL ;
- 65% des entrepreneurs chinois ont moins de cinq ans d'expérience ;
- 41% des entreprises dirigées par un ressortissant chinois ont une activité d'import/export de produits manufacturés (textile, matériel informatique).

Les principaux domaines d'activité des entrepreneurs chinois en Ile-de-France sont :

- Le commerce de gros et de détail, soit 40% ;
- L'hôtellerie et la restauration rapide ou traditionnelle, soient 28% ;
- L'industrie manufacturière, soit 16% ;
- L'immobilier et la location de biens immobiliers, soient 10% ;
- Autres secteurs d'activités, soit 10%.

e) Avec le Mexique

Le Mexique est-il devenu satellite pur et simple des Etats-Unis ? Le Mexique a adhéré au GATT en 1986, ce qui a conduit à modifier fortement l'économie mexicaine, encore autocentrée à cette époque. L'ouverture internationale a été de plus en plus forte, notamment avec son adhésion à l'ALENA en 1994.

Les relations économiques avec les Etats-Unis étaient traditionnellement très instables et ont connu un changement important, avec la stabilisation de ces relations, à partir des années quatre-vingt dix. A cette époque, l'économie mexicaine est au zénith avec un fort développement économique.

En 1994, l'assassinat du candidat officiel et la rupture de la confiance internationale ont débouché sur la dévaluation de fin 1994. Le Mexique est actuellement encore performant parce que membre de l'ALENA et, suite à la dévaluation de 1994, garde un commerce extérieur très florissant.

Le Mexique, membre fondateur de l'ALENA (Accord de libre échange nord-Américain constitué entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique), participe, comme le Brésil, aux négociations en vue de créer la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Evolution des échanges entre l'Union européenne et le Mexique (en millions d'euros) :

	2003
Importations européennes	6 300
Exportations européennes	14 900
Solde	8 600

Evolution des échanges entre la France et le Mexique (en millions d'euros) :

	2003	2004	2005
Importations françaises	609	631	698
Exportations françaises	1 400	1 509	1 657
Solde	791	878	959

Le total des exportations du Mexique en 2004 s'est élevé à 188,6 milliards de dollars pour les marchandises et de 14,09 milliards de dollars pour les services. La même année les importations se sont élevées à 197,2 milliards de dollars pour les marchandises et 19,78 milliards de dollars pour les services.

La montée des exportations françaises s'explique essentiellement par la vente de plusieurs Airbus, les ventes françaises dans le secteur automobile ont inversement connu une régression (15,9%), en raison du cours de l'euro et de l'arrêt, par la société Renault, de la production de la Scenic au Mexique. Les importations mexicaines sont en hausse régulière.

Les flux d'investissement directs étrangers (IDE) français s'établissent en moyenne annuelle entre 500 et 600 millions de dollars (4 à 5% du total). La France serait ainsi, sur la période 1999-2004, le 7^{ème} investisseur.

Fin 2003, on comptait au Mexique 714 entreprises à capital français, dont quelques 350 filiales, employant environ 75 000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de 12 milliards de dollars.

2- La part de l'Ile-de-France dans ces échanges commerciaux de la France avec ces pays émergents

La Région-capitale joue dans l'économie nationale un rôle bien supérieur à la part de l'Ile-de-France dans la production et la consommation nationales, au demeurant difficiles à évaluer.

La présence en Ile-de-France de 38% des sièges sociaux implantés sur le territoire national tend à introduire un biais, vraisemblablement significatif dans les résultats du commerce extérieur. Cependant, la présence en Ile-de-France d'entreprises également installées dans d'autres régions ne permet pas d'identifier avec précision les produits d'origine réellement francilienne.

a) Les exportations

En 2004, la part de l'Ile-de-France dans les exportations totales s'est stabilisée (+ 0,1%) pour atteindre 17,3% après avoir enregistré un recul de 1% en 2003. La région conserve de très loin sa place de première région exportatrice devant la région Rhône-Alpes (11,2%) et le Nord-Pas-de-Calais (9,3%), ces deux régions ayant connu une légère augmentation de leur importance relative.

La part de la région par rapport à l'ensemble du territoire demeure inférieure à celle que l'on observe au niveau du PIB (environ 28,7%). Il faut rappeler l'importance du secteur des services, qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques des douanes et pour lesquels l'Ile-de-France bénéficie d'une forte spécialisation.

b) Les importations

Compte tenu des phénomènes de redistribution régionale particulièrement importants pour l'Ile-de-France, les statistiques régionales relatives aux importations doivent être interprétées avec encore plus de réserves que celles relatives aux exportations.

Toutefois, l'évolution enregistrée au cours des dernières années fait apparaître une diminution régulière du rôle de l'Ile-de-France dans la redistribution des importations sur l'ensemble du territoire national, la part de la région-capitale dans l'ensemble des importations nationales étant passée de 30% en 1999 à 25,1% en 2004.

Par exemple, les importations de l'industrie automobile ne représentent plus que 39% en 2003 (contre 42,2% en 2000) des importations totales du secteur ; néanmoins ce pourcentage demeure largement supérieur à la part de l'Ile-de-France dans l'ensemble des immatriculations (25%).

Evolution générale du commerce extérieur de l'Ile-de-France (en millions d'euros) :

	2003		2004		Evolution 2003-2004
Exportations	55 039	17,2%	57 502	17,3%	+ 4,5%
Importations	82 982	25,5%	87 657	25,1%	+ 5,6%
Solde	- 27 943		- 30 155		-2 212
Taux de couverture	66,3%		65,6%		

Evolution des exportations franciliennes par groupe de produits :

Secteur	2003		2004		Evolution 2003-2004
Agroalimentaire	2 286	5,8%	2 351	6,0%	+ 2,8%
Energie	747	7,8%	824	7,9%	+ 10,3%
Biens de consommation	13 427	27,5%	14 500	28,7%	+ 8,0%
Industrie automobile	12 018	24,4%	13 826	26,1%	+ 15,0%
Biens d'équipement	14 806	20,1%	14 907	19,7%	+ 0,7%
Biens intermédiaires	10 852	11,2%	10 219	10,0%	- 5,8%
Divers	902	61,8%	875	63,2%	- 3,0%
Ensemble	55 039	17,2%	57 502	17,3%	+ 4,5%

NB : Les pourcentages figurant dans ce tableau sont calculés par rapport aux exportations France entière

Evolution géographique des exportations franciliennes (en millions d'euros) :

	2003		2004		Evolution 04/03
Europe	33 547	14,5%	35 400	14,7%	+ 5,5%
Dont UE 25	30 127	14,2%	31 050	14,1%	+ 3,1%
Dont zone euro	22 226	13,6%	23 119	13,6%	+ 4,0%
Amérique du nord	5 767	23,7%	5 845	22,9 %	+ 1,4%
Amérique latine	1 199	17,8%	1 141	18,8%	- 4,8%
Afrique	4 986	28,3%	5 247	28,9%	+ 5,2%
Asie et Océanie	5 607	23,4%	6 049	22,7%	+ 7,9%
Proche et Moyen-Orient	3 493	25,5%	3 360	22,8%	- 3,5%
Divers et TOM	450	26,3%	459	29,8%	+ 2,0%
Monde	55 039	17,2%	57 502	17,3%	+ 4,5%

NB : Les pourcentages sont calculés par rapport aux exportations France entière

Dans son rapport « *Ile-de-France : l'élan international* », remis en mai 2005 au Président Jean-Paul HUCHON, M. Denis TERSEN, alors Directeur régional du commerce extérieur (DRCE) d'Ile-de-France, souligne que l'économie francilienne est confrontée à un choc de transition commerciale de grande ampleur.

L'actualité récente ne peut que lui donner raison. Il attribue son origine à la dynamique d'innovation des grands pays développés non européens, citant les Etats-Unis et l'Asie du nord, mais aussi et plus encore à l'émergence de nouvelles puissances économiques, au premier rang desquelles la Chine.

Par exemple, alors que la part des grands pays émergents étudiés (BRIC et Mexique) s'élève déjà à 10,8% dans les importations mondiales, ces pays ne représentent que 3,8% des exportations franciliennes. Ces chiffres semblent s'expliquer par la mutation de la région vers une économie de services structurellement moins exportatrice. Mais, au-delà de cet élément structurel, les évolutions observées pour les exportations de services concordent avec les résultats des marchandises. Dans les secteurs de services exportables, la tendance est au mieux faiblement orientée à la hausse.

L'Ile-de-France a des atouts et le potentiel pour s'affirmer et tirer parti de la nouvelle donne mondiale. La "demande émergente" va progressivement « *monter en gamme* » et se diriger vers des biens et services à fort contenu technologique ou en création, domaine dans lequel excellent les entreprises franciliennes.

L'expérience et l'expertise de la Région Ile-de-France en matière d'aménagement urbain, le choix du développement durable qui devrait contribuer à répondre aux préoccupations de ces pays émergents soumis à la pression de l'urbanisation et aux menaces sur les équilibres écologiques, sont autant d'atouts dans un tel contexte.

En conclusion, M. TERSEN a préconisé que la valorisation de ces atouts et de ce potentiel débouche sur une politique régionale de développement international, pour laquelle il présente une série de recommandations qui seront évoquées dans la suite de ce rapport.

Cela peut également conduire à se demander quel doit être le rôle de l'ARD dans cette perspective, liée à la capacité de trouver les moyens de renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France. Une partie de notre retard sur Londres s'explique par la capacité des Anglais à attirer les investissements BRIC. Cela implique de mettre en œuvre une véritable politique pour attirer les investissements en Ile-de-France.

3- Les échanges culturels et éducatifs

Les grandes écoles et les universités présentes en Ile-de-France accueillent de nombreux étudiants étrangers. Sciences-po, par exemple, dont 60% des étudiants sont étrangers, entretient des relations avec des écoles brésiliennes, russes, chinoises et mexicaines.

Dans ce cadre international, les grandes écoles et universités apparaissent très intéressées par des relations étroites avec la Région Ile-de-France pour aborder les questions découlant de la présence de ces étudiants étrangers, tels que l'accueil, le logement, etc.

Par ailleurs, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public, fondé en 1990, assume différentes missions qui consistent à :

- assurer à l'étranger le service public d'éducation pour les enfants français ;
- contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française, en particulier par l'accueil d'élèves étrangers ;
- participer au renforcement des relations de coopérations entre les systèmes français et étrangers ;
- aider les familles à supporter les frais de scolarité, notamment par l'octroi de bourses aux enfants français ;
- promouvoir les résultats des élèves étrangers par l'octroi de bourses d'excellence.

L'AEFE gère directement 74 établissements scolaires à l'étranger. L'AEFE a passé convention avec 178 autres établissements gérés par des associations à statut privé étranger (le plus souvent des associations de parents d'élèves), ou par des associations métropolitaines, comme l'Alliance Française ou la Mission Laïque.

Le budget 2005 de l'AEFE (services centraux et établissements en gestion directe) s'élève à 580 millions d'euros. L'agence reçoit une subvention du ministère des affaires étrangères (fixée à 324 millions d'euros pour 2005) et dispose de recettes propres constituées par la participation des établissements à la rémunération des personnels résidents qu'elle détache (85,5 millions d'euros).

Ses principaux postes de dépenses sont, d'une part, à hauteur de 82% de ses dépenses, les charges de personnels et, d'autre part les bourses scolaires (41 millions d'euros pour les 19 500 boursiers soit plus de 23% des élèves français du réseau de l'AEFE.

Dans les pays étudiés, l'AEFE gère divers établissements :

- Au Brésil : l'Ecole française de Natal à Natal, les Lycées Pasteur à Sao Paulo, Molière à Rio de Janeiro et François Mitterrand à Brasilia ainsi que les écoles Peugeot-Citroën à Resende et Renault à Curitiba ;
- En Russie : l'Ecole française de Saint Petersburg et le Lycée français de Moscou ;
- En Inde : l'Ecole française internationale de Bombay, le Lycée français de Pondichéry et l'Ecole française de New Delhi ;
- En Chine : les Ecoles françaises de Canton et de Shanghai, les Ecoles MLF Citroën à Xiang Fan et EDF à Daya Bay, l'Ecole française Citroën à Wuhan ainsi que les Lycées français de Pékin et Victor Segalen de Hong Kong ;
- Au Mexique : l'Ecole Molière à Cuernavaca, le Collège franco-mexicain de Guadalajara et le Lycée franco-mexicain à Mexico.

a) Avec le Brésil

Le Brésil est le premier partenaire de la France en Amérique latine pour la coopération culturelle scientifique et technique. En 2006, les crédits d'intervention destinés au Brésil s'élevaient à 4,5 millions d'euros (hors établissement scolaires).

Le ministère des affaires étrangères considère comme prioritaire la mise en place d'un nouveau partenariat pour le multilinguisme et la diversité culturelle.

Les échanges artistiques (théâtre, arts plastiques, musique et danse) et la formation des professionnels de la culture sont particulièrement intenses et devraient bénéficier d'un nouvel élan avec l'organisation de la saison culturelle du Brésil en France (Année du Brésil) qui s'est déroulée en 2005. Dans le domaine du livre, les relations entre éditeurs et écrivains des deux pays sont étroites. Le Brésil est le premier marché pour le livre français en Amérique latine.

Enfin, la coopération audiovisuelle appuie l'aide à la diffusion du cinéma, la promotion de nouvelles musiques et le soutien à l'exportation des programmes de télévision.

L'action en faveur du français et des échanges culturels occupe une place importante de la coopération entre la France et le Brésil. Trois lycées français (Sao Paulo, Rio, Brasilia) totalisent 2 150 élèves dont 1 000 français. Les Alliances françaises du Brésil constituent le réseau le plus ancien et le plus dense du monde (74 implantations dans 52 villes) accueillant 28 000 élèves.

Parmi les vingt-sept accords de partenariat signés en Amérique latine avec des écoles de la CCIP, six concernent le Brésil et, en 2006, six étudiants brésiliens ont bénéficié de ces échanges (quarante-six pour l'ensemble de l'Amérique latine) et neuf étudiants des écoles de la CCIP ont suivi un cursus au Brésil.

Tout particulièrement, HEC a l'objectif local d'accompagner les entreprises françaises concernées dans le développement de leur ressources humaines locales, en aidant au recrutement de jeunes cadres à fort potentiel, en accompagnant le perfectionnement des cadres locaux et en facilitant les échanges d'étudiants et de professeurs : un réseau AALIANCE a été mise en place dans cet esprit.

b) Avec la Russie

La coopération dans le domaine culturel, particulièrement dynamique selon le ministère des affaires étrangères, bénéficie d'une forte visibilité. Le tricentenaire de Saint-Pétersbourg, en mai 2003, avait été l'occasion de rappeler les liens culturels forts unissant la France et la Russie.

En 2004, l'accent avait été mis sur la politique du livre, avec la participation de la Russie aux « *Belles étrangères* » et son invitation au Salon du Livre de 2005. La France a été à son tour invitée d'honneur du Salon international du livre de Moscou en 2006. Le Musée d'Orsay a accueilli une exposition sur l'art russe de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle tandis qu'une sélection d'œuvres du Musée d'Orsay a été présentée en 2006 à Moscou.

En Russie même, le Centre culturel français, mais aussi le Service de Coopération et d'action culturelle et l'Alliance française, tous deux relayés par des antennes en province, contribuent à la diffusion de la langue et de la culture française.

Le français voit sa situation s'améliorer depuis peu avec 5,5% d'élèves le choisissant aujourd'hui. La nouvelle loi sur l'éducation qui prévoit l'apprentissage d'une seconde langue devrait bénéficier au français. La France et la Russie se sont mises d'accord pour développer l'étude de la langue du pays partenaire. A cette fin, un accord a été signé à l'occasion du séminaire gouvernemental de décembre 2004, des propositions de mesures, susceptibles de développer l'apprentissage du français en Russie et du russe en France, devant en découler.

Enfin en matière d'apprentissage du français en Russie, 14 centres d'examen du français sont actuellement actifs en Russie, en 2006 159 personnes ont passé les examens de français des affaires dans ce cadre. Il existe également 9 centres pour passer le TEF (Test d'Evaluation du Français) 154 candidats s'y sont présentés en 2006.

La coopération éducative donne d'excellents résultats, essentiellement au niveau du supérieur. Avec l'entrée de la Russie dans le processus de Bologne³, les possibilités d'obtention de co-diplômes autour du système LMD (Licence, Master, Doctorat) vont se développer. Il existe sept filières universitaires franco-russes en Russie dont celle créée par Sciences-po Paris à Moscou et les deux collèges universitaires franco-russes de Moscou et Saint-Pétersbourg.

Encore insuffisant, le nombre d'étudiants russes en France et français en Russie est amené à s'accroître avec l'intensification de la coopération éducative en ce domaine. Les deux parties affichent leur volonté de développer les échanges de jeunes, l'information concernant l'offre universitaire de chacun des pays et la délivrance d'un nombre plus important de bourses. En 2006, la France a accueilli environ 2 300 étudiants russes. L'objectif est de tripler ce chiffre dans un avenir proche.

Depuis 1990, la CCIP gère, en tant qu'opérateur du ministère des Affaires étrangères, un master franco-russe de management (MFR) et travaille, depuis 2005, pour ce programme avec la Faculté de Management du Haut Collège d'Economie-HCE de Moscou. Deux diplômes sont délivrés et reconnus en France et en Russie. Six accords de partenariat lient trois établissements de la CCIP à des institutions académiques russes. En septembre 2005, HEC a créé un programme International Executive MBA au sein de l'université de Saint-Pétersbourg.

³ démarche européenne d'harmonisation des équivalences et des contenus des enseignements supérieurs des Etats signataires

Par ailleurs, la CCIP a choisi d'être opérateur pour la période 2006-2008 dans le cadre du programme présidentiel, lancé dès 1997 par Boris Eltsine, et qui a pour objectif de renforcer les compétences du personnel d'encadrement des entreprises russes en les formant au management. Cette formation, réalisée en Russie, comporte un stage en France, 31 managers russes ayant été accueillis en stage, en 2006, par des entreprises françaises.

c) Avec l'Inde

Les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'Inde constituent une priorité pour la France. La dernière commission mixte franco-indienne de coopération, qui s'est tenue du 7 au 8 novembre 2003, a permis de redéfinir le cadre administratif et de fixer les priorités de notre coopération avec l'Inde.

La déclaration conjointe du Président de la République et du Premier Ministre indien (12 septembre 2006) a confirmé l'importance des relations universitaires (accroissement du nombre d'étudiants échangés) et culturelles (annonce d'une grande exposition d'art Gupta au Grand Palais en 2007). Cependant, il faut souligner que ces relations restent très faibles dans tous les domaines, compte tenu de ce que représente ce pays.

La France a été l'invité d'honneur de la Foire du livre de Calcutta en janvier 2006. Attirant plus de trois millions de visiteurs, cette foire est la plus grande manifestation littéraire en Asie. La décision d'inviter la France marque la reconnaissance de la nouvelle politique française menée en Inde dans le domaine de l'écrit, qui est notamment à l'origine du succès commercial d'une collection de romans français contemporains, publiés par l'éditeur indien RUPA avec le concours du Ministère des Affaires étrangères. Le livre français suscite d'ailleurs un intérêt croissant en Inde et les auteurs qui s'y rendent y rencontrent une large audience.

La coopération dans le domaine de l'éducation est régie par les dispositions du Programme d'échange franco-indien (IFCEP). Dans la composante éducation de l'IFCEP, l'accent a été mis, côté français, sur la promotion de l'enseignement de la langue.

L'ICSSR (Conseil Indien pour la recherche en Sciences Sociales) a lancé un programme pour promouvoir les recherches en collaboration avec la France dans le cadre de l'accord international nommé « *Programme André Malraux* ». Ce programme est destiné à réunir des chercheurs de différentes parties du monde.

En 2006, le gouvernement indien a fourni les services d'un professeur indien de sanscrit à l'Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III) et offre seize bourses d'étude à des ressortissants français qui souhaitent se spécialiser dans les études sur l'Inde (dans les domaines du stylisme, du management, des sciences politiques et sociales).

La France offre également des bourses d'étude d'un an pour des études linguistiques et de littérature française (deux bourses d'étude) et pour les sciences de l'éducation (trois bourses d'étude).

Deux à trois nouvelles recrues de l'Administration indienne viennent en France chaque année afin de poursuivre sur le long terme des études à l'Ecole Nationale d'Administration, une subvention lui étant accordée pour faciliter le voyage des nouvelles recrues de l'Institut Public d'Administration Indien.

Il existe également une disposition pour faciliter les échanges de professeurs français-anglais. C'est ainsi, qu'en 2006, vingt et un professeurs indiens de langue anglaise ont été accueillis au Centre International d'Etudes pédagogiques français (CIEP), pour une durée de sept à neuf mois afin d'aider à l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises. Douze professeurs de langue française sont partis en Inde pour enseigner le français dans les établissements indiens.

Malgré ces dispositions et le lancement des campagnes de promotion de l'offre française d'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants indiens en France est encore très faible.

A la fin 2006, trois établissements de la CCIP (HEC, EAP-ESCP et Négocia) totalisaient onze partenariats avec L'Inde. En 2006-2007, dans le cadre des échanges d'étudiants, ces trois établissements de la CCIP ont accueillis 86 étudiants de cette nationalité. Un double diplôme a été mis en place par la CCIP et le Management Development Institute (MDI) de Dehli.

Par ailleurs, Sciences-Po a mis en place en Inde un délégué, chargé des relations avec le monde éducatif et scientifique de ce pays, afin d'acquérir une connaissance plus approfondie et de nouer des relations futures.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, il existe 12 centres pour le TEF (test d'évaluation de Français) en Inde et 77 centres pour l'examen du français des affaires, auquel 142 candidats se sont présentés en 2006.

La place du français en Inde s'exprime globalement par les chiffres suivants :

	Apprenants	Enseignants
Enseignement secondaire	400 000	4000
Enseignement supérieur	15 000	1 100
Formation hôtellerie - tourisme	10 000	400
Alliances françaises	30 000	270

Le nombre de locuteurs de français est estimé à 600 000 personnes. Le réseau des alliances françaises est présent dans 13 Etats sur 28. Ce réseau place la France loin devant le Royaume-Uni et l'Allemagne avec des effectifs inscrits qui s'accroissent très régulièrement et sont passés de 11 000 en 1994 à 29 000 en 2002.

Le cursus normal comporte six niveaux d'études. La moitié des inscrits passent les examens, dont 40% sont reçus en terminale. Les abandons sont de 70% après le premier niveau, et 10% des inscrits arrivent au 5^{ème} ou 6^{ème} niveau.

Le modeste réseau d'écoles françaises est représenté en premier lieu par les écoles françaises de New Delhi (201 élèves dont 107 français) et de Mumbai (60 élèves dont 14 français) qui accueillent pour l'essentiel les enfants de français expatriés et de ressortissants de pays tiers. Le montant très élevé des frais de scolarité interdit pratiquement l'accès aux ressortissants indiens potentiellement intéressés⁴.

Enfin, le budget du ministère des Affaires étrangères pour la coopération avec l'Inde s'est élevé en 2003 à 5,2 millions d'euros, finance les objectifs stratégiques de la France destinés à « l'établissement d'un partenariat durable et d'une politique d'influence en direction des élites afin d'atteindre une masse critique donnant une réelle visibilité de la présence française ».

⁴ Rapport de M. Bernard CARIOT adopté le 29 octobre 2003 par le Conseil Economique et Social, sur « *Quel avenir pour l'enseignement du français à l'étranger ?* »

Il s'agit principalement d'une coopération culturelle, scientifique et technique qui représente non seulement un enjeu en soi, mais également un atout pour les activités des entreprises françaises.

d) Avec la Chine

Les crédits de coopération culturels, scientifiques et techniques consacrés à la Chine font de ce pays notre premier partenaire en Asie, après le Vietnam. Les années 2003 à 2005 ont été l'occasion d'organiser ce que les dirigeants chinois et français ont appelé « *les années croisées* ».

Diverses manifestations culturelles se sont déroulées durant cette période. L'année de la France en Chine s'est déroulée d'octobre 2004 à juin 2005, avait pour objectif d'offrir une image renouvelée de la France. Elle a succédé à l'année de la Chine en France qui s'est tenue d'octobre 2003 à juillet 2004 et dont le succès des manifestations a traduit l'intérêt croissant des Français et des Européens pour la civilisation et la culture chinoises.

La coopération linguistique, bien que mobilisant près du tiers des financements, n'a eu jusqu'à présent qu'un effet marginal sur la situation du français en Chine. Cette situation a conduit à un plan de relance du français soutenu par un accord intergouvernemental de coopération éducative signé en mars 2002.

En matière de formation au français, la CCIP propose depuis plusieurs années aux Chinois de présenter le test TEF (test dévaluation de français). Au total, se sont quelques 9800 étudiants chinois qui auront passé ce test en 2005 et une version e-TEF a également été lancée dans les centres de Pékin, Shanghai, Canton et Wuhan.

Les écoles de la CCIP connaissent ainsi un accroissement des flux d'étudiants dans les deux sens, quinze accords de partenariat ayant été signés jusqu'à présent avec des établissements chinois (dont six pour HEC et quatre pour Négocia). La CCIP a organisé à Pékin, en partenariat avec HEC et l'Ecole Supérieure de la mode, une formation sur le thème du management.

En 2006, les écoles de la CCIP ont accueilli en France 125 étudiants chinois, dans le cadre d'échanges avec des universités chinoises et 31 étudiants français prolongeaient en Chine leur cursus. Des délégations chinoises du secteur universitaire sont régulièrement reçues dans les écoles de la CCIP.

Les écoles de la CCIP participent activement à la création d'écoles ou de cursus en Chine. Ainsi, HEC a participé à la création de la « *China Europe International Business School* » et a lancé, en septembre 2006, en partenariat avec l'Ecole Supérieure de la mode, un programme de formation à Pékin, consacré au management de la mode et du luxe, pour la formation continue de cadres chinois de ce secteur d'activité.

De son côté, Sciences-po a également mis en place un délégué en Chine, chargé des relations avec le monde éducatif et scientifique de ce pays, dont le rôle s'apparente à celui mis en place en Inde (acquérir une connaissance plus approfondie et favoriser des relations futures).

L'extension du réseau des Centres d'Expertise Linguistique et Académique (CELA), le renforcement de la présence d'étudiants chinois dans le réseau des écoles françaises d'ingénieurs, le centre franco-Chinois de management de l'université de Tongji de Shanghai (dont la première pierre a été posée par le Président de la République en octobre 2005) et le centre culturel français de Pékin devraient être les moteurs de croissance des échanges éducatifs franco-chinois dans les prochaines années.

Lancé en décembre 2005, par les Premiers Ministres chinois et français, un programme d'échanges de 800 jeunes est en cours de réalisation. Il s'agit d'un double échange : invitation de 400 jeunes français en Chine en 2006 et de 400 jeunes chinois en France en 2007.

C'est un programme tout à fait nouveau de par son ampleur et son esprit, porté par le succès des « *années croisées* » France – Chine. Ouvert à cinq groupes de jeunes Français (18-35 ans) les plus représentatifs dans les domaines artistique, économique, technologique, scientifique, associatif et politique, ce programme permet, au cours de séjours d'environ une semaine, à ces jeunes Français de découvrir la Chine ou d'approfondir leur connaissance de ce pays, par des séjours axés sur leur domaine de spécialisation professionnelle ou d'études.

e) Avec le Mexique

Au-delà de l'héritage d'une longue et riche tradition d'échanges culturels, la coopération culturelle, scientifique et technique de la France s'attache à accompagner les évolutions politiques, économiques et sociales du Mexique, tout en promouvant une image rénovée de la France, en particulier de son potentiel scientifique et technologique, et la richesse de sa création artistique contemporaine.

Le Mexique est un pays cible de la coopération française en Amérique latine. Il s'agit, avec 2,5 millions d'euros en crédits d'intervention pour l'exercice 2005, du deuxième partenaire en Amérique latine, après le Brésil.

La coopération franco-mexicaine a pour cadre l'accord de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des Etats-Unis du Mexique, du 22 avril 1965, remodelé par l'accord cadre de Coopération du 18 février 1992. Elle s'appuie sur un dispositif diversifié : Centre culturel et de coopération (regroupant l'Institut Français d'Amérique Latine – IFAL – et une grande partie des activités du Service de coopération et d'action culturelle). La France est associée à la programmation des grands festivals (festival du Cervantino et festival du Centre historique, à Mexico, en particulier) et sollicitée par de grands opérateurs culturels.

En matière de diffusion du livre français, de coopération éditoriale et de missions d'auteurs, des avancées significatives ont été réalisées grâce au « programme d'aide à la publication Alfonso Reyes », de la foire internationale du livre de Guadalajara, du programme « les agitateurs d'idées » et du Fonds d'Alembert pour la promotion de la pensée française.

Enfin, la présence audiovisuelle française et francophone, tant télévisuelle (TV5, ARTE...) que radiophonique (RFI), tient un rang honorable dans un environnement marqué par les chaînes nord-américaines. Les événements cinématographiques à large impact, comme le festival franco-mexicain de cinéma de Mexico, et le « Tour du cinéma français », sont conçus comme un soutien aux distributeurs mexicains qui continuent à mettre en valeur une alternative à la production américaine. Le Mexique est également l'un des pays prioritaires pour la diffusion des industries musicales françaises.

4- Les échanges scientifiques et techniques

a) Avec le Brésil

La coopération scientifique avec le Brésil est structurée autour de formation d'excellence entre universités et par des partenariats de haut niveau entre organismes de recherche des deux pays qui portent notamment sur la biodiversité amazonienne, le génome, les mathématiques fondamentales et appliquées, les changements climatiques, les sciences sociales et humaines. Les programmes de technologies innovantes connaissent un important développement.

La coopération technique est menée avec les institutions de l'Etat, les collectivités locales et les entreprises des deux pays et s'exerce dans les domaines pour lesquels la France dispose de savoir-faire qui répondent aux besoins et aux priorités politiques du partenaire brésiliens.

Par exemple, parmi ses neuf actions en cours au Brésil, le CNRS intervient dans le cadre :

- du réseau thématique « dynamique des fluides », cône sud de l'Amérique latine, en partenariat avec Université Fédérale de Rio Grande du Sud du Brésil, l'Université de Sao Paulo et le Centre Brésilien de physique mécanique ;
- de l'appui à la mise en place d'un laboratoire d'analyses chimiques avancées au Brésil en partenariat avec l'Université Fédérale de Minas Gerais.

Dans le domaine technologique, OSEO-ANVAR organise des missions exploratoires et participe à des manifestations sur le thème de l'innovation. A ce titre, OSEO-ANVAR et la FINEP (financière d'études et de projets), son homologue au Brésil, ont signé en 2002 un accord ayant pour principal objectif le rapprochement des PME des deux pays.

Dans cette perspective, les deux agences ont pour missions :

- d'informer sur tout programme pouvant favoriser les coopérations technologiques entre PME ;
- de développer la coopération technologique pour répondre aux offres et demandes de technologies des PME françaises et brésiliennes en particulier dans les domaines suivants : technologies de l'information et de la communication, agro-alimentaire et biotechnologies ;
- de mettre en relation PME, université et Pôles de compétitivité par le biais de rencontres sectorielles.

b) Avec la Russie

Depuis 1992, existe un comité Franco-Russe de coopération scientifique et technologique, chargé de fixer les grandes orientations et les programmes à mettre en œuvre. Héritage des collaborations antérieures, la coopération dans les domaines des sciences de la nature et des technologies de pointe, ainsi que le rappelle le rapport « *La Russie entre conservatisme et ouverture* » de la mission sénatoriale de septembre 2004, occupe une place importante :

- l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) développe une coopération dynamique avec l'Académie des Sciences Agricoles de Russie (concernant les ressources génétiques végétales, la génétique animale, les équilibres forestiers et les sciences du sol) ;

- Le CNRS entretient des liens étroits avec l'Académie des sciences et la Fondation russe pour la recherche fondamentale (ciblés sur les domaines de la physique nucléaire, l'archéologie, la biologie, la robotique ou la catalyse) ;

Toutefois, la coopération s'étend désormais à d'autres domaines. Ainsi, un observatoire des sciences humaines et sociales, financé par les ministères français de la recherche et des affaires étrangères, a été mis en place à Moscou en 2000 (il reçoit notamment le soutien du CNRS).

De même, afin de renforcer les liens entre les entreprises et les organismes de recherche, l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) coopère avec la FASIE (Fondation d'Assistance aux petites et moyennes entreprises) depuis 2002. Deux projets prometteurs sont en cours :

- la mise en place d'un réseau franco-russe de centres d'innovations technologiques ;
- la création du bureau franco-russe de transfert de technologie, fruit d'une collaboration entre l'Ecole Centrale de Lyon et l'Université Technologique Bauman.

Enfin, la coopération entre la France et la Russie a abouti à la création de "Laboratoires communs", dans les domaines de la génomique, de la climatologie, des mathématiques, de la physique des lasers, du climat-environnement et de la magnéto-acoustique. Ces "Laboratoires communs" constituent un pari audacieux sur la capacité d'intégration des cultures scientifiques des deux pays et ouvrent la voie au développement d'équipes mixtes intégrées. Ils devraient contribuer ainsi à intensifier les échanges de chercheurs.

c) Avec l'Inde

Créé en 1987, le Centre Indo-Français pour la Promotion de la Recherche Avancée (CIFPRA) contribue à la coopération scientifique bilatérale. Projet financé en commun et à part égale par les deux pays, le CIFPRA a pour objectif de catalyser la coopération dans les nouveaux domaines de recherche.

Il existe un programme actif de coopération, entre le Centre de Recherche Scientifique et Industriel indien (SCIR) et le Centre National pour la Recherche Scientifique (CNRS), qui bénéficie à une douzaine de scientifiques du CSIR, reçus dans des laboratoires français chaque année, une demi-douzaine de scientifiques français étant eux-mêmes accueillis dans les locaux du CSIR.

Un accord de coopération existe également entre le CNRS et le Département indien de Biotechnologie. La coopération de longue date entre l'ISRO (l'Organisation Indienne de Recherche Spatiale) et le CNES (le Centre National d'Etudes Spatiales) dans l'exploration et la recherche d'utilisation pacifiques du cosmos est un exemple de collaboration scientifique.

Parmi les plus récents exemples d'interactions, on compte également le "troisième groupe de travail commun" réunissant le Conseil Indien pour la recherche Médicale et l'Institut National Français de la Santé et de la Recherche Médicale, en marge duquel a été organisé, en février 2003, un séminaire commun sur la "Neuroprotection en début de vie" à l'Institut National de la Santé mentale et des Neurosciences à Bangalore.

Le gouvernement français apporte des subventions à la MSH (Maison des Sciences Humaines) pour faciliter l'accueil en France de vingt quatre chercheurs chaque année (pour une durée d'un mois). Il a également mis en place un Centre des Sciences Humaines (CSH) à Delhi afin de promouvoir les études en sciences politiques et relations internationales. Partie intégrante de son activité, deux journaux sont maintenant publiés en Inde.

d) Avec la Chine

Les relations entre les scientifiques et les organismes de recherche des deux pays sont denses, en particulier dans les domaines prioritaires communs que sont les sciences de la vie, le spatial, les mathématiques appliquées, les sciences et technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'environnement.

Tous les grands organismes de recherche français sont présents en Chine : l'Institut Pasteur avec un accord sur les maladies émergentes, l'INRIA à Pékin, l'INSERM et le VNSR à Shanghai (Pôle génomique). L'INRA s'apprête, dans le domaine de la sécurité alimentaire, a signé un protocole de coopération avec le ministère chinois de la science et de la technologie.

L'AFD (Agence Française de Développement) se concentre en Chine sur les projets permettant une meilleure maîtrise de l'énergie ou une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'agence a signé une première convention de crédit avec le Ministère chinois des finances en avril 2004. Elle a ouvert une agence à Pékin en juillet 2004 qui compte une équipe de dix personnes.

L'AFD intervient dans les domaines de :

- la production d'énergie, en contribuant à l'usage d'énergie sobres et propres (co-génération au gaz naturel par exemple) ; d'énergies renouvelables (énergies solaire, éolienne, et géothermale, petites centrales hydroélectriques) ou encore à l'optimisation de la consommation, d'énergie dans l'industrie.
- des transports ferroviaires et urbains, en soutenant des projets d'électrification de chemins de fer, de réduction de la demande de transport routier, mais aussi de transport urbain (planification urbaine, gestion du trafic, système de transport urbain sobres et propres) ;
- du développement urbain, en participant à des projets d'amélioration des systèmes de chauffage urbain et de climatisation (amélioration des normes de construction, optimisation de la consommation d'énergie dans l'habitat), mais aussi à l'amélioration de la gestion des déchets urbains, notamment en permettant l'utilisation des gaz issus de déchets solides pour produire de l'électricité.

DEUXIEME PARTIE : **LES GRANDS PRINCIPES ET LES ACTEURS** **DE LA COOPERATION DECENTRALISEE**

Le rapport au CESR, intitulé « *La politique de coopération décentralisée et son impact en Ile-de-France* », présenté le 27 janvier 2000 par M. Francis VITEL, rappelait le cadre législatif de la coopération décentralisée des collectivités locales.

L'historique figurant dans ce document précisait que cette évolution avait abouti à une disposition spécifique incluse dans la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République. Elle entérinait l'expression de "coopération décentralisée" pour désigner toutes les conventions possibles avec des collectivités étrangères non étatiques. C'est le début de la coopération telle qu'elle est reconnue aujourd'hui par les pouvoirs publics.

La coopération décentralisée, à la faveur de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, a bénéficié aux collectivités territoriales qui ont acquis une véritable autonomie en matière de coopération décentralisée. Elles peuvent désormais intervenir librement dans ce domaine, dans le cadre de leurs compétences, sous la réserve du respect des engagements internationaux de la France et de l'interdiction de contracter directement avec un Etat étranger.

Cependant, la réglementation a évolué récemment avec l'adoption de la loi n° 2007-147 du 2 février 2007, relative à « *l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements* », dite "loi Thiollière". Cette loi supprime la notion de « *limites de compétences* » et précise que la coopération décentralisée devient une compétence à part entière des collectivités territoriales. Dès lors, il n'est plus nécessaire de rechercher un intérêt local le rattachement à une compétence existante pour mener, par exemple, des actions de solidarité internationale ou des aides au développement. La loi continue cependant d'exiger la formalisation de ces aides dans le cadre de conventions.

Les raisons incitant les collectivités territoriales à agir en coopération sont diverses : elles peuvent être de l'ordre économique, social, politique, historique... Mais, quelles que soient ces motivations, la notion de « *réciprocité* » est, le plus souvent, au cœur d'une telle démarche de coopération. Les collectivités territoriales ne réalisent pas uniquement des actions avec des pays du Sud mais aussi avec ceux du Nord. La politique de coopération décentralisée devient alors un élément à part entière de leur politique de développement local.

Selon le « *guide de la coopération décentralisée* », publié par la commission nationale de la coopération décentralisée, on distingue plusieurs formes d'interventions des collectivités territoriales à l'étranger :

- l'action extérieure des collectivités territoriales est la notion la plus extensive. Elle regroupe l'ensemble des actions menées avec l'étranger par les Régions, les Départements, les Communes et leurs groupements. Ces actions (reconnues par une circulaire du Premier ministre en date du 26 mai 1983) incluent la coopération décentralisée, mais également l'aide humanitaire et les secours d'urgence ainsi que les interventions de rayonnement culturel, voire des placements d'emprunts.... Elles ne reposent pas nécessairement sur des engagements conventionnels avec une autorité locale étrangère ;

- la coopération décentralisée, quant à elle, repose sur des conventions liant la collectivité française à un partenaire clairement identifié. Elle regroupe l'ensemble des actions de coopération internationale, menée entre une ou plusieurs collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes et leurs groupements) et une ou plusieurs autorités locales étrangères. Dans la pratique courante, les termes de "coopération Nord-Nord", de "coopération Nord-Sud", ou encore de coopération "Ouest-Est" sont souvent utilisés : la coopération décentralisée s'applique à l'ensemble de ces cas de figure ;
- la coopération transfrontalière est une forme particulière de coopération décentralisée qui concerne les collectivités frontalières ;
- la notion de coopération interrégionale recouvre toute coopération entre les Régions françaises et des entités étrangères de niveau régional, notamment au sein de l'Union européenne.

A ce jour, trois mille collectivités territoriales françaises sont engagées dans près de dix mille actions de coopération décentralisée, se répartissant sur l'ensemble des continents. Ces actions concernent les autorités locales de 120 pays étrangers.

Toute action de coopération décentralisée repose sur la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets, pouvant éventuellement être organisé en programme et se déroulant sur un temps déterminé. Ces projets peuvent recourir plusieurs types d'actions que sont l'aide d'urgence, les actions de solidarité, les échanges, transferts, formations et expertises, les échanges de jeunes ainsi que les actions de sensibilisation.

Les domaines d'intervention des collectivités territoriales sont principalement la gestion locale institutionnelle, le développement urbain, l'éducation, la recherche et la culture, le développement économique, l'agriculture et le développement rural ainsi que l'action sanitaire et sociale.

A- LES PARTENAIRES FRANÇAIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

1- Les organes de l'Etat de suivi et de coordination de la coopération décentralisée

L'Etat est avant tout le garant de la légalité des actions menées par les collectivités territoriales. Cependant l'Etat contribue à l'élaboration de stratégies locales de coopération décentralisée à travers les Contrats de Plan Etat-Régions (CPER). Contrairement aux précédents CPER, le contrat de projet Etat-Région d'Ile-de-France pour 2007-2013 ne prévoit rien en ce qui concerne la coopération décentralisée.

L'Etat soutient également certaines actions de coopération décentralisée à travers des cofinancements. Ces cofinancements sont attribués à des projets qui présentent un intérêt particulier au regard des priorités de l'Etat.

Au sein du ministère des affaires étrangères, la Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) propose les domaines vers lesquels ces cofinancements seront principalement orientés (appui institutionnel, eau et assainissement, NTIC).

La DGCID regroupe quatre grands champs d'action :

- La coopération technique, l'aide au développement économique, social et institutionnel ;
- La coopération culturelle et la promotion de la langue française ;
- La coopération scientifique, universitaire et de recherche ;
- L'action audiovisuelle extérieure et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans sa coopération au développement, expression de solidarité de la France, elle a les trois priorités suivantes :

- Le développement durable, entendu comme développement d'une économie diversifiée, appuyé sur un Etat de droit, respectueux des grands équilibres humains et naturels ;
- L'éducation de base et la formation professionnelle ;
- Les soins de santé primaire, l'accès des femmes à la santé génésique et la lutte contre les grandes endémies.

L'Etat assure enfin un rôle d'accompagnement des opérations de coopération décentralisée au plan local à travers ses services déconcentrés.

A l'étranger, cette mission d'accompagnement est assurée par les postes diplomatiques qui ont notamment pour mission d'informer les collectivités territoriales sur le cadre général politique, économique, social et culturel dans lequel elles agissent. Les diplomates en poste dans les pays étrangers sont des relais efficaces pour les actions de coopération décentralisée, notamment à travers les consuls, les conseillers culturels, scientifiques et de coopération, et les conseillers économiques et commerciaux. Ces postes existent dans les capitales des grands pays émergents étudiés dans le présent rapport.

a) Le dispositif d'aide à la coopération décentralisée

Le ministère des affaires étrangères a réformé, au début de l'année 2007, le dispositif d'aide à la coopération décentralisée. Trois appels à candidatures ont été lancés en octobre 2006 pour le soutien à la coopération décentralisée, dont l'un est spécialisé sur le coopération européenne.

Les nouvelles priorités concernent la simplification avec trois appels à projets, le partenariat en promouvant la contractualisation des rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que la complémentarité, les thématiques retenues étant celles où la valeur ajoutée des collectivités locales est la plus grande.

Selon le ministère, ce dispositif se veut plus transparent et lisible :

- **L'appel à contrat triennal** porte sur la période 2007-2009. La cohérence des actions de coopération décentralisée sera encouragée à l'échelon régional et les dossiers qui proposeront une mutualisation portée par plusieurs collectivités seront privilégiés. Des formes de coopération interrégionales entre plusieurs collectivités territoriales agissant dans un même pays ou sur une même thématique peuvent être proposées. Les thématiques de l'appel à contrat triennal concernent la mise en place ou le maintien d'un réseau régional de concertation des acteurs locaux, l'aide au développement (appui institutionnel et développement durable), l'enseignement supérieur, les échanges culturels et artistiques, la présence économique française à l'étranger et l'intégration des jeunes dans l'action internationale.

- **L'appel à projet annuel « Coopération au développement »** s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique de soutien à la coopération décentralisée. Il portera sur le soutien aux collectivités territoriales des pays éligibles en matière d'appui institutionnel, d'appui à la décentralisation, de gouvernance locale, d'appui à la mise en place de services publics de base, de formation des cadres et des élus, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale et de développement durable.

b) La Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECL)

En 1983, le gouvernement a créé le poste de Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales. Outre qu'il assure le secrétariat de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée, il met en œuvre, sous l'autorité du Directeur Général de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID), des missions d'information et de coordination des actions entreprises par les collectivités territoriales.

La DAECL est l'instrument du ministère des affaires étrangères, chargé de soutenir et de développer le partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales. Sa vocation est :

- d'informer, échanger et dialoguer avec les acteurs locaux ;
- de mettre en œuvre les crédits affectés par le cofinancement ;
- de rassembler les éléments d'information nécessaire ;
- d'informer les ambassadeurs sur l'état de la coopération décentralisée.

Parallèlement a été créée une mission d'appui à l'action internationale des OGN.

c) La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

Présidée par le Premier Ministre et, en son absence, par le Ministre qu'il désigne à cet effet, la CNCD⁵ comprend trente six membres titulaires, répartis entre représentants des élus territoriaux (proposés par leurs associations représentatives), de représentants de l'Etat et des représentants des deux associations spécialisées (AFCCRE). En outre, deux personnalités qualifiées en sont membres.

La CNCD a été mis en place comme un espace privilégié du dialogue ente l'Etat et les collectivités territoriales. Ses travaux portent principalement sur l'amélioration de la connaissance statistique et financière et sur la préparation du "Tableau de la coopération décentralisée" qui donne des informations par type de collectivités, thématique et aire géographique.

d) Le secrétariat technique des commissions mixtes

Les commissions mixtes sont des rencontres bilatérales officielles où se retrouvent régulièrement les responsables politiques, les hauts fonctionnaires et leurs homologues du pays concerné.

A l'origine uniquement gouvernementales, les commissions mixtes ont progressivement associé à leurs travaux les organisations de solidarité internationale (OSI), les collectivités territoriales et les entreprises. Ces acteurs participent désormais à la préparation et au suivi des commissions mixtes des pays dans lesquels ils sont fortement engagés.

⁵ voir l'annexe A (page 80) : liste des membres de la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD)

e) *Le Haut Conseil de la Coopération Internationale*

Le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), dont la composition⁶ comprend des parlementaires, des élus territoriaux et des personnalités désignées, émet des avis et, sur la base d'un programme approuvé par le Premier Ministre, formule des recommandations.

Pour cela, le HCCI a mis en place sept commissions, dont l'une est consacrée à la coopération décentralisée. En complémentarité avec la CNCD, cette commission a orienté ses travaux sur l'analyse des pratiques.

2- Les organisations représentatives des collectivités territoriales

En matière de coopération décentralisée, diverses associations françaises de collectivités territoriales sont actives, parmi lesquelles l'Association des maires de France (AMF), l'association des Départements de France (ADF) et l'association des Régions de France (ARF).

Mais de nombreuses collectivités territoriales françaises appuient également leurs activités de coopération décentralisée sur des organisations à vocation plus directement internationale.

a) *Cités unies France*

Cités Unies France (CUF) fédère quelques cinq cents collectivités territoriales françaises très impliquées dans la coopération internationale. Grâce à son réseau, Cités Unies France permet un accompagnement, par ses membres expérimentés, des collectivités territoriales souhaitant s'engager dans la coopération décentralisée.

Cités Unies France anime une vingtaine de groupe pays et plusieurs groupes thématiques (coopération urbaine, jeunesse et développement durable).

Dans un souci d'offrir aux collectivités locales françaises un service global alliant l'action européenne et l'action internationale, CUF a engagé un processus de rapprochement avec l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) qui s'est déjà traduit par des actions communes.

Enfin, Cités Unies France a participé à la naissance de la nouvelle organisation mondiale de collectivités territoriales : "Cités et Gouvernement locaux unis" (CGLU).

b) *L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe*

L'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), compte aujourd'hui près de 2000 collectivités territoriales, Communes, Départements et Régions ainsi que des groupements de communes.

L'AFCCRE est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation rassemblant près de 100 000 collectivités territoriales en Europe. En France, l'AFCCRE est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information européenne.

⁶ voir l'annexe B (page 82) : liste des membres du Haut conseil de la coopération internationale (HCCI)

c) METROPOLIS

Créée en 1985 à l'initiative de la Région Ile-de-France, qui en assure le secrétariat général pour l'Europe, l'association METROPOLIS est présidée depuis décembre 2006 par le Président Jean-Paul HUCHON. Elle regroupe 84 aires urbaines de plus d'un million d'habitants et compte 41 membres associés, répartis sur l'ensemble des continents.

Ce réseau a vocation à favoriser des échanges d'analyses et d'expériences et à faciliter les transferts de savoir-faire entre ses membres sur les thématiques intéressant le développement urbain. Il représente également ses collectivités membres auprès des différentes instances internationales (ONU, Banque mondiale) ou dans les forums mondiaux, en y défendant leurs intérêts et en y portant leurs propositions.

METROPOLIS conduit ses travaux sur la base de plans d'action, adoptés à l'occasion de chacun de ses congrès triennaux et organise les échanges entre ses membres dans le cadre de commissions thématiques, destinées à identifier les principales problématiques urbaines et à rechercher, puis à diffuser, les solutions les plus pertinentes mises en oeuvre pour répondre aux défis que doivent relever les grandes métropoles. Entre 2002 et 2005, six commissions ont été installées et la Région Ile-de-France s'y est fortement et constamment impliquée, participant aux travaux d'une grande majorité d'entre elles et en assurant la vice-présidence de la commission "Gestion de la mobilité urbaine".

Souhaitant favoriser la mutualisation des connaissances et renforcer les compétences de ses membres, METROPOLIS a tenu différents séminaires et ateliers sur des thématiques urbaines, a développé des programmes d'assistance technique et a proposé à des responsables locaux, élus et administratifs, des formations et des études de cas, dispensés dans le cadre de son "Institut international de formation à la gestion des grandes métropoles".

En avril 2004, le Conseil d'administration de l'association s'est tenu à Ixtapan de la Sal (Mexique) et a été prolongée par l'organisation d'une rencontre de réflexion stratégique sur l'avenir de METROPOLIS (en septembre 2004 à Barcelone).

En mai 2005, le 8ème Congrès mondial de METROPOLIS a été organisé à Berlin et a été l'occasion de célébrer le vingtième anniversaire de ce réseau. Mais ce Congrès a également permis de dresser le bilan des travaux menés depuis 2002, de renouveler les instances statutaires, d'adopter le Plan d'action pour 2005-2008 et d'installer les nouvelles commissions thématiques, la présidence de la commission "écorégions" étant assumée par M. Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France.

Le prochain Congrès de Sydney, programmé pour octobre 2008, devrait permettre de mettre en place le projet du Président HUCHON visant à créer une "Banque des Villes", dont une première présentation a été faite devant les instances dirigeantes de METROPOLIS, lors du Conseil d'administration qui s'est tenu fin septembre 2007 à Antananarivo.

Acteur reconnu sur la scène internationale, le réseau METROPOLIS a été étroitement associé au processus de fusion entre les deux organisations mondiales de collectivités territoriales qui existaient avant 2004, qui a abouti à la création de "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU). METROPOLIS y occupe l'une des vice-présidences et en constitue la section métropolitaine. Ses représentants, dont le Président de la Région Ile-de-France, siègent dans les structures décisionnelles de l'organisation.

*d) La Fédération Mondiale des Cités et Villes Jumelées (FMCU)
et L'Union Internationale des Villes et Pouvoirs Locaux (IULA)*

La Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et de l'Union Internationale des Autorités Locales (IULA) ont fusionné et créé une nouvelle organisation mondiale de collectivités territoriales "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU), dont le congrès fondateur s'est tenu à Paris du 2 au 5 mai 2004. Le siège et le Secrétariat général de cette nouvelle organisation sont installés à Barcelone.

La CGLU est une organisation mondiale consacrée à promouvoir les valeurs, les objectifs et les intérêts des villes et des gouvernements locaux à travers le monde. C'est la plus grande organisation de ce type au niveau mondial.

L'association est la voix unie des pouvoirs locaux et leur principal outil pour le partenariat avec les Nations Unies. L'organisation sert à diffuser les politiques et les expériences des gouvernements locaux dans les domaines clés tels que la lutte contre la pauvreté, le développement durable et l'inclusion sociale.

B- LES PARTENAIRES FRANÇAIS DU RAYONNEMENT INTERNATIONAL

1- Le rôle de la DRCE (Direction régionale du commerce extérieur)

Placé sous l'autorité de Préfet de Région, la DRCE est un service déconcentré de la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTPE). Elle est, à ce titre, le relais du dispositif français d'appui au commerce extérieur en Ile-de-France.

Sa première mission, qui est d'accompagner les TPE et PME/PMI dans leur démarche d'internationalisation, se décline autour des actions suivantes :

- Coordination et animation du réseau régional d'appui au développement international des entreprises. A ce titre la DRCE pilote les ATR (Ateliers techniques régionaux), créés en 2000 afin de rassembler autour d'une thématique commune l'ensemble des acteurs régionaux concernés par l'international ;
- Sensibilisation aux nouveaux marchés des entreprises potentiellement exportatrices ou n'exportant qu'occasionnellement et information sur le dispositif d'appui dont elles peuvent bénéficier ;
- Prospection et identification des PME régionales ayant un potentiel de développement international ;
- Orientation des entreprises dans l'élaboration d'une stratégie internationale et accompagnement dans leur démarche en s'appuyant sur les ressources du réseau de la DGTPE (Missions économiques et UBIFRANCE) ;
- Conseil dans le recours aux procédures financières et aux différentes sources d'appui à l'international ;

- Instruction des dossiers d'aides financières à l'exportation (procédures nationales gérées par la DGTPE, garanties COFACE, aides régionales inscrites au contrat de plan Etat-Région).

2- Le rôle d'UBIFRANCE

En février 2004, le CFCE (Centre Français du Commerce Extérieur) et l'association UBIFRANCE ont réuni leurs compétences pour créer la nouvelle Agence UBIFRANCE (Agence française pour le développement international des entreprises).

Etablissement public placé sous l'autorité du Ministre Délégué au Commerce Extérieur, UBIFRANCE propose aujourd'hui l'ensemble des produits et services du dispositif public d'appui au développement international des entreprises. Pour relayer cette offre, UBIFRANCE, en lien avec les Directions Régionales du Commerce Extérieur que nous évoquerons plus loin pour l'Ile-de-France, agit en collaboration permanente avec les instances professionnelles, consulaires et régionales.

Les missions d'UBIFRANCE sont d'apporter une information au monde des entreprises désireuses d'exporter, d'offrir des conseils à l'export, de développer une action commerciale et d'assurer la gestion du Volontariat International en Entreprise (VIE).

a) Information du monde des entreprises désireuses d'exporter

UBIFRANCE met à la disposition des entreprises une gamme de produits d'information et de veille. Une librairie exclusivement dédiée au commerce international diffuse ses propres publications, mais aussi des ouvrages de référence sur le commerce international et son environnement, les publications de l'ONU et des organismes européens et internationaux.

Pour offrir aux entreprises une veille permanente sur les marchés et leur permettre de réagir au mieux aux opportunités, UBIFRANCE propose l'abonnement à des périodiques et l'accès à des bases de données.

En présence d'experts et en étroite collaboration avec les Missions économiques, UBIFRANCE organise des séminaires pour mieux comprendre la situation économique d'un pays et ses perspectives, analyser concrètement l'évolution d'un marché et son cadre d'affaires ou encore faire le point sur un secteur d'activité précis.

b) Conseils à l'export et action commerciale

UBIFRANCE étudie, avec les entreprises, les solutions pour développer leur performance à l'international. Dans cette mission, UBIFRANCE procède à des analyses de marché, des suivis de marché, des analyses de la concurrence, élabore des projets et travaille avec les entreprises sur des financements internationaux de ces projets.

UBIFRANCE aide également les entreprises à entrer en négociation avec les bons interlocuteurs, aide à la visibilité des produits et à exposer le savoir-faire de celles-ci. L'agence met en place chaque année plus de 300 manifestations à l'étranger conduites par elle-même ou par des opérateurs tiers dans le cadre d'un programme "Label France".

c) Gestion du Volontariat International en Entreprise

UBIFRANCE gère la formule du Volontariat International en Entreprise (VIE).

Le VIE permet à une entreprise de confier, à un jeune de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger pour la prospection commerciale, le suivi des contrats, l'animation d'un réseau de distribution, la mise en place d'un projet technique...

Il faut noter que les actions de l'Agence s'adressent plus particulièrement aux PME. L'Agence comporte 14 bureaux de presse dans le monde, des bureaux de presse étant ainsi ouverts à Mexico, Sao Paulo, Moscou, Pékin et Hong-Kong.

A titre d'exemple, UBIFRANCE organise en 2007 les séminaires suivants :

- en Chine : Comment les entreprises françaises investissant en Chine doivent-elles appréhender le droit de l'environnement ? Recrutement et management des ressources humaines ; Séminaire d'information sur le secteur de l'automobile ;
- en Inde : Recrutement et management des ressources humaines ;
- en Argentine – Brésil – Colombie : Comment régler les conflits commerciaux en Amérique latine ;
- au Mexique : Séminaire d'information dans le secteur des hydrocarbures et la pétrochimie ;
- en Russie : Clés pour vendre et s'implanter ; Certification des produits et passage en douane des marchandises.

La Région Ile-de-France a fait appel à des VIE pour assurer le suivi, sur place, des accords de coopération décentralisée qu'elle a signé avec des collectivités territoriales partenaires au Liban, au Mali, au Vietnam, à Madagascar, au Sénégal et en Mauritanie.

3- Le rôle de l'Espace Emploi International

Réseau public français de placement à l'international, l'Espace Emploi International (EEI) a été ouvert en septembre 1999 et joue un rôle d'animation du réseau qui compte aujourd'hui vingt Espaces sur l'ensemble des régions françaises.

a) Faciliter les recrutements à l'étranger

L'Espace Emploi International a pour mission d'aider les entreprises qui ont des postes à pourvoir à l'étranger, à réaliser leurs recrutements. Il permet également aux candidats à la mobilité internationale de partir grâce aux conseils et aux offres d'emploi gérées par le réseau.

En 2005, plus de 25 000 postes ont été traités par le réseau des EEI, dont 8 000 par l'EEI Paris. Pour renforcer leur expertise, les consultants du réseau s'appuient sur les délégations de l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (anciennement OMI) à l'étranger, les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle.

Au-delà des conseils pour le recrutement concernant les profils, les modalités, les informations sur l'emploi et les conditions de vie et de travail, l'Espace Emploi International intervient sur les aspects juridiques des contrats de travail. Grâce au service Expa-conseil, il est possible de participer à la rédaction du contrat de travail ou d'obtenir une estimation de la situation fiscale et de la protection sociale du salarié.

b) Accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels

L'Espace Emploi International met en œuvre les accords bilatéraux d'échanges de jeunes professionnels. Ils permettent à des Français de moins de 35 ans d'exercer leur profession de 3 à 18 mois en Argentine, Bulgarie, au Canada, aux Etats-Unis, en Hongrie, au Maroc, en Nouvelle Zélande, en Pologne, en Roumanie, au Sénégal, en Slovaquie ou en Tunisie. Réciproquement, des nationaux de ces pays peuvent également exercer temporairement leur profession dans des entreprises en France.

4- Les Chambres de Commerce et d'Industrie

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) et ses délégations mènent des actions internationales qui visent à aider les entreprises exportatrices. Ces actions consistent essentiellement à :

- élaborer une stratégie, avec l'entreprise, en évaluant son potentiel international, en donnant des informations sur les marchés, en faisant connaître les aides et financements susceptibles d'être accordés, en participant et en recherchant des clients et partenaires et enfin en aidant à l'implantation à l'étranger ;
- aider aux formalités internationales ;
- former les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs à l'international.

Depuis quelques temps, pour renforcer l'efficacité des actions d'accompagnement des entreprises sur ces marchés, des actions sectorielles sont privilégiées. La CCIP considère comme très important de travailler avec les pays émergents étudiés et dispose de bureaux de représentation en Chine (à Pékin mais aussi à Shanghai, en partenariat avec l'ARD), en Russie et a ouvert, en 2006, un bureau en Inde, à Mumbai. Il faut noter que, dans le cadre du Bourget (juin 2007), une convention d'affaires Europe et BRIC a été menée par la CCIP.

De plus, les actions de formation en direction des pays du groupe BRIC sont nombreuses et diversifiées, manifestant un fort accroissement de ces actions envers ces pays prioritaires. Elles prennent différentes formes : ouverture de cursus spécifiques, échanges d'étudiants, formation continue des cadres localement, accueils en France de cadres et d'étudiants (dont certains boursiers)...

a) Les actions de la CCIP en direction du Brésil

Ce pays est un marché prioritaire pour les entreprises qui, cependant, sont moins actives que sur les autres destinations. Des liens existent depuis plusieurs années avec les autorités locales, notamment dans les différents Etats brésiliens.

En 2006, la CCIP a accueilli un Secrétaire d'Etat brésilien (chargé de l'international), organisé trois missions de prospection pour les chefs d'entreprises (dont celle du printemps 2007, avec la Ministre du Commerce Extérieur, Madame Christine LAGARDE, que la CCIP accompagnait). Sur ce pays également un travail sectoriel se développe avec des actions en 2006 pour les TIC et le secteur Aéronautique.

La tendance au développement d'un travail sur les secteurs devrait s'accroître avec les pôles de compétitivité, notamment dans le secteur de l'image.

b) Les actions de la CCIP en direction de la Russie

Depuis de nombreuses années, la CCIP se positionne comme un acteur important sur ce marché. Elle a créé, dès 2000, un bureau de représentation dans ce pays.

Toute l'année, des séminaires et journées d'entretiens individuels, associant le bureau de Moscou de la CCIP, sont organisés pour permettre aux entreprises de trouver l'information et les contacts nécessaires à leur démarche sur ce marché.

En 2006-2007, la CCIP a organisé quatre missions en Russie. Depuis 2005, une approche sectorielle est privilégiée avec, par exemple, le thème de l'automobile (fin 2005) ou celui de l'aéronautique (fin 2006), en collaboration avec la fédération des industries mécaniques.

c) Les actions de la CCIP en direction de l'Inde

Ce pays en fort développement est devenu, au cours de ces dernières années, l'un des marchés prioritaire de la CCIP qui a installé un bureau à Mumbai, officiellement inauguré en juin 2007, même s'il avait commencé à fonctionner dès 2006.

En février 2006, le Président Pierre SIMON a pris part à la délégation française, lors de la visite officielle du Président de la République Jacques CHIRAC, dont l'un des résultats a été l'accueil, par le Président SIMON, dès juillet de cette même année, du Ministre indien du Commerce extérieur et de l'Industrie.

Fin 2006, la CCIP (et de ses délégations) a participé à un salon à Delhi, en collaboration avec UBIFRANCE (24 entreprises accompagnées).

Tout au long de l'année, des séminaires (plus de 300 personnes), des journées d'entretiens en "B to B" (plus de 40 entreprises en 2006), des missions de prospection sont organisées sur le thème de l'Inde et de ses opportunités. Des délégations d'hommes d'affaires indiens sont également accueillies (dont une sur le marché de Rungis en 2006).

d) Les actions de la CCIP en direction de la Chine

La Chine est sans nul doute un pays prioritaire pour les entreprises. La CCIP y a donc ouvert deux bureaux (dont l'un depuis plus de dix ans) et a créé un Comité Franco-chinois à Paris, avec un service dédié à cette destination. L'intérêt du monde de l'entreprise pour la Chine se traduit également par l'accueil, à la CCIP, de nombreuses délégations et par de fréquentes visites d'autorités chinoises (exemple de la visite d'une délégation conduite par le Maire de Canton).

En 2006, huit séminaires ont été menés sur la Chine, rassemblant près de 1000 participants et des journées d'entretiens en "B to B" ont également eu lieu toute l'année. De même, des formations sont proposées aux chefs d'entreprises pour leur faciliter l'approche culturelle et la négociation sur ce marché.

Plusieurs missions de prospection ont été organisées, dont l'une à Chengdu (30 participants). Ces missions ont été centrées sur le secteur des TIC, des télécommunications et de l'aéronautique. Enfin 23 délégations chinoises ont été reçues, dont plusieurs accompagnées par les gouverneurs des provinces concernées.

5- Les actions menées par le CNRS

La dimension internationale de la recherche est une réalité quotidienne au CNRS. Une grande partie de la coopération internationale entre scientifiques est spontanée, beaucoup de contacts personnels sont noués à l'occasion de colloques internationaux, grâce aux séjours de post-doctorants français dans les laboratoires étrangers et à l'accueil dans les laboratoires du CNRS de nombreux chercheurs de tous les pays.

Afin d'optimiser et de mieux structurer les échanges et les coopérations entre scientifiques, la Direction des Affaires européennes et internationales du CNRS a créé des outils à la disposition des chercheurs.

a) Echanges de chercheurs

La Direction des Relations européennes et internationale gère des accords de coopération scientifique signés par le CNRS avec des organismes de recherche étrangers. Ces accords permettent en particulier, dans le cadre de projets de recherche soumis conjointement, de financer des missions et des accueils de chercheurs d'une durée comprise entre une semaine et un mois.

b) Projet International de Coopération Scientifique (PICS)

Le PICS, d'une durée de trois ans non renouvelable, résulte d'une collaboration suivie avec un partenaire étranger ayant déjà donné lieu à des publications communes. La mise en place du PICS intervient après évaluation du CNRS et de l'institution étrangère.

c) Laboratoire européen – Laboratoire international associé (LEA/LIA)

Un LEA ou LIA est un "laboratoire sans murs", sans personnalité juridique. Il associe les équipes de deux ou trois laboratoires, appartenant au CNRS et à un organisme d'un ou deux pays étrangers.

Ces laboratoires mettent en commun, pendant une durée de quatre ans éventuellement renouvelable deux fois, des ressources humaines et matérielles pour réaliser une "valeur ajoutée" par le biais d'un programme défini conjointement.

d) Groupement de Recherche Européen ou International (GRDE/GDRI)

Un groupement de recherche européen ou international (GDRE ou GDRI) réunit en un réseau de recherche sans personnalité juridique des laboratoires publics ou privés, pour une durée de quatre ans, éventuellement renouvelable deux fois.

Le GDRE ou GDRI regroupe plusieurs laboratoires de deux pays - ou davantage – pour la coordination scientifique d'une thématique déterminée.

e) Unité Mixte Internationale (UMI)

Les Unités mixtes internationales (UMI) sont implantées en France ou dans un pays étranger et accueillent du personnel du CNRS et du pays partenaire. Chaque UMI est dirigée par un directeur d'unité, nommé conjointement par le CNRS et l'institution étrangère. Le directeur assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité. L'UMI est créée pour quatre ans par le Directeur général du CNRS, après avis du Comité national et de l'instance d'évaluation partenaire. Elle est éventuellement renouvelable deux fois.

f) Les actions du CNRS d'Ile-de-France dans les pays du groupe BRIC

Les actions structurantes des Unités du CNRS d'Ile-de-France dans les pays étudiés sont au nombre de vingt-trois :

- En Russie : 10 PICS, 1 LEA, 3 GDRE et 1 UMI. ;
- En Chine : 5 PICS et 1 LIA ;
- Au Brésil : 1 GDRI et 1 UMI.

C- L'UNION EUROPEENNE ET LA COOPERATION DECENTRALISEE

L'action extérieure de l'Union européenne est composée de trois volets : développement, politique commerciale et dimension politique. Inscrite dans les articles 177 à 181 du Traité de Maastricht dès 1992, la politique de coopération au développement concerne principalement les "pays en développement" (PED), au nombre d'environ 150.

L'article 133 du TCE (Traité de Rome modifié) régit la politique commerciale commune.

Enfin, la dimension politique de la politique extérieure se traduit par des accords bilatéraux, des dialogues politiques ainsi que l'ouverture de certains programmes communautaires à la participation de pays tiers.

L'Union européenne a ainsi développé différents instruments de coopération dans le cadre de sa politique de relations extérieures. De plus, différents programmes communautaires sont ouverts à la participation de pays non membres de l'UE, chacun selon des modalités différentes. Plus précisément, chacun de ces grands pays émergents a signé un accord particulier avec l'Union.

1- La refonte des instruments européens destinés aux relations extérieures de l'Union

Avant 2007, l'assistance et la coopération communautaire étaient mises en œuvre à travers une série d'instruments régionaux, tels que le programme TACIS (créé en 1991 pour aider les pays de l'ex-URSS à réaliser leur processus de transition, à consolider leurs structures démocratiques et juridiques, et à développer leur économie de marché) ou le Fonds Européen de Développement (FED).

L'aide et la coopération en faveur des zones TACIS, Asie et Amérique Latine étaient régies par une panoplie variée et complexe d'instruments qui ne permettait plus une gestion efficace des programmes communautaires. C'est pourquoi, la Commission a proposé une refonte complète de ces instruments, à travers un processus de simplification.

Depuis 2007, le nombre d'instruments financiers géographiques et thématiques de l'aide extérieure est désormais réduit à six instruments, dont deux concernent les acteurs des grands pays émergents.

a) L'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)

Cet instrument s'adresse aux pays voisins de la politique européenne de voisinage, c'est-à-dire aux pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, aux NEI occidentaux et aux pays du Caucase du sud. Il soutiendra le partenariat stratégique de l'UE avec la Russie. Il s'agit d'un instrument complet, destiné à remplacer les programmes MEDA, TACIS, et d'autres instruments existants tels que l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

b) L'Instrument de coopération au développement et de coopération économique avec les autres pays

Cet instrument couvre tous les pays, territoires et régions qui ne peuvent prétendre à une aide au titre des autres instruments. Il a pour vocation de soutenir la coopération au développement, la coopération économique, la coopération financière, la coopération scientifique et technique ainsi que toute autre forme de coopération avec les pays et régions partenaires, dans le but de réaliser les objectifs énoncés aux articles 177 à 181 A du traité CE. Il englobe le dixième FED.

c) L'Instrument de stabilité

Destiné à la gestion des crises et de l'instabilité dans les pays tiers, ce nouvel instrument de relations extérieures doit contribuer à relever les défis transfrontaliers (trafics, prolifération nucléaire, etc.).

2- Le programme PVD-ALA (pays en développement Asie – Amérique Latine)

Le nouvel instrument de financement de la coopération au développement (ICD) pour 2007-2013 améliore le précédent cadre de la coopération au développement de la Communauté en fusionnant les différents instruments géographiques et thématiques en un instrument unique. Le Règlement européen le créant établit que l'aide communautaire est mise en œuvre à travers des programmes géographiques et thématiques.

Les programmes "géographiques" englobent la coopération avec des régions partenaires, sur une base géographique. Ils couvrent cinq régions dont l'Amérique latine et l'Asie centrale. Le programme PVD-ALA concerne ainsi les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine.

Les programmes thématiques complètent les programmes géographiques. Ils couvrent un domaine d'activité spécifique présentant un intérêt pour un groupe de pays partenaires non déterminé par la géographie ou des activités de coopération. Leur champ d'application est plus grand que celui de la coopération géographique.

a) En ce qui concerne l'Asie

ASIA URBS, remplacé par le programme ASIA PRO ECO II, concerne entre autres la Chine et l'Inde et vise à développer des actions de coopération décentralisée entre villes, zones urbaines et zones rurales, dans le domaine de l'environnement, entendu au sens large. La période couverte s'étend jusqu'en 2008.

Le programme ASIA-LINK a été mis en place par la Commission européenne dans le but de promouvoir un réseau régional et multilatéral entre des établissements d'enseignement supérieur en Europe et dans les pays en développement d'Asie. Le programme cherche à encourager la création de nouveaux partenariats entre les universités européennes et asiatiques ou à renforcer des partenariats.

Le programme ASIA-INVEST a été lancé en 1998 dans le but de promouvoir l'internationalisation des PME européennes et asiatiques. Il supporte l'échange d'expérience entre les entreprises européennes et asiatiques, et il encourage le transfert de technologies entre les deux régions.

b) En ce qui concerne l'Amérique latine

Il existe plusieurs programmes régionaux couvrant l'ensemble de cette région sur des thèmes horizontaux et tournés vers la société civile.

Le programme URB-AL vise à développer des réseaux de coopération décentralisé entre collectivités locales sur des thèmes et des problèmes concrets de développement local urbain (drogue, environnement, participation citoyenne, lutte contre la pauvreté, transport, sécurité, urbanisme, développement économique, société de l'information ou encore démocratie). Il permet également de financer les activités de ces réseaux.

Le programme ALBAN (jusqu'en 2010) se concentre sur l'enseignement supérieur (bourses d'études pour une liste d'établissements recensés).

Le programme @LIS cherche à créer non seulement des réseaux sur des thématiques telles que la santé, l'e-inclusion, l'e-learning et l'e-gouvernement, mais aussi un nouvel espace de dialogue politique entre l'Union européenne et l'Amérique latine (Commission Economique de l'Amérique Latine ou CEPAL).

Le programme EUROSOCIAL (2007-2011) concerne la cohésion sociale. Les collectivités locales, en tant qu'administrations publiques, peuvent y participer en intégrant un consortium déjà constitué (deux thèmes potentiellement intéressants : éducation et santé).

Le programme AL-INVEST est un programme cherchant à favoriser la mise en place d'un réseau entre les entreprises européennes et latino-américaines d'un même secteur.

Le programme ALFA est un programme de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur de l'Union européenne et d'Amérique latine. Le Mexique et la Brésil font partie des pays participants à ce programme.

Enfin, le programme EURO-SOLAR est une initiative de la Commission européenne dont le but est de développer la coopération dans le domaine des énergies renouvelables entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

3- D'autres programmes européens intéressent également ces grands pays émergents

a) En matière de recherche

Le programme cadre pour la recherche et le développement (PCRD) prévoit deux types de soutien à la coopération internationale (intégration de partenaires de pays tiers aux projets déposés dans le cadre des appels lancés sur les priorités thématiques et mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale).

Le PCRD peut aussi offrir des possibilités de soutien pour le déplacement et l'hébergement en Ile-de-France de chercheurs de pays tiers, pour des cycles pluriannuels de séminaires ou de cours de formation, dans le cadre du programme Marie Curie pour les ressources humaines et la mobilité. Il s'agit de trois types de bourses (les bourses intra-européennes, les bourses internationales pour chercheurs non européens et les bourses internationales pour chercheurs européens).

b) En matière de jeunesse, d'éducation et d'enseignement supérieur

Le nouveau programme Jeunesse en Action 2007-2013 comporte une Action 3 « *Jeunesse pour le monde* », destinée à contribuer au développement de la compréhension mutuelle et à l'engagement actif dans un esprit d'ouverture sur le monde. Elle vise à favoriser les échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs avec les pays partenaires du programme.

Ce nouveau programme reprend l'ancienne action du programme JEUNESSE, le Service volontaire européen, destiné aux jeunes volontaires (de 18 à 25 ans) participant dans un autre État membre que celui dans lequel ils résident ou dans un pays tiers, à une activité (non lucrative et non rémunérée) utile pour la collectivité et d'une durée maximale d'un an.

Par ailleurs, le programme ERASMUS MUNDUS, doté d'un financement de 230 millions d'euros pour la période 2004-2008, permet de financer des bourses pour des étudiants des pays tiers poursuivant leurs études en Europe.

Enfin, le programme TEMPUS + (2007-2013) découle de l'idée que les institutions d'enseignement supérieur sont d'une importance particulière pour le processus de transition économique et social. Ce programme accorde des subventions pour le développement et restructuration de l'enseignement supérieur dans les États partenaires, dont la Russie fait partie.

c) En matière de culture

Le programme Culture 2007 est ouvert à la coopération avec d'autres pays tiers ayant conclu des accords d'association ou de coopération comportant des clauses culturelles. En dehors de ce programme, on constate souvent une coopération moins institutionnalisée.

d) En matière d'environnement

Les programmes LIFE + (renforcement de la mise en œuvre et développement des politiques et législations dans le domaine environnemental) et Energie-Intelligente-Europe (développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique à travers le soutien aux initiatives locales, régionales et nationales) contiennent tous les deux un volet externe. Le seul des cinq pays émergents étudiés pouvant bénéficier de ces programmes, est la Russie.

Pour l'après 2006, ces deux financements sont transférés au nouvel instrument de politique de voisinage (IEVP).

4- Les relations de l'Union européenne avec ces grands pays émergents

a) Les relations de l'Union européenne avec le Brésil et le Mexique

Les relations entre l'Union européenne et le Brésil reposent sur l'accord cadre de coopération CE-Brésil de 1992, sur l'accord pour la coopération scientifique et technologique de 2004 et sur l'accord cadre de coopération UE-MERCOSUR de 1995.

Un comité conjoint CE-Brésil assure le bon fonctionnement de l'accord et en coordonne les activités. Sont abordées les questions de commerce, d'environnement, de science et technologie (notamment Galileo) et de la société de l'information. Au dernier comité d'avril 2005, de nouvelles zones de coopération potentielles ont été identifiées pour un dialogue bilatéral renforcé : affaires sociales, transport aérien et maritime et coopération nucléaire.

En ce qui concerne le Mexique, les relations avec l'Union européenne reposent sur un accord, de coopération politique et de partenariat économique (accord global), signé à Bruxelles le 8 décembre 1997. Cet accord est entré en application le 1^{er} octobre 2000.

Une assemblée parlementaire euro-latino a été récemment créée et le Parlement européen a accueilli la séance inaugurale de cette nouvelle assemblée en novembre 2006. Cette assemblée, qui remplace le dialogue interparlementaire, créé en 1974, souligne l'engagement du Parlement européen dans cette zone géographique.

Lors de cette première rencontre de 2006, les parlementaires du Parlement européen et des Parlements andins, centraméricains et latino-américains ainsi que des représentants parlementaires nationaux mexicains et chiliens et des membres de la Commission parlementaire du MERCOSUR ont élu leurs deux présidents (l'Espagnol Jose Ignacio SALAFRANCA et le Brésilien Ney LOPES).

Trois commissions permanentes ont été instaurées, respectivement en charge des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme ; des affaires économiques, financières et commerciales ainsi que des affaires sociales, des échanges humains, de l'environnement, de l'éducation et de la culture.

b) Les relations de l'Union européenne avec la Russie

Les relations UE-Russie reposent sur l'accord de partenariat et de coopération du 1^{er} décembre 1997, conclu pour une durée de dix ans et renouvelé sur une base annuelle à partir de 2007. Cet accord a établi les principaux objectifs communs et le cadre institutionnel pour les contacts bilatéraux et appelle à des activités et un dialogue dans de nombreux domaines. Accord mixte, il couvre des domaines relevant des compétences de la CE/UE ou des Etats membres.

Un sommet UE-Russie s'est tenu le 24 novembre 2006 et a permis de donner à la Commission une validation de son mandat pour ouvrir les négociations devant aboutir à un nouvel accord de partenariat et de coopération avec la Russie. Ce sommet a ainsi permis de définir les quatre « *espaces communs* » que l'UE et la Russie veulent développer dans les prochaines années, dans quatre domaines (économie ; sécurité, liberté et justice ; sécurité extérieure ; recherche, éducation et culture).

La mise en place, depuis 2007, de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat doit contribuer à soutenir le partenariat stratégique communautaire avec la Russie.

Dans le cadre du programme TACIS, créé en 1991 pour aider les pays de l'ex-URSS à réaliser leur processus de transition, à consolider leurs structures démocratiques et juridiques et à développer leur économie de marché, la Russie a reçu plus de 26 millions d'euros depuis 1991, dont 3 millions d'euros dans le cadre du programme BISTRO (2002-2003), destiné à financer des ateliers de travail, des stages de formation et des activités éducatives.

c) Les relations de l'Union européenne avec l'Inde

Les relations entre l'Union européenne et l'Inde reposent sur un accord de coopération de 1994 qui prévoit une commission conjointe UE-Inde pour surveiller et stimuler une vaste gamme d'activités entre l'Inde et l'Union.

Trois sous-commissions ont été créées sur le commerce, la coopération économique et la coopération pour le développement.

d) Les relations de l'Union européenne avec la Chine

Les relations entre l'Union européenne et la Chine reposent sur la nouvelle Stratégie de l'Union vis-à-vis de la Chine de 2007, qui esquisse les trois principaux domaines de coopération, et sur le programme indicatif pluriannuel, qui prévoit 128 millions d'euros pour les quatre premières années (2007-2010).

Cette aide sera destinée à soutenir les domaines abordés dans le cadre des dialogues politiques entre l'Union et la Chine, liés aux thèmes du commerce, des échanges économiques, du développement socio-économique et de la réforme intérieure. Il s'agit également de répondre aux enjeux internationaux représentés par le changement climatique, l'environnement et l'énergie, tout en développant les ressources humaines.

L'ancienne stratégie de 2001 visait à renforcer le dialogue politique mais aussi à appuyer le développement d'une société ouverte fondée sur l'État de droit, le respect des droits de l'homme, à améliorer l'utilisation des financements européens communautaires existants et enfin à améliorer l'image de l'Europe en Chine. La Chine participe ainsi à un bon nombre de programmes financés par l'Union dans la région asiatique.

La commission nationale chinoise pour le développement et la réforme (NDRC) joue un rôle essentiel dans le système chinois d'élaboration des politiques. Il s'agit d'un département gouvernemental de gestion macroéconomique qui élabore des politiques de développement économique et social, veille à l'équilibre des agrégats économiques et pilote la restructuration générale du système économique. C'est ainsi que la Commission européenne, par la voix de la Commissaire à la politique régionale, Madame Danuta HÜBNER, et la NDRC ont approuvé, le 31 octobre 2006, un programme de coopération en matière de politique régionale.

Cet accord, qui s'inscrit dans le cadre du dialogue UE-Chine en matière de politique régionale, entamé à Pékin en mai 2006, devrait déboucher en 2007 sur trois grandes actions :

- un séminaire de haut niveau, qui doit réunir à Bruxelles la plupart des acteurs chinois et européens de la politique régionale ;
- une étude approfondie consacrée à la définition des régions chinoises, aux statistiques régionales et aux mécanismes de gouvernance et de partenariat à plusieurs niveaux ;
- l'encouragement des échanges de fonctionnaires.

TROISIEME PARTIE : **LES ACTIONS MENEES EN ILE-DE-FRANCE** **AVEC CES PAYS EMERGENTS DU GROUPE BRIC**

Avant d'examiner les actions en cours de la Région Ile-de-France, vers ces cinq grands pays émergents, il a semblé nécessaire de préciser les orientations que pourraient prendre une politique de coopération décentralisée adaptée à ces pays.

En effet, les transformations inéluctables et rapides de ces cinq grands pays émergents peuvent conduire à un traitement différencié, même si la coopération décentralisée tournée vers la solidarité reste d'actualité. L'action de la Région avec la Ville de Sao Paulo, par exemple, entre dans le champ de ce type de coopération. De même, les actions culturelles et éducatives peuvent être considérées aussi comme un type de coopération « *allant de soi* ».

Il semble pourtant que ces accords avec les grands pays émergents pourraient avoir une dimension économique importante qui devrait favoriser notamment favoriser le positionnement des entreprises franciliennes sur des marchés pertinents ainsi que la mise en vitrine des potentialités techniques, scientifiques, industrielles et commerciales de l'Ile-de-France.

Ainsi que le rappelle le rapport-cadre au Conseil régional n° CR 39-04⁷, l'acte deux de la décentralisation fait de la Région un acteur essentiel du développement économique sur son territoire. Dans cet esprit, l'action internationale de la Région doit être mise au service de cette politique ambitieuse, en favorisant le positionnement des entreprises franciliennes sur des marchés étrangers. L'ensemble des actions menées par la Région Ile-de-France, en matière de coopération décentralisée, est bien entendu plus vaste que ce qui va être présenté ci-dessous, ces interventions concernant beaucoup d'autres pays du monde.

Par ailleurs, même si le budget de la Région pour les actions européennes et internationales est passé en investissement de 0,8 millions d'euros en 1996 à 2,1 millions d'euros en 2005 et si les dépenses de fonctionnement sont passées de 2,2 millions d'euros en 1999 à 3,1 millions d'euros en 2005, ces éléments budgétaires ne manifestent pas l'ensemble des financements liés aux interventions internationales de la Région. Ainsi que l'a souligné le CESR, dans ses avis budgétaires, l'élaboration d'un document transversal (un jaune budgétaire) serait très utile à cet égard. Cela conduit également à insister sur la nécessité d'une plus grande coordination des actions de coopération qui intégrerait ce volet économique.

A- ACTIONS MENEES PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE EN MATIERE DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU GROUPE BRIC

1- Les lignes directrices de la politique internationale de la Région Ile-de-France

a) Dans le cadre de l'appui au développement international des entreprises

Dans le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), la fiche-action 12⁸, concerne le « *développement international des entreprises franciliennes* ».

⁷ Rapport-cadre et délibération du Conseil régional n° CR 39-04 du 18 novembre 2004 : « *orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France* »

⁸ voir l'annexe C (page 86) Fiche-action 12 : « *développement international des entreprises franciliennes* » du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Cette fiche-action 12 constate que les entreprises franciliennes, comme l'ensemble des entreprises françaises, tirent insuffisamment parti de la forte croissance mondiale et subissent la mondialisation, sans bénéficier de ces ouvertures.

Les TPE-PME produisent le quart de la richesse nationale et effectuent le tiers de nos exportations. Nombre d'entre elles, y compris les start-up innovantes n'ont pas suffisamment accès aux marchés étrangers dont les marchés émergents. A partir de ce constat, le SRDE se fixe un objectif général et des objectifs quantitatifs.

Objectif général :

- développer la croissance, le dynamisme et l'emploi francilien par une présence accrue des entreprises franciliennes et en particulier des PME-PMI, sur les marchés étrangers, notamment à fort potentiel de développement ;
- lier la politique régionale en faveur des pôles et des accords de coopération en préparation avec les régions émergentes.

Objectifs quantitatifs :

- Contribuer à augmenter d'un tiers sur cinq ans la part des PME travaillant à l'international ;
- Augmenter le nombre d'emplois export directement créés et induits ;
- Développer le chiffre d'affaires export des entreprises ;
- Augmenter le nombre de start-up innovantes soutenues dans leur développement à l'internationale ;
- Intensifier les appuis par secteur ou pays.

Le SRDE énumère ensuite des « actions et modalités de mise en œuvre » :

- Mettre en place le réseau Paris Ile-de-France international, en créant, en partenariat avec les acteurs régionaux, un outil de veille et d'échange d'information francilien qui pourrait être la première étape vers la mise en place d'une structure de coordination et d'impulsion du développement international en Ile-de-France (active et pratique) afin d'élaborer et de conduire un programme concerté d'actions. La Région deviendrait un espace de coordination des initiatives des différents partenaires ;
- Contribuer et consolider la base exportatrice francilienne en détectant les entreprises qui n'exportent pas ou peu, tout en disposant d'un potentiel à l'international, afin de les accompagner dans les premières démarches d'internationalisation (en se concentrant sur les start-up innovantes) : il s'agit de favoriser la présence des PME franciliennes sur les salons internationaux (évaluation et rénovation du système public d'aide au développement international des entreprises) ;
- Contribuer au développement de programmes spécifiques de développement international, notamment pour chaque filière phare de l'Ile-de-France (automobiles, design, mode et création, aéronautique et spatial, optique et électronique), dans les axes prioritaires de développement, les pôles de compétitivité internationaux (Systm@tic, Medicen, Cap Digital) ainsi que les éco-industries, ces actions ayant vocation à être initiées et durablement soutenues par la Région et ses partenaires, sur le modèle des Programmes d'Action Régionale pour le Développement International (PARDI).

Le rapport au Conseil régional d'Ile-de-France du 27 septembre 2007, intitulé « *Emploi et filière pour favoriser le développement des PME-PMI franciliennes* », détaille les orientations de la Région en ce domaine.

Les dispositifs actuels d'appui à l'export ne semblaient pas suffisamment répondre aux besoins des PME dans la mesure où ils n'intègrent pas souvent une démarche d'accompagnement à moyen terme, après une première expérience à l'export.

Ce rapport précise que les filières définies dans le SRDE vont s'organiser de réseaux d'acteurs dans lesquels la Région concentrera ses appuis aux PME-PMI. Il s'agit de mettre fin à un système d'aides ponctuelles, universelles (s'adressant à toutes les PME) et à finalité de guichet.

L'objectif est de favoriser les dynamiques collectives et, en matière d'aides individuelles, de favoriser une concentration des aides régionales sur les PME "gazelles" et sur les approches prioritaires de l'entreprise, différents aspects d'un plan du développement pouvant être ainsi soutenus par le Conseil régional Ile-de-France, dont l'intervention a ainsi vocation à s'inscrire dans une démarche stratégique...

La Région va soutenir l'émergence de stratégies et de programmes d'actions collectives au profit des PME-PMI de chaque filière (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, intelligence économique et stratégique, développement international, relations donneurs d'ordre/sous-traitants).

Ce rapport aborde la refonte des aides directes aux entreprises des filières retenues par le SRDE. Ces huit filières prioritaires à enjeux, dont six recourent des pôles de compétitivité labellisés.

Conformément aux préconisations du SRDE, la Région entend appuyer la structuration, l'animation et le développement des filières à enjeux, retenues comme prioritaires. L'organisme porteur, "tête de réseau" de la filière, véritable "réseau de réseaux", concepteur et maître d'ouvrage du programme de développement collectif, peut prétendre à un soutien régional pour le portage et le montage d'une stratégie collective de la filière. S'agissant d'une sélection par projet, ou programme, tout type d'acteur peut être éligible au soutien régional.

Pour les filières les moins organisées, des expérimentations à un niveau d'intervention plus modeste (sur une seule branche ou un territoire par exemple) ou des études préalables à la mise en oeuvre de l'action régionale pourront s'avérer nécessaires. Si un organisme représentatif de la filière se manifeste pour porter un projet de cette nature, visant à l'amorçage d'un programme de développement collectif, il peut prétendre à un appui financier de la Région.

La Région s'engage à soutenir la stratégie de développement de la filière sous la forme d'une subvention de fonctionnement, calculée sur la base d'un taux maximum de 80% du coût, hors taxes, des dépenses retenues dans l'assiette éligible. Le taux est réduit à 50% dans le cas de projets de filières industrielles co-financés par la DRIRE au titre du CPER. Ce soutien est pluriannuel afin de soutenir les actions convenues dans la durée, la base pluriannuelle apparaissant plus apte à renforcer l'efficacité globale du financement public.

L'intervention régionale peut concerner deux phases différenciées.

Tout d'abord, une aide à l'émergence et au montage du programme, première phase facultative, peut être apportée et a pour but de soutenir l'initiative d'un porteur de projet. La Région aide, par une subvention, celui-ci en vue de définir et de mobiliser les acteurs autour du projet. La subvention régionale attribuée au vu du programme représente un maximum de 80% des coûts HT, dans la limite de 150.000 € pour une durée de deux ans maximum. Cet appui n'est pas reconductible.

Par ailleurs, une aide à la réalisation des actions peut être accordée et cette deuxième phase consiste en une subvention régionale attribuée au vu du programme de développement de la filière, afin d'assurer la mise en oeuvre. Le taux maximum de la subvention régionale est de 50% des coûts HT (80% des coûts HT en cas d'absence de co-financement par l'Etat), plafonnée à 500.000 € par an et pour une durée maximale de quatre ans, afin que le programme bénéficie d'un calendrier de réalisation de trois années pleines. Afin d'accompagner la montée en charge progressive et le développement du programme en faveur d'un nombre accru de PME-PMI, le plafond de la subvention régionale pourra être majoré de 10%.

Le chapitre intitulé « *l'aide à l'export* » explicite le nouveau dispositif envisagé pour soutenir les PME-PMI à l'exportation, ces aides devant être attribuées à des entreprises franciliennes de 10 à 250 salariés, faisant partie des filières prioritaires :

« L'aide à l'export, jusque là assurée à travers les trois piliers de l'AREX (conseil, emploi et salons), est totalement repensée. Elle comble une lacune importante du dispositif régional en créant les conditions d'un soutien dans la durée des PME-PMI franciliennes sur les marchés à enjeu, tout en reconnaissant l'utilité plus accessoire mais complémentaire d'un soutien régional à la participation des entreprises à des salons étrangers ou internationaux.

Le soutien régional sur les marchés à enjeu constitue le premier axe d'intervention de la Région Ile-de-France vis-à-vis des PME-PMI désireuses de s'implanter internationalement, par voie de croissance interne (ouverture de succursales, de filiales ou création d'association sous forme de joint-ventures) ou de croissance externe (rachat d'entreprises présentes sur le marché externe à pénétrer). La Région Ile-de-France, qui s'est laissée quelque peu distancée dans ce domaine par certaines régions européenne, voire françaises, offrira aux entreprises franciliennes, désireuses de pénétrer des marchés porteurs, une incubation "in situ" faisant intervenir des prestations de domiciliation dans un bureau d'appui régional ainsi que des actions de conseil et de coaching (par les agents du bureau d'appui régional ou tout autre prestataire compétent).

Un réseau de points d'appui à l'international sera mis en place dans le cadre des missions d'Agence Régionale de Développement (ARD) et en lien avec la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Les entreprises admises au bénéfice du bouquet régional d'aides auront le loisir, pour l'exécution de leur parcours d'aides, de s'adresser à ce réseau ou tout autre prestataire compétent de leur choix.

L'aide régionale à la participation des PME-PMI à des salons (objet de l'AREX salons actuel) sera maintenue, avec un souci plus marqué de l'opérationnalité de cette présence, afin d'éviter les effets d'abonnement. Ainsi, pourront bénéficier d'une aide régionale les PME-PMI éligibles, participant à des salons étrangers ou à des salons franciliens internationaux, dès lors que cette participation relèvera de la stratégie de développement, dûment validée par la Région, des dites entreprises à l'export.

Les actions de conseil qui étaient prises en compte dans l'AREX seront éligibles à l'appui régional et rendues plus opérationnelles : études de marchés, recherche de partenaires, plan de stratégie à l'export, étude marketing d'un produit sur un marché étranger, étude de faisabilité d'implantation de l'entreprise à l'étranger (dans l'objectif d'ouvrir une filiale et non de se délocaliser) ».

b) Dans le cadre de l'accompagnement d'évènements et rencontres professionnelles

Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) comporte également une fiche action 13⁹ relative à l'accompagnement par la Région de « *l'industrie des évènements et rencontres professionnelles* ».

Le secteur des salons constitue une activité économique de première importance pour l'Ile-de-France. Les salons franciliens apportent chaque année à l'économie régionale des retombées estimées à plus de 3 milliards d'euros par an, équivalent de plus de 50 000 emplois à plein temps.

Pourtant, il est apparu que le niveau de promotion internationale des salons franciliens reste largement inférieur à celui de leurs principaux concurrents. Dans ce contexte, diverses actions ont été mises en œuvre, notamment en direction des zones dites de "Grand Export" (Chine, Japon et Russie), avec comme objectif d'informer et de conquérir des parts de marché...

Une stratégie marketing à moyen terme a été ainsi élaborée avec la création de "*Paris Region Trade Shows*", à partir de laquelle un programme de promotion internationale a été bâti sur trois ans. C'est ainsi qu'entre 2006 et 2008 (avec un budget de 1,2 million d'euros), plus de 380 actions de promotion internationale doivent être mises en œuvre par le réseau de Promo-salons dans les six pays cibles choisis, parmi lesquels ont été retenus la Chine et la Russie. Au total, entre 2006 et 2008, la Région Ile-de-France et l'ARD investiront 600 000 euros par an dans la mise en œuvre du programme de promotion internationale des salons franciliens.

L'année 2006, première année du programme, a permis de réaliser de nombreuses actions de promotion, mises en œuvre par les bureaux de Promo-salons en Chine et en Russie, qu'il s'agisse de promouvoir les salons franciliens de la filière de la création (à l'occasion de cinq salons de ce secteur en Chine et en Russie) ou de participer à différents événements organisés par les représentations françaises en Chine et en Russie. En 2008, le CRT doit également prendre part à ce programme de promotion internationale des salons franciliens liés à la filière de la création, notamment en direction de ces deux mêmes pays.

On peut également y ajouter les actions de veille et reporting (quatre conférences de presse à Pékin et à Moscou, une vingtaine d'insertions publicitaires, une invitation de journalistes russes et six publi-rédactionnels en Chine) ainsi que quinze opérations de relations publiques mises en œuvre en Chine et en Russie.

c) Dans le cadre du rayonnement international

Grâce au « *fonds de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationales* », qui s'adresse aux associations intervenant en dehors des territoires des collectivités liées à la Région par un accord de coopération décentralisée, la Région a déterminé trois niveaux d'aides (2500, 5000, 10 000 euros). Ces aides sont attribuées sur concours à partir de dossiers élaborés par les associations.

La Région aide aussi les associations de solidarité internationale dans leurs démarches et leur propose plusieurs outils : l'annuaire électronique des associations, des centres de documentation, ainsi que des formations de méthodologie « *pour réussir son projet de solidarité internationale* ».

⁹ Voir l'annexe D (page 88) Fiche-action 13 : « *l'industrie des événements et rencontres professionnelles* » du schéma régional de développement économique (SRDE)

La mobilité étudiante est également encouragée, ainsi que l'a rappelé le rapport, présenté en avril 2005 devant le CESR par M. Michel PILLOT, relatif à « *la mobilité internationale des jeunes en Ile-de-France dans le contexte de l'Union européenne* ». Près de 400 étudiants venant des différentes zones de coopération décentralisée ont été accueillis en Ile-de-France et ont bénéficiés d'une bourse. Le Conseil régional propose également aux apprentis et étudiants franciliens des aides leur permettant d'effectuer un séjour à l'étranger.

Enfin, le Comité régional du Tourisme (CRT) d'Ile-de-France envisage de poursuivre la politique d'études de la demande des bassins émetteurs, engagée en 2007, en consultation avec les professionnels franciliens du tourisme. En 2008, il est ainsi proposé de mieux définir le potentiel que constituent, à moyen terme, la Chine et l'Inde pour la destination Paris Ile-de-France. Il s'agit d'apporter aux professionnels les éléments nécessaires à la définition de leur stratégie commerciale pour ces marchés.

d) Dans le cadre de la coopération décentralisée

La Région Ile-de-France mène des projets de coopération décentralisée avec treize collectivités à travers le monde. Elle intervient dans des domaines où s'exercent ses compétences : environnement, transports, formation, tourisme, santé (sida ou paludisme), démocratie locale. Dans ce cadre, elle participe à la formation de cadres et d'élus locaux, parfois en partenariat avec les entreprises du secteur.

Parmi ces treize partenaires de coopération à travers le monde, une seule concerne les cinq grands pays émergents étudiés. Il s'agit de l'accord de coopération décentralisée avec la Ville de São Paulo au Brésil, un nouvel accord devrait prochainement être signé avec l'Etat de São Paulo.

Dans les accords de coopération signés et ceux qui sont en cours d'élaboration, les thèmes sont très larges et concernent aussi bien la vie culturelle, la santé, la recherche, l'éducation, les transports, etc., ce qui devrait permettre au fur et à mesure du déroulement de ces accords de faire évoluer ces accords en fonction des besoins des collectivités avec lesquelles la Région s'engage.

L'aménagement du territoire, les transports seront certainement des pistes importantes de coopération, compte tenu de l'expertise de la Région dans ces domaines, notamment depuis que la région assume, par le biais du STIF, autorité régulatrice des transports en Ile-de-France, la responsabilité du développement des transports publics franciliens.

2- La coopération décentralisée menée avec São Paulo

Les Brésiliens ont une compréhension forte de la mentalité européenne car, dans la mentalité brésilienne, l'étranger est bénéfique, le pays s'étant construit avec l'apport d'étrangers. Le Brésil est en capacité d'innover même s'il n'a pas encore développé au mieux ses capacités éducatives, notamment du fait de la mentalité conservatrice et du poids des propriétaires fonciers du Nord-Est.

Vis à vis de la France, jusqu'en 1960, la médecine était enseignée en français, mais on doit constater un fort recul du français, même si le Brésil reste très attaché à la francophonie. Les Brésiliens nous comprennent mais nous ne comprenons pas forcément les Brésiliens. Ce sont des cousins, pas des frères. L'espace mental brésilien est beaucoup plus large, étant lié à différents types de cultures, du fait des différentes vagues d'immigrants d'Afrique, d'Europe voire d'Asie.

La question du racisme au Brésil n'a rien à voir avec le racisme historique des Etats-Unis car, pour être blanc au Brésil, il faut avoir un huitième de sang blanc, alors qu'aux Etats-Unis, il en faut sept huitièmes! Mais la déclinaison raciale en strates a une importante déclinaison dans les catégories sociales. D'où la volonté du Président LULA de faire une politique de discrimination positive. Le problème de la sécurité reste très important à São Paulo.

Un accord de coopération a été signé entre la ville de São Paulo et la Région Ile-de-France en septembre 2004. Le premier Comité Mixte de Coopération (CMC) s'est déroulé le 24 mai 2006 à Paris, afin de définir conjointement leur programme d'action pluriannuel 2006-2010. Après avoir dressé le bilan des actions réalisées depuis la signature de l'accord de coopération et avoir décidé de poursuivre les actions déjà engagées, ce comité mixte a défini les différents thèmes de cette coopération.

a) Développement social

La Région Ile-de-France a ainsi décidé de participer à la construction et à l'équipement du Centre Culturel et de Formation à Citade Tirandentes. Il s'agit d'un quartier de 280 000 habitants, dans lequel 50 000 logements ont été construits très rapidement, et dans le même temps, 13 favelas se sont "installées". C'est un quartier où 40% de la population active est au chômage.

Les deux collectivités ont également convenu de travailler sur le microcrédit, à travers la participation au financement du Fonds de microcrédit (pour la partie francilienne) et l'achat d'immeubles destinés à accueillir les bureaux de l'organisation chargée de la gestion du dossier, São Paulo Confia (pour la partie paulistaine). Des échanges d'expérience sont souhaités avec la Région Métropolitaine de Santiago (Chili) avec laquelle la Région Ile-de-France a déjà mis en place un programme similaire.

Dans ce même contexte, la possibilité d'échanges entre jeunes des banlieues d'Ile-de-France et des favelas a été prévue, les thématiques restant à définir.

b) Education – Formation professionnelle

La Région Ile-de-France a accepté de participer à la formation d'assistantes sociales et d'aides soignantes du programme "Santé de la famille", géré par la Ville de São Paulo.

De plus, la Région Ile-de-France va soutenir le recensement des activités liées aux domaines des Sciences de la vie, de la santé et de la biotechnologie, qui doit être réalisé à São Paulo, en vue de développer une stratégie pour le programme d'appui et d'encouragement aux sciences gérés par la Ville de São Paulo.

Enfin, la Région s'est engagée à poursuivre à São Paulo le programme de bourses pour étudiants étrangers, en accueillant chaque année de nouveaux étudiants brésiliens.

c) Développement économique

Il est envisagé d'apporter en appui au projet de création d'un plan d'affaires en ligne, sur le site de l'Agence de Développement de la Ville de São Paulo. Des synergies doivent être trouvées afin que l'Agence de Développement d'Ile-de-France puisse apporter son soutien technique à l'agence paulistaine.

d) Culture et francophonie

La Région s'est engagée à soutenir les actions visant l'apprentissage de la langue française à São Paulo, tout en s'appuyant sur les services de la Ville de São Paulo, le Consulat et l'Alliance française de São Paulo.

En matière d'édition, la Région Ile-de-France et la Ville de São Paulo se sont engagées à favoriser le développement des co-éditions entre éditeurs franciliens et paulistains, la traduction dans le cadre des co-éditions et le développement des échanges à l'occasion des salons organisés en Ile-de-France et à São Paulo. Des échanges d'expériences entre les réseaux d'éditeurs pour promouvoir la création éditoriale indépendante ainsi que l'accueil en résidence de professionnels de la "chaîne du livre" en Ile-de-France et à São Paulo sont également envisagés. Enfin, la création d'un réseau de point de lecture est prévu au centre culturel de cidade Tiradentes.

Par ailleurs, la Région Ile-de-France et la Ville de São Paulo ont confirmé leur volonté de mettre en place des résidences alternées d'artistes plasticiens, d'auteurs et de danseurs tant en Ile-de-France qu'à São Paulo et de constituer des collectifs de plasticiens, tournés vers l'insertion des arts plastiques dans l'espace urbain.

Il a été également décidé de favoriser les échanges entre les compagnies de ballet de São Paulo et de l'Ile-de-France. A l'occasion de la tenue au Brésil, en 2009, de la Saison de la France, la Région Ile-de-France et la Ville de São Paulo ont décidé de travailler ensemble à la définition d'une programmation culturelle, fruit des échanges culturels réalisés dans le cadre de cet accord, qui serait présentée à São Paulo à cette occasion, tout en privilégiant les projets susceptibles de s'inscrire autant que possible dans la durée. Une programmation francilienne sur les danses urbaines est également envisagée dans le cadre de la Virada Cultural, durant la Saison de la France au Brésil, avec un appui technique de la Région Ile-de-France.

e) Coopération institutionnelle

Enfin, cet accord explicite le souhait de coopérations triangulaires avec d'autres collectivités, notamment dans la perspective d'échanges d'expériences en matière de participation citoyenne, en se basant sur l'expertise brésilienne dans ce domaine. Cela pourrait également concerner le développement durable (notamment la gestion de l'empreinte écologique), la pollution de l'eau et de l'air et les énergies alternatives.

Le bilan financier de la coopération avec la ville de São Paulo (en Euros) :

Domaine d'activité	Année	Budget	Partenaire/Opérateur
Education professionnelle -francophonie		153 000	
Attribution de 10 bourses d'étude, dont 5 sur le budget DAIE et 5 sur budget DASES	2005	100 000	Cité internationale universitaire de Paris
Attribution de 5 bourses d'étude	2004	50 000	Cité internationale universitaire de Paris
Appui à la présence française à la biennale du livre de São Paulo	2006	3 000	Alliance française de São Paulo
Culture			
Accueil de la troupe de danse Samwaad pour 2 représentations à Vincennes	2005	100 000	Festival d'Ile-de-France
Organisation en Ile-de-France de l'exposition « Peuples de São Paulo » au Point Ephémère	2005	35 578	Alliance française de São Paulo
TOTAL		288 578	

3- Les perspectives de coopération décentralisée avec les autres pays émergents étudiés

a) Avec Moscou ?

Les difficultés que rencontrent le système éducatif ne permettent pas encore d'avoir le potentiel humain pour rétablir une industrie russe puissante. L'autre grande difficulté tient à l'importance de la mafia et de la corruption, ainsi qu'à celle de maux sociaux comme l'alcoolisme.

La stratégie russe est dès lors de caractère beaucoup plus politique qu'économique, avec le risque de passer à côté de la renaissance d'une véritable puissance, contrairement à ce qui se dessine en Chine et en Inde, ces deux pays n'ayant pas les mêmes stratégies de pouvoir. L'analyse russe risque d'être décalée car elle n'est pas suffisamment multipolaire. Il existe également des points de friction entre la Russie et l'Union européenne sur les transports, l'approvisionnement énergétique, le Caucase et l'Asie centrale.

Une délégation de la Région de Moscou a été reçue à la Région Ile-de-France en juin 2006. La Région de Moscou comprend 6,7 millions d'habitants, la croissance économique de cette région étant supérieure à celle de la Russie.

La délégation moscovite a marqué son intérêt pour une coopération qui porterait notamment sur la construction des infrastructures, l'aménagement de zones industrielles et le développement des systèmes de chauffage urbain. En réponse à ces propositions, les représentants de la Région Ile-de-France ont rappelé que :

- la Région Ile-de-France ne peut intervenir que dans le cadre de ses compétences et ne peut s'engager au nom d'autres acteurs franciliens. Dans le secteur économique, la Région ne peut souvent intervenir qu'avec le soutien d'organismes associés (ARD) et consulaires (CCIP) ;
- le partenariat ne peut être exclusivement économique et nécessite de s'ouvrir à d'autres secteurs qui doivent être expressément mentionnés dans le protocole de coopération (recherche, transports, environnement...) ;
- la coopération entre les pôles technologiques (de la Région de Moscou) et les pôles de compétitivité (d'Ile-de-France) pourrait être encouragée.

Mais, à ce jour, ce protocole n'a pas été suivi d'effets.

b) Avec New Delhi ?

Les bénéfices à attendre d'une présence en Inde sont généralement beaucoup moins rapides qu'en Chine, notamment parce qu'un étranger en Inde est considéré "hors caste". L'Inde est un patchwork considérable, ce qui nécessite de se poser la question de savoir s'il faut être présent à Mumbai plutôt qu'à Bangalore, par exemple ?

Une idée à explorer serait celle d'une approche différenciée, mêlant aspects culturels, éducatifs et de formation. La question est alors de voir la façon dont une telle coopération différenciée peut être considérée par les Indiens et ne risque pas d'être ressentie comme un manque à la dignité indienne...

Une délégation de la Région Ile-de-France s'est rendue à New Delhi, en 2004, pour envisager la mise en place d'accord de coopération. A ce jour, cette visite n'a pas abouti à des actions concrètes.

c) Avec Pékin et/ou Shanghai ?

C'est un immense marché mais aussi un énorme risque. Que mettre dans la corbeille de tels échanges commerciaux et économiques ? Il est important de bien choisir la cible et la province où investir et faire attention aux risques d'intelligence économique. Mais quels sont les moyens d'analyse et de choix sur les caractéristiques et les capacités d'intervention des différentes provinces chinoises ? La première difficulté tient à la faible fiabilité des statistiques chinoises, dont il résulte d'importantes difficultés d'analyse.

Chaque province a une politique de développement international. L'implantation du Conseil général des Hauts-de-Seine à Nankin apparaît intéressante car elle permet d'avoir un interlocuteur adapté, qui n'est pas noyé parmi tant d'autres, comme dans le cas d'un partenariat avec la province de Shanghai.

Pour l'Ile-de-France, le cas est difficile car il existe un parallélisme avec Shanghai, en tant que métropole économique. Vaut-il mieux être là pour être capable d'observer ce qui se prépare et peut émerger ? Une étude serait sans doute nécessaire pour développer une meilleure compréhension de ce que sont réellement les différentes provinces chinoises. En Chine, il faut savoir être patient et persévérant !

Par ailleurs, la question des Droits de l'Homme et de l'environnement doit-il être un obstacle ? La problématique est de percevoir quel est le risque le plus important : y être et cautionner ou ne pas y être et ne pas avoir de capacité de comprendre l'évolution en cours, permettant de mieux anticiper ?

Une coopération technique concernant la protection de l'environnement général existe depuis 1996 avec la Ville de Pékin. Le déplacement, en 2005, d'une délégation de la Région Ile-de-France, a permis de défricher le terrain pour de futures coopérations avec la "Ville Région" de Pékin. La Région Ile-de-France a également pris part à l'implantation de programmes éducatifs pour l'institut d'études politique de Pékin.

Par ailleurs, l'ARD (Agence régionale de Développement d'Ile de France) a ouvert une représentation à Shanghai, qui a vocation à :

- constituer une plateforme de détection et de prospection des entreprises chinoises susceptibles de s'implanter en Ile-de-France ;
- accompagner le développement européen des entreprises et acteurs économiques chinois, à travers leur implantation en Ile-de-France ;
- être la base d'appui pour les diverses actions menées en Chine par l'agence.

Le gouvernement chinois a une politique très volontariste pour favoriser la création de sièges européens. Mais, dans ce cas se pose également la question du choix du pays européen qui en bénéficiera. Et cette démarche conduit à une politique d'investissements chinois en participation dans des entreprises existantes pour mieux connaître ce qu'offre le pays européen ciblé.

Quel doit être le rôle de l'ARD dans cette capacité à valoriser l'attractivité de l'Ile-de-France ? Une partie de notre retard sur Londres s'explique par la capacité des Anglais à attirer les investissements en provenance des acteurs originaires des pays émergents du groupe BRIC. Cela implique de mettre en œuvre une véritable politique pour attirer les investissements en Ile-de-France.

La question de fond est de savoir quel type de cibles ou souhaite privilégier ou par quels critères on souhaite favoriser quel type d'investissement ? On se trouve face à une asymétrie d'informations qui peut entraîner une méfiance réciproque par manque d'informations. Comment faire face à certains type d'investisseurs ? Avec l'aide de l'ARD, la Région d'Ile-de-France peut-elle se positionner par rapport à ces différents acteurs chinois ?

En mars 2006, l'ARD a participé du 8 au 10 mars 2006, à la deuxième édition du salon dédié aux technologies de l'environnement, POLLUTEC China, sur le stand de l'ADEME (Agence de l'environnement et de ma Maîtrise de l'Energie) au sein du pavillon français mis en place à cette occasion.

Le 12 mai 2006, l'ARD a organisé à Pékin une conférence de presse présentant les salons professionnels en Ile-de-France, particulièrement ceux de la filière création. Cette filière regroupe au total 30 salons dans les domaines de la mode, de la maison, de la décoration et de l'accessoire, qui accueillent chaque année 20 000 exposants, dont 43% d'étrangers et 725 000 visiteurs, dont 40% d'étrangers. La part de la Chine parmi les exposants et les visiteurs reste encore faible en valeur absolue, mais connaît une forte croissance depuis dix ans. Ce pays représente à l'évidence un fort potentiel de développement de ces salons franciliens.

L'ARD accompagne actuellement différents projets d'implantation d'entreprises chinoises en Ile-de-France : China Southern Airlines, China EXIM Bank, etc. En septembre 2006, l'ARD et la CCIP ont organisé une mission associant 20 entreprises franciliennes des secteurs des TIC, passant par Shanghai et Beijing, alternant visites collectives et rendez-vous individuels.

Par ailleurs, en septembre 2006, la première édition du salon MIPIM ASIA s'est déroulé à Hong-Kong (Salon consacré à l'immobilier). Afin de présenter l'offre immobilière d'affaire francilienne, l'ARD a organisé une opération d'image ayant pour objectif de toucher les décideurs (investisseurs et utilisateurs internationaux et locaux) et d'informer les acteurs clés du marché de l'immobilier international.

d) Avec Mexico ?

Le Mexique doit faire face à trois difficultés majeures.

Tout d'abord, l'ALENA ne protège pas le Mexique de la Chine, le Mexique étant passé du 3^{ème} au 4^{ème} rang des fournisseurs des Etats-Unis, derrière la Chine. Cela s'est notamment traduit par des délocalisations industrielles américaines, du Mexique vers la Chine, notamment liées à l'évolution du coût de la main d'œuvre. Les "mécánodoras" sont des entreprises franches et non des zones franches (territorialement). Il faut également constater une relative incapacité du Mexique à fournir un emploi à toute sa population. Enfin, pour une entreprise, le Mexique souffre du manque d'eau, et tout particulièrement dans le district fédéral, ce qui pose de vrais problèmes pour l'implantation d'entreprises.

De plus, il n'y a de majorité parlementaire, ce qui empêche de poursuivre les différentes réformes structurelles et engendre un climat de fragilité politique permanente.

Enfin, la corruption demeure un important problème, renforcé par une économie souterraine liée au narcotrafic. Le phénomène va jusqu'à l'achat de diplômes, entraînant une suspicion sur les diplômes d'origine mexicaine.

D'une façon plus globale, les difficultés du Mexique sont liées à un manque de fiabilité qui semble découler d'un double complexe lié au choc de la chute d'un puissant empire indien, ayant succombé face à une poignée d'Espagnols déterminés et de la réussite américaine par rapport à l'ancienne puissance du Mexique espagnol. Cela peut expliquer le fait que les Mexicains prennent souvent de haut les étrangers. Par ailleurs, dans la mentalité mexicaine, il est important d'offrir un service ou de faire une proposition sans donner l'impression d'apporter un bienfait. En revanche, quand la confiance est créée, celle-ci est durable.

Un accord préliminaire a été signé le 15 mars 2006 entre le CESR Ile-de-France représenté par son Président, M. Jean-Claude BOUCHERAT et le Conseil Economique et Social de l'Etat de Jalisco – Mexique (CESJAL). Le CESJAL est, pour le moment, l'unique Conseil Economique et Social Régional existant et résulte d'une expérimentation en cours au Mexique. Cet accord préliminaire laisse entrevoir l'établissement d'un programme de visites et de consultations qui pourrait s'avérer fructueuses pour l'Ile-de-France.

Enfin, un accord de coopération de la Région Ile-de-France avec le District fédéral de Mexico est en préparation. Une délégation se rendra à Mexico dans le courant du mois d'octobre 2007.

B- ACTIONS DES CONSEILS GENERAUX FRANCILIENS DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LES PAYS ETUDIES

Les Départements d'Ile-de-France travaillent essentiellement, souvent directement, avec des collectivités locales de pays africains et d'Asie du Sud-est, dans le cadre de la solidarité et du développement. Dans ces cinq pays émergents, les actions des Départements consistent souvent à accompagner des démarches de prospection des gisements d'affaires organisées avec les CCI et les agences de développement économique.

1- Le Département des Hauts-de-Seine

La politique des Hauts-de-Seine est très orientée sur l'aide à l'accès et au développement à l'export des PME du Département.

Les relations avec la Chine sont très nombreuses et l'implication des politiques importante. Le service des relations extérieures travaille à l'organisation d'un réseau et organise des rendez-vous de travail pour les entreprises intéressées ainsi que des missions collectives portant sur les aspects de la logistique nécessaire à la réussite de ces participants. Ces voyages peuvent comporter jusqu'à six chefs d'entreprises, pour lesquels la participation au frais reste accessible (2500 euros). En moyenne ce sont 80 entreprises par an qui sont ainsi guidées et assistées.

Le Département des Hauts-de-Seine est présent à Nankin, par l'intermédiaire d'un bureau permanent dont ses missions sont :

- de relayer l'information pour les entreprises souhaitant connaître le marché chinois et ses particularités (études et recherches économiques spécialisées) ;
- d'accueillir des entreprises qui souhaitent accéder au marché chinois (domiciliation, accueil des collaborateurs et VIE) ;
- de rechercher des partenariats et des agents de distribution ;
- d'organiser des missions ponctuelles et de mettre en relation avec les autorités et les services administratifs locaux ou nationaux.

Le choix de Nankin résulte de la position de la province de Shanghai – Jiangsu, deuxième province de Chine par son PIB. Le développement de cette province est dû à la présence de la ville de Shanghai. La province a des ressources propres abondantes et les autorités favorisent efficacement son développement.

Le Département des Hauts-de-Seine favorise, en liaison avec UBIFRANCE, le Volontariat International en Entreprise (VIE) pour les jeunes de moins de 29 ans. Le Département finance 40% du coût global de l'opération.

Une réflexion est en cours pour essayer de travailler sur l'Inde, notamment à Delhi, pour réaliser une mission avec des entreprises, en liaison avec la CCIP et l'ARD.

2- Le Département du Val-de-Marne

Le Département du Val-de-Marne a organisé, au début de l'année 2007, une mission à Shanghai (18 millions d'habitants), Nanjing (6,4 millions d'habitants), Fuzhou (5,5 millions d'habitants) et Nanning (5,5 millions d'habitants).

Cette délégation, conduite par le Président du Conseil général, était composée d'élus, de responsables de la Chambre de Commerce et d'industrie, de responsables de grandes entreprises (Semmaris, Air France) et de PME ainsi que de représentants des milieux universitaires et de l'enseignement supérieur. Cette délégation était accompagnée par l'Agence de Développement du Val-de-Marne, l'association pour le développement économique du pôle Orly/Rungis et des services du Conseil général.

Plusieurs conventions ont été signées entre l'Institut européen supérieur de Fontenay-sous-Bois et les Universités de Nanjing et Fuzhou et entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris/Val de Marne et la Chambre de Commerce Chinoise de Nanjing. Un protocole d'accord de développement a également été signé entre le Conseil général et Fuzhou. Cette délégation a appris au cours de ce voyage l'éventualité qu'une usine d'optoélectronique Hong Bo à Fuzhou, spécialisée en éclairage pour les immeubles et les espaces publics, s'installe dans le Val-de-Marne.

3- Le Département du Val d'Oise

Le Val d'Oise, pour sa part, a signé un mémorandum avec l'agglomération de Wuxi, le 25 février 2005. Wuxi étant, comme le Département du Val d'Oise, en proximité d'un aéroport international, Shanghai Pudong.

Ce mémorandum relate les domaines qui pourraient faire l'objet d'une coopération régulière :

- Les échanges d'expérience, dans le champ administratif et technique entre les responsables des collectivités territoriales ;
- Le développement économique des territoires (stratégies d'attraction d'investisseurs, aménagement et valorisation de parcs d'activités économiques, coopérations internationales entre entreprises...);
- La promotion touristique des territoires (valorisation des sites touristiques et culturels, accueil des visiteurs, animation d'équipement touristiques...);
- L'aménagement du territoire et la gestion d'infrastructures ;
- Les échanges scolaires et universitaires.

En outre le Val d'Oise, par l'intermédiaire du CEEVO (Comité d'expansion économique du Val d'Oise), a mis en place une stratégie pour l'établissement de relations économiques et institutionnelles du Département du Val d'Oise en Chine.

Depuis 2005, le CEEVO possède un bureau de représentation permanente à Shanghai. La mission de cette représentation permanente consiste à :

- collecter et transmettre les informations économiques en Chine, susceptibles d'intéresser les entreprises et les organismes économiques du Val d'Oise ;
- identifier les entreprises chinoises susceptibles d'être intéressées par des projets (Implantations, recherche de partenaires, échanges commerciaux, investissements...) en Val d'Oise ;
- préparer, organiser et accompagner des missions institutionnelles et économiques de représentants du Val d'Oise en Chine ;
- rechercher des partenaires pour des entreprises du Val d'Oise en Chine ;
- offrir un appui aux projets d'entreprises du Val d'Oise en Chine ;
- représenter le CEEVO auprès des autorités économiques françaises (mission économique et commerciale de l'Ambassade de France, Agence Française des Investissements Internationaux (AFII) et chinoises ;
- apporter un appui technique pour la rédaction et la réalisation de documents en langue chinoise.

Enfin, le Val d'Oise a adhéré à la "World Cities Alliance", organisation de coopération entre les agences de développement de Washington, Berlin, Cardiff, Zurich et du Val d'Oise.

4- La Ville de Paris

La Ville de Paris poursuit une politique internationale, du fait de sa position, très variée et mondiale. Elle a ainsi signé des pactes d'Amitié et de Coopération et des mémorandums de Coopération avec les villes de Moscou, Pékin, Saint-Pétersbourg, Mexico, Porto-Alegre et Sao Paulo.

En dehors de ces grands accords, dont le contenu varie selon la conjoncture, la Ville de Paris par des actions bilatérales agit par convention spécifique.

Par exemple, la Ville de Paris a engagé en 2004, une coopération avec la Mairie de Rio de Janeiro. Ce projet, qui concerne la revitalisation du centre ville, en ciblant le quartier de Sao Cristovao, a été réalisé par les services de la Ville de Paris, en lien avec la Caisse économique fédérale (Caixa), le ministère brésilien des villes et le ministère français des Affaires étrangères.

A Pékin, un travail similaire, en lien avec la Ville de Rome, est réalisé afin de contribuer à la préservation d'un quartier ancien de Pékin. Lors des premières Assises de la coopération décentralisée, organisées avec la Chine par la Ville de Bordeaux, qui se sont déroulées à Wuhan (grande ville du centre de la Chine), la Ville de Paris a ainsi présidé l'atelier consacré à l'urbanisme. Les deuxièmes Assises se dérouleront à Bordeaux, en novembre 2007, la participation de deux cent collectivités étant attendue parmi lesquelles celle de la Ville de Paris. Enfin, il faut aussi citer les relations de coopération entre les écoles des Ingénieurs des villes de Paris et de Pékin.

C- APERCU DES ACTIONS LIEES A LA COOPERATION DECENTRALISEE MENEES DANS LES AUTRES REGIONS DE FRANCE CONCERNANT LES PAYS ETUDIES

Un tour d'horizon, à titre de comparaison, des actions menées par les autres Régions de France permet de mesurer l'ensemble des actions significatives menées dans le contexte du développement des relations avec les grands pays émergents étudiés.

Il faut distinguer deux catégories de Régions dans ce contexte. Tout d'abord, celles qui n'ont pas développé de relations spécifiques avec ces grands pays émergents mais qui ont mis en place des dispositifs plus généraux, susceptibles d'être également utilisés dans le cadre des BRIC. En revanche, un second groupe de Régions a engagé des actions davantage ciblées sur ces BRIC et le Mexique.

1- Des actions de rayonnement international pouvant concerner les BRIC

a) La Région Auvergne

La Région Auvergne offre des aides à la mobilité des chercheurs et étudiants à l'international.

b) La Région Bourgogne

La Région Bourgogne apporte également des aides à la mobilité internationale pour les jeunes étudiants de l'enseignement supérieur.

Le Conseil Régional de Bourgogne a créé un bureau de représentation à Singapour, compétent pour l'ensemble de la zone Asie. Plusieurs actions de coopération décentralisée sont mises en places, aucune ne concerne les pays émergents étudiés.

2- Des actions de coopération décentralisée ciblées sur les BRIC et/ou le Mexique

a) La Région Alsace

La Région Alsace s'est engagée le 7 juillet 2003 dans un accord de coopération multisectoriel avec la Région de Moscou en Russie, afin de développer des partenariats dans les domaines de l'industrie, l'agriculture, la recherche scientifique, la formation, la médecine, la culture, le sport et le tourisme.

Cette Région a signé, en 1996, un mémorandum visant au rapprochement économique avec la Municipalité populaire de Nanjing dans la Province de Jiangsu. En mai 2005, le partenariat a été élargi à la Province.

Les liens avec le Jiangsu se sont considérablement développés, tant au niveau économique qu'universitaire, les échanges entre lycées et universités ayant été retenus parmi les priorités.

b) La Région Basse-Normandie

Le Conseil régional de Basse-Normandie apporte des bourses d'appui à la mobilité des jeunes.

En 2005, ont été célébrés les quinze ans du jumelage de la Province du Fujian avec la Région Basse Normandie. Cette coopération a permis de développer des réflexions communes sur des thèmes aussi variés que l'aide aux entreprises ou les échanges d'étudiants. Le renouvellement de ces accords est à l'ordre du jour.

c) La Région Bretagne

Le Conseil régional de Bretagne offre des aides à la mobilité des lycéens et étudiants, accorde des bourses aux étudiants étrangers. La Région Bretagne a développé une coopération avec la Province de Shandong qui ouvre des opportunités d'échanges dans les domaines de compétence de la Région : la formation et l'éducation, l'économie, la culture,...

d) La Région Champagne-Ardenne

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne propose un programme d'aide à la mobilité des jeunes de 18 à 30 ans. La Région Champagne-Ardenne a mis en place un accord de coopération décentralisée avec la Région d'Orel en Russie.

e) La Région Franche-Comté

La Région Franche-Comté offre des aides à la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi et aux lycéens et étudiants. Elle a engagé une action de coopération décentralisée avec le Kraï de l'Altaï en Russie afin d'implanter une industrie laitière et fromagère complète. A la demande des autorités russes, le programme pourrait être élargi aux secteurs touristique et industriel.

Un mémorandum a été signé en 2005 entre la Région Franche-Comté et la Province d'Anhui, en Chine, pour le renforcement des relations universitaires et l'apprentissage réciproque des langues, le développement des industries agroalimentaires et de l'élevage, le développement des échanges culturels.

f) La Région Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon collabore avec la municipalité de Shanghai dans le domaine du développement économique par sa politique d'incubateurs d'entreprise et participe au projet de développement écologique de l'île de Chongming.

La participation de la Région Languedoc-Roussillon à l'association Languedoc-Roussillon International (LRI) lui permet, à travers les maisons du Languedoc-Roussillon, d'être présent à Moscou (Russie), New Delhi (Inde), Shanghai (Chine) et São Paulo.

g) La Région Limousin

La Région Limousin pratique une coopération décentralisée avec la Région Kalouga en Russie.

h) La Région Lorraine

La Région Lorraine a signé en 1998 un accord de jumelage officiel avec la Province de Hubeï en Chine. La coopération se développe dans les domaines suivants : Sylviculture et transformation du bois, assainissement du fleuve Zhupi, agro-alimentaire, éducation, industrie automobile, nouvelles technologies, coopération entre PMI-PME, échange d'informations et de personnes. Cette coopération se poursuit.

i) La Région Pays de la Loire

Le Conseil régional des Pays de la Loire a mis en place une coopération dans les domaines économiques, universitaires et culturels avec en particulier, en Chine, la province de Shandong. Un bureau des Pays de la Loire a été ouvert à Qingdao, ville de la Province de Shandong.

j) La Région Poitou-Charente

La Région Poitou-Charente a mis en place des parrainages avec le territoire de Pondichéry et les districts côtiers du Tamil Nadu, au sud de l'Inde.

k) La Région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes accorde des bourses pour les jeunes concernant la mobilité internationale. La Région Rhône-Alpes a signé des accords de coopération décentralisée avec la Région du Panama au Brésil, en Chine avec Shanghai et en Inde avec le Karnata. La Région Rhône-Alpes est présente à New Delhi, par l'intermédiaire "d'Entreprises Rhône-Alpes International" (ERAI), qui y a ouvert un bureau en 2005.

QUATRIEME PARTIE : **CONCLUSION ET PROPOSITIONS DU CESR**

L'évolution de la politique internationale de la Région Ile-de-France offre des signes positifs sur l'intérêt porté à la coopération avec les pays du groupe BRIC et ce, d'autant plus que l'on observe une relative sous-performance des PME franciliennes sur ces marchés des grands pays émergents ainsi étudiés.

En effet, les pays du groupe BRIC sont des acteurs incontournables, en termes de potentiel économique et commercial. Cependant, il faut noter deux éléments relativement nouveaux.

Tout d'abord, les grands pays émergents du groupe BRIC sont devenus investisseurs à l'étranger. La Chine et l'Inde, tout particulièrement, sont apparues dans le palmarès mondial des grands pays investisseurs, ce qui se traduit par l'apparition des Indiens et Chinois à une place importante en termes d'investissements directs ou financiers.

De plus, le comportement environnemental des entreprises des pays BRIC peut être souvent en contradiction avec la volonté de la Région Ile-de-France de s'inscrire dans une démarche d'écorégion. Aussi les différentes manières de résoudre cette contradiction représentent en soi un véritable enjeu pour la Région Ile-de-France, dans le contexte de sa volonté de développer ses relations avec ces grands pays émergents.

Enfin, le rapport du CESR est présenté au moment où le Conseil régional engage une démarche importante sur le thème du « *rayonnement international de l'Ile-de-France* ». Les propositions du CESR devraient contribuer à enrichir le projet de rapport-cadre sur le rayonnement international qui devrait être soumis au Conseil régional avant la fin de cette année 2007 ou en début 2008.

Les grands pays émergents méritent donc une attention particulière, compte tenu du rôle majeur qu'ils joueront demain dans le monde. Cette attention particulière doit permettre de balayer l'ensemble des champs ouverts par la coopération décentralisée, le soutien à l'internationalisation des entreprises franciliennes et le rayonnement international. Enfin, les actions à mener par la Région en direction de ces grands pays émergents doivent s'articuler avec les acteurs intéressés de notre région, ainsi que l'a également suggéré M. Denis TERSEN, à l'occasion de son rapport de mai 2005.

1- Anticiper les développements futurs

La Région s'était positionnée avec l'ARD, en liaison avec la CCI de Paris Ile-de-France, sur le marché et, d'une manière plus générale, sur les échanges de toute nature avec la Chine. Les analystes mettent souvent en exergue l'Inde qui connaîtrait dans les futures années un développement, et donc des débouchés, identiques à ceux de la Chine. L'Inde est cependant un pays plus difficile à appréhender pour des Français et des efforts plus importants sont donc nécessaires.

La Région pourrait donc envisager un processus amenant à une structure opérationnelle sur l'Inde, s'inspirant de ce qui a été mis en place en Chine.

A un degré moindre, la même politique pourrait être appliquée aux autres pays que nous avons étudiés.

2- La Région Ile-de-France comme pilier d'un réseau « Grands Pays Emergents – Paris Ile-de-France »

Dans un premier temps, la Région devrait entreprendre une étude de marché sur les grands pays émergents pouvant servir de guide aux entreprises souhaitant avoir une activité exportatrice. La Région Ile-de-France pourrait avoir un rôle de coordination des entités souhaitant travailler dans ces pays. Pour ce faire, il est possible d'imaginer une structure pour chaque pays étudié, permettant une réflexion appropriée.

Chaque structure serait composée de membres élus de la Région et de son administration, de représentants des Départements d'Ile-de-France et des collectivités territoriales, des ambassades des pays concernés, des entreprises installées dans les pays concernés et des entreprises des pays concernés installées en Ile-de-France, des organisations intéressées par ces aspects telles que les syndicats, les chambres consulaires d'Ile-de-France, les associations, etc...). Pour une efficacité partagée, ces structures pourraient être présidées par un "référent", choisi par les membres comme étant le plus apte à l'animation, à partir de l'expérience de chacun sur les pays étudiés.

Pour bien marquer l'intérêt de la Région Ile-de-France sur ces questions, ces structures pourraient se doter d'une appellation spécifique telle que : *Comité des échanges entre l'Ile-de-France – Brésil (Russie – Inde – Chine – Mexique)*.

Ces Comités auraient pour tâches :

- de faire un bilan des actions entreprises par l'ensemble des partenaires dans chaque pays étudié ;
- de mobiliser les acteurs pouvant et souhaitant intervenir sur les priorités sectorielles dégagées, suite aux études effectuées ;
- d'élaborer une "*charte de développement des échanges*" dans tous les domaines possibles ;
- d'organiser une série de manifestations propres à chaque pays étudié pour promouvoir ces échanges. La Région pourrait organiser, pour lancer cette politique, un week-end intitulé « *l'Ile-de-France et les grands pays émergents* », dans un lieu symbolique et accessible au plus grand nombre, au cours duquel, seraient mis en valeur la richesse et la nécessité des échanges de tout ordre avec ces pays, en présence de responsables des collectivités territoriales des pays concernés ;
- d'élaborer un programme annuel d'activités, basé sur les échanges et la tenue de statistiques élaborées par divers organismes français pour suivre l'activité internationale des pays concernés.

3- Aider les acteurs franciliens pour développer les échanges avec les grands pays émergents

La politique de soutien de la Région dans ces grands pays émergents pourrait prendre une ampleur conforme aux enjeux spécifiques reconnus.

Dans cet esprit, il pourrait être envisagé :

- d'apporter une aide à l'organisation de manifestations qui pourraient être intitulé « *Les savoirs faire de Paris Ile-de-France* » à São Paulo, Moscou, New Delhi, Pékin, Mexico ;
- de réaliser une étude consistant à détecter, à partir de celle réalisée sur les marchés, les entreprises à vocation exportatrice, dans les pays émergents ;
- de participer, dans ces cinq pays émergents, à la mise en place et à la gestion de Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE), en partenariat avec UBIFRANCE.

4- Aider à nouer des partenariats entre les acteurs de différents niveaux

La Région Ile-de-France pourrait, en s'appuyant sur les grandes institutions et les grandes entreprises présentes dans les cinq pays étudiés ou sur les entreprises étrangères présentes en Ile-de-France, organiser séminaires et visites pouvant intéresser des TPE-PME pour leur faciliter les accès à une information et formation ciblée.

5- Valoriser le savoir faire propre de la Région Ile-de-France dans les pays émergents

Dans les pays émergents, comme d'ailleurs dans les autres pays du globe, dans certains domaines, la mode par exemple, mais aussi les parfums, etc... il doit être possible de proposer en concept utilisé par les entreprises de ce secteur, celui de « *Paris-Capitale* ».

En effet, partout dans le monde, et le succès de la Capitale sur le plan touristique le confirme, Paris est un phare à utiliser et même à protéger tant il est porteur.

Aussi, le CESR propose de créer une marque "*Paris Ile de France*" qui pourrait se concrétiser grâce à une association dans laquelle la Région et les Départements, les entreprises et tous les acteurs cités dans ce rapport certifieraient, les produits, les études... comme étant produit à "*Paris – Ile-de-France*".

6- Promotion internationale de la marque « Paris – Ile-de-France »

La Région pourrait s'impliquer, en liaison avec ses partenaires de l'Etat et des Départements, dans la promotion de cette marque "*Paris – Ile de France*".

Cette promotion internationale pourrait s'appuyer sur les très nombreux touristes découvrant Paris et qui pourraient aussi découvrir le savoir faire de l'Ile-de-France.

Enfin, il pourrait être envisagé de s'appuyer sur les élèves et les professeurs des grandes écoles de commerce présentes en Ile-de-France pour réaliser cette promotion à travers des travaux universitaires et des études.

7- Détecter des exportateurs désireux de s'engager dans les grands pays émergents

La Région pourrait faire un travail de défrichage, consistant à réaliser une "étude de marché" éclairant les domaines dans lesquels les entreprises d'Ile-de-France pourraient s'inscrire.



- ANNEXE A -

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE (CNCD)

MEMBRES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Association des maires de France (AMF)

Titulaires :

M. Jacques VALADE, Adjoint au Maire de Bordeaux
M. Henri BERTHOLET, Maire de Romans-sur-Isère
M. Jean-Pierre BRARD, Maire de Montreuil
M. Jacques ROCCA SERRA, Adjoint au Maire de Marseille

Suppléants :

M^{me} Nathalie PITROU, Adjointe au Maire d'Issy-les-Moulineaux
M. Georges AURORE, Adjoint au Maire de Créteil
M^{me} Juliette SOULABAILLE, Adjointe au Maire de Corps-Nuds
M. Bruno JONCOUR, Maire de Saint-Brieuc

Association des régions de France (ARF)

Titulaires :

M Raymond FORNI, Président du Conseil régional de France-Comté
M^{me} Ginette VERBRUGGHE, Vice-Présidente du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais
M. Adrien ZELLER, Président du Conseil régional d'Alsace
M. Paul VERGES, Président du Conseil régional de la Réunion

Suppléants :

M. Jean-Claude MAIRAL, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne
M. Jean-Philippe BAYON, Vice-Président du Conseil régional de Rhône-Alpes
M. Jérôme POLVERINI, Délégué au Conseil exécutif de Corse
M. Victorin LUREL, Président du Conseil régional de Guadeloupe

Assemblée des départements de France (ADF)

Titulaires :

M. Didier GUILLAUME, Président du Conseil général de la Drôme
M. François FORTASSIN, Président du Conseil général des Hautes Pyrénées
M. Denis BRUNET, Vice-Président du Conseil général de la Vienne
M^{me} Nassimah DINDAR-MONGROLIA, Présidente du Conseil général de la Réunion

Suppléants :

M. Philippe MADRELLE, Président du Conseil général de Gironde
M. Hervé BRAMY, Président du Conseil général de Seine-Saint-Denis
M. Bernard ROCHET, Vice-Président du Conseil général de Charente-Maritime
M. Teddy SORET, Conseil général de la Réunion

Associations spécialisées

Cités Unies France (CUF) :

M. Charles JOSSELIN

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) :

M. Louis LE PENSEC

MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT

Présidence

M. Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État chargé de la Coopération et à la Francophonie.

Représentants du Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Philippe FAURE, Secrétaire général

M^{me} Anne GAZEAU-SECRET,

Directrice générale de la Coopération internationale et du Développement

M. Philippe CHATAIGNER,

Directeur de Cabinet du Secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie

M. Antoine JOLY, Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales

Représentants du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales

M. Edouard JOSSA,

Directeur général des collectivités locales (Direction générale des collectivités locales)

M. Michel DELPUECH,

Directeur de Cabinet de la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales

M. Adolph COLRAT, Directeur (Direction des Affaires politiques, administratives et financières)

M. Stéphane DIEMERT,

Sous-Directeur (Sous Direction des Affaires Politiques Administratives et Financières)

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi

M. Jean-Christophe DONNELIER,

Directeur (Direction générale du Trésor et de la politique économique)

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

M. Jean-Marie AURAND, Directeur (Direction des Politiques économique et internationale)

Ministère de la Culture et de la Communication

M. Benoit PAUMIER, Délégué (Direction du Développement et aux affaires internationales)

Ministère de l'Éducation nationale

M. Marc FOUCAULT, Directeur (Direction des Relations internationales et de la coopération)

Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

M. Pierre MIRABAUD,

Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Agence française de développement

M. Jean-Michel SEVERINO, Directeur général

M. Robert DE LA ROCHEFOUCAULD,

Chargé des relations avec les collectivités territoriales et les acteurs de la coopération décentralisée

PERSONNALITES QUALIFIEES

M^{me} Marie-José TULARD, Directrice (Direction des collectivités locales), Sénat

M. Gérard MARCOU, Professeur agrégé de Droit public, Université Paris I

- ANNEXE B -

**LISTE DES MEMBRES
DU HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (HCCI)**

PARLEMENT

En tant que députés sur proposition de l'Assemblée nationale

Jean-Paul BACQUET
Député du Puy-de-Dôme

Richard CAZENAVE
Député de l'Isère

En tant que sénateurs sur proposition du Sénat

Yves DAUGE
Sénateur de l'Indre-et-Loire

André DULAIT
Sénateur

ASSOCIATION REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*En tant que conseillers généraux sur proposition
d'une association représentative des départements de France*

Denis BRUNET
Vice-président du Conseil général de la Vienne

Didier GUILLAUME
Président du Conseil général de la Drôme

Charles JOSSELIN
Vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor

*En tant que conseillers municipaux sur proposition
d'une association représentative des maires de France*

Henri BERTHOLET
Maire de Romans-sur-Isère

Christian DUPUY
Maire de Suresnes

Bruno JONCOUR
Maire de Saint-Brieuc

En tant que conseillers régionaux sur proposition
d'une association représentative des régions de France

Raymond FORNI

Président du Conseil régional de Franche-Comté

Jean-Paul HEIDER

Vice-président du conseil régional d'Alsace

Paul VERGÈS

Président du conseil régional de la Réunion

REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE ORGANISEE

En tant que membre du Conseil économique et social
sur proposition du Président du Conseil économique et social

Jacques DURON

Président du groupe de l'Union nationale des syndicats autonomes au Conseil économique et social

Jean-Claude PASTY

Membre du groupe de personnalités qualifiées au Conseil économique et social

En tant que personne appartenant aux collectifs d'organisations de migrants,
chargées de leur intégration en France, en liaison avec leur pays d'origine

Chansamone VORAVONG

Président du Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (FORIM)

Kofi YAMGNANE

Président de la Fondation pour l'intégration républicaine

En tant que personne appartenant aux confédérations syndicales de salariés

Hélène BOUNEAUD

Conseillère confédérale à la Confédération générale du travail, CGT

Pierre GENDRE

Représentant de Force ouvrière (FO)

Luc MARTINET

Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Jacques PELLETIER

Président du Haut Conseil de la coopération internationale

En tant que personne appartenant aux groupements d'employeurs

Thierry CHAMBOLLE

Président du comité "changement climatique" du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Frédéric SANCHEZ

Président du Directoire de la Compagnie Fives-Lille, président du Comité Vietnam de MEDEF International et membre Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

En tant que personne appartenant aux organisations
ayant pour activité principale la solidarité internationale ou aux organismes qui les fédèrent

Elisabeth ALLES

Représentante de la Fédération internationale des droits de l'homme (LDH-FIDH)

Yves BERTHELOT

Président du Comité français pour la solidarité internationale

Arnaud COLLIN

Représentant de la section française du World Wildlife Fund (WWF), organisation mondiale de protection de la nature

Jean-Pierre DARDAUD

Président de Frères des Hommes, association de solidarité internationale

Jean-Luc DUBOIS

Représentant du Réseau Impact, réseau d'appui aux politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités

Anne-Marie DUCROUX

Présidente du Conseil national du développement durable, institution placée auprès du Premier ministre

Bertrand DUFOURCQ

Président de la Fondation de France, institution aidant à la concrétisation des projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel

Agnès LAMBERT

Représentante de l'Institut de recherche et d'application des méthodes de développement (IRAM)

Laurent LEVARD

Délégué général de la Fédération Artisans du monde, réseau de commerce équitable

Benoît MIRIBEL

Coordinateur international du réseau d'Action contre la faim (ACF), organisation non gouvernementale internationale spécialisée dans la lutte contre la faim

Antoine PEIGNEY

Directeur des opérations internationales de la Croix-Rouge française

Michel WAGNER

Président du Comité de liaison d'organisations non gouvernementales de volontariat

Edouard WATTEZ

Consultant pour le Programme des Nations unies pour le développement, PNUD

En tant que personnes appartenant aux organismes mutualistes relevant du code de la mutualité et aux fédérations de mutuelles, de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale

Jean-François BELLIARD

Premier vice-président de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Georges COUDRAY

Président du Centre international de Crédit mutuel

En tant que personnes appartenant aux organismes socioprofessionnels ayant développé des partenariats dans le domaine de la coopération internationale

Jean-Marie BELIN

Directeur du développement européen et des affaires extérieures de FR3

Jean-François BERNARDIN

Président de l'Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie

Joseph LIMAGNE

Secrétaire général de la rédaction de Ouest-France

En tant que personnes appartenant aux organismes universitaires ou scientifiques traitant des questions de coopération internationale et de développement

Bernard BOSREDON

Président de l'université Paris-III, Sorbonne Nouvelle

Jean-François GIRARD

Président de l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Daniel GRIMM

Directeur adjoint de l'École centrale de Paris, président de la commission des relations internationales au sein de la Conférence des grandes écoles

Gilles SAINT-MARTIN

Directeur des relations européennes et internationales du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)

Michel VERNIÈRES

Membre du Groupe d'intérêt scientifique, économie mondiale, tiers monde, développement, GEMDEV

- ANNEXE C -

Fiche-action 12

**« Développement international des entreprises franciliennes »
du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)**

<p align="center">Constat</p>	<p>Les entreprises franciliennes, comme l'ensemble des entreprises françaises, tirent insuffisamment parti de la forte croissance mondiale et subissent la mondialisation, sans bénéficier de ces ouvertures, Les PME produisent le quart de la richesse nationale et effectuent le tiers de nos exportations. Nombre d'entre elles, y compris les start-up innovantes, n'ont pas suffisamment accès aux marchés étrangers, dont les marchés émergents.</p>
<p align="center">Objectifs généraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer la croissance, le dynamisme et l'emploi franciliens par une présence accrue des entreprises franciliennes et, en particulier des PME/PMI, sur les marchés étrangers, notamment à fort potentiel de développement, - lier la politique régionale en faveur des pôles et des accords de coopération en préparation avec les régions émergentes.
<p align="center">Objectif(s) quantitatif(s) si pertinent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contribuer à augmenter d'un tiers sur 5 ans la part des PME travaillant à l'international, - augmenter le nombre d'emplois export directs créés et induits, - développer le chiffre d'affaires export des entreprises, - augmenter le nombre de start-up innovantes soutenues dans leur développement à l'international, - intensifier les appuis par secteur ou pays.
<p align="center">Actions et modalités de mise en œuvre</p>	<p>A. Mettre en place le Réseau Paris - Ile-de-France International</p> <p>En partenariat avec les acteurs régionaux, créer un outil de veille et d'échanges d'informations francilien qui, pourrait être la première étape vers la mise en place d'une structure de coordination et d'impulsion du développement international en Ile-de-France (active et pratique) afin d'élaborer et de conduire un programme d'actions concerté. La Région deviendrait un espace de coordination des initiatives des différents partenaires.</p> <p>B. Etendre et consolider la base exportatrice francilienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - détecter les entreprises n'exportant pas ou peu et disposant d'un potentiel à l'international et les accompagner les premières démarches d'internationalisation, en se concentrant sur les start-up innovantes, - favoriser la présence des PME franciliennes sur les salons internationaux (évaluation et rénovation du système public d'aide au développement international des entreprises). <p>C. Contribuer au développement de programmes spécifiques de développement international, notamment pour chaque filière phare de l'Ile-de-France</p> <p>Dans les axes prioritaires de développement, les pôles de compétitivité internationaux (System@tic, Medicen, Cap Digital), les éco-industries, les filières automobile, design, mode et création, aéronautique et spatial, optique et électronique. Ces actions seraient, sur le modèle « Programme d'Action régional pour le Développement International (PARDI) », </p>

<p>Actions et modalités de mise en œuvre</p>	<p>initiées et durablement soutenues par la Région et ses partenaires.</p> <p>D. Mise en place d'un dispositif d'appui durable aux entreprises franciliennes dans les pays-cibles, notamment en Chine mais également sur d'autres pays à enjeux marqués (Brésil, Russie, Inde, Mexique, Etats-Unis...), au total 7-8 zones dynamiques et lointaines</p> <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner et financer des opérateurs présents sur ces zones, qui devront mettre en œuvre des programmes d'appui individuels de long terme (prospection, recherches de partenaires, aides et conseils juridiques pour la négociation de contrats de distribution ou de représentation, d'ouverture d'une structure locale, etc.). Il sera tenu compte du volet « développement économique » des accords de coopération de la Région Ile-de-France avec des collectivités étrangères dans le choix des zones retenues. - créer un groupe de travail pour la mise en place de ce dispositif, pour s'appuyer sur les représentations existantes. <p>E. Envisager la mise en place d'un dispositif d'aides lors du recours à un conseil juridique, du dépôt de marques et brevets ou autres appuis techniques (type AMM...) dans le pays d'implantation</p>
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<p>Appels d'offres ou conventions partenariales en vue d'une répartition des financements, dans le cadre d'une refonte complète du dispositif régional d'aide à l'export.</p>
<p>Partenariat et pilotage</p>	<p>Comité de pilotage : Région – DRCE – ARD – COFACE – UBIFRANCE – CG - CCIP – CRCI – CCEF – Fédérations Professionnelles - clubs des exportateurs – agences de développement dont Paris Ile-de-France Capitale Economique.</p>
<p>Calendrier / Échéancier</p>	<p>Rapport au 4^{ème} trimestre 2006 pour mise en place des nouveaux dispositifs en 2007</p>
<p>Conditions d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouvelles entreprises internationales, - nombre d'emplois export créés, - nombre actions sectorielles ou géographiques menées.
<p>Éléments cartographiques</p>	<p>Présence des collectivités franciliennes (bureaux, implantations...) à l'étranger.</p>

- ANNEXE D -

Fiche-action 13

**« L'industrie des événements et rencontres professionnelles »
du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)**

<p align="center">Constat</p>	<p>La région Ile de France détient historiquement la première place mondiale en matière de rencontres et d'événements professionnels (en surfaces d'exposition, en nombre d'exposants annuels, et en nombre des congrès internationaux). En France, elle représente près de 80 % de l'activité nationale et concentre près de 70 % des exposants étrangers des salons. Ses positions sont toutefois menacées à terme par la conjonction de plusieurs facteurs, influant d'ores et déjà sur ses parts de marchés en légère mais constante baisse depuis une dizaine d'année : croissance mondiale de l'offre, mondialisation des principaux acteurs conduisant à des délocalisations opportunistes de certains salons, intervention significative de financements publics chez nos concurrents...</p>
<p align="center">Objectif général</p>	<p>Placer durablement la région capitale aux tout premiers rangs européens et mondiaux tout en conférant à ce secteur un caractère exemplaire en matière de développement durable.</p> <p>Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter une approche volontaire face à la concurrence mondiale : ériger ce secteur comme celui de l'échange des connaissances et des savoirs et de la diffusion de l'innovation, constituant un atout majeur et durable de l'attractivité internationale de l'Ile de France et de valorisation de son potentiel économique, scientifique et technologique ; - inscrire la filière des rencontres et des événements professionnels comme l'un des outils de développement économique des entreprises et comme un vecteur de développement territorial pour les sites d'accueil intégré dans les Agenda 21 territoriaux ; - privilégier les partenariats et créer les dispositifs adéquats d'amélioration et de promotion de l'offre de services, en distinguant les enjeux et problématiques des différents segments de la filière (congrès, salons, événementiels) ; - travailler ainsi à la structuration du secteur sur le modèle des pôles de compétitivité.
<p align="center">Objectif(s) quantitatif(s) si pertinent</p>	<p align="center">-</p>
<p align="center">Actions et modalités de mise en œuvre</p>	<p>Coordonner la veille stratégique et l'observation du secteur, afin de disposer d'outils fiables et partagés d'aide à la décision et de suivi des retombées économiques et des impacts sociaux et environnementaux.</p> <p>Améliorer la qualité de l'offre de services territoriale par rapport à celle des métropoles concurrentes : accès routiers et ferroviaires, signalisation et information spécifiques et en particulier, accueil en particulier en incitant l'offre hôtelière à s'adapter aux besoins spécifiques des congrès, salons, et événements professionnels récurrents ou exceptionnels et en favorisant la création de produits touristiques et de loisirs complémentaires, en complément de l'offre événementielle, récurrente ou non. La gestion de ces manifestations devra satisfaire des conditions sociales et écologiques et sensibiliser les acteurs à ces problématiques.</p> <p>Adapter la capacité et la localisation des centres de congrès et d'expositions actuels</p>

<p>Actions et modalités de mise en œuvre</p>	<p>ou à venir en Ile-de-France, afin de constituer un pôle mondial plus homogène en fournissant les services et équipements indispensables (accès, hébergement, innovations technologiques) et en satisfaisant les besoins de formation professionnelle aux métiers de l'exposition et de l'événement afin de pallier les déficits de recrutement conjoncturels et structurels, en valorisant et sécurisant les parcours professionnels.</p> <p>Encourager le renouvellement et l'innovation en matière de contenus (événements professionnels spécifiques, nouveaux salons, initiatives de congrès) en relation avec les filières prioritaires du SRDE et en apportant des réponses aux besoins des pôles de compétitivité de structurer leurs échanges et rencontres professionnels avec le reste du monde; plus précisément, susciter et gérer les candidatures de la place aux grands événements professionnels mondiaux présentant un intérêt stratégique pour l'économie, la recherche scientifique et l'innovation technologique en Ile de France.</p> <p>Coordonner les stratégies et le renforcement des actions de communication et de promotion des salons et congrès internationaux et des territoires.</p> <p>Augmenter le taux de participation des entreprises franciliennes aux salons de leur secteur d'activité, ce qui implique, entre autres, d'accroître l'internationalisation des salons franciliens (porter de 30% actuellement à 50% en cinq ans le taux de participation des exposants étrangers).</p> <p>L'évolution de l'organisation spatiale de l'offre en centres d'expositions et de congrès répondra à ces critères et aux orientations du Schéma Directeur en cours de révision.</p>
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention et crédits essentiellement publics (Etat, Collectivités, Chambres consulaires) : amélioration de l'offre de service territoriale (accès, transports, formation, signalisation, action foncière, aménagements,...), mesures fiscales (allègements ou exonération de taxes) et législatives (sécurité, spécificité de la profession, conditions de vente,...) ; - Financements mixtes : actions de promotion internationale, amélioration des accueils, ingénierie et études préalables d'aménagement (création ou d'extension) dans les territoires prioritaires, incitations et appuis à la modernisation et au développement de l'offre, renouvellement ou création de contenus en fonction des priorités sectorielles... - Financements essentiellement privés : la partie restante. <p>Les dispositifs contractuels de programmation et de planification (CPER, SDRIF, SRDE...) font considérés partie intégrantes des moyens. Une évaluation plus précise, assortie d'un calendrier, constitue la première mission du dispositif de gouvernance en cours de constitution.</p>

Partenariat et pilotage	La mise en place d'un dispositif de gouvernance régionale a pour but d'assurer la cohérence des objectifs et de la mise en œuvre de moyens à l'échelle des enjeux, en partenariat d'une part avec la Ville de Paris, la CCIP, les collectivités locales concernées, les pôles de compétitivités et clusters existants ou à venir, d'autre part avec les professionnels du secteur et les principaux opérateurs des services-supports (transporteurs, ADP, hôtels,...) ainsi que l'Etat.
Calendrier / Echancier	Certaines actions s'inscrivent à l'horizon du SRDE et du prochain CPER, d'autres (transports, accès,...) nécessairement à plus long terme (CPER suivants, SDRIF, ...).
Conditions d'évaluation	<p>Celles-ci seront définies à l'occasion de la mise en place des dispositifs fiables d'observation et de veille, dont elles constituent un des principaux objectifs. D'ores et déjà, les critères quantitatifs les plus pertinents peuvent être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution des surfaces commercialisées des salons professionnels et du nombre de congrès internationaux accueillis en Ile-de-France, - évolution du nombre d'exposants étrangers et franciliens (en particulier TPE-PME), - évolution de la fréquentation étrangère dans les salons franciliens, - évolution du nombre de salons leaders mondiaux dans leur secteur en Ile-de-France, - évolution de la création de nouveaux salons (corrélativement, de leur taux de disparition), - évolution des retombées économiques directes et indirectes pour la région (CA, valeur ajoutée, créations d'emplois), - évolution des critères sociaux et environnementaux, - de manière plus générale, évolution des parts de marché de la place de Paris Ile-de-France par rapport à ses concurrents européens et mondiaux sur les différents segments du marché.